

**Zeitschrift:** Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** - (1856)

**Anhang:** Appendice  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## APPENDICE.

---

***Souvenirs et traditions des temps celtiques  
dans l'ancien Evêché de Bâle.***

par A. QUIQUEREZ.

---

Sous ce titre, nous n'avons pas la prétention d'écrire l'histoire de l'époque celtique dans nos contrées, mais seulement de consigner quelques souvenirs de ces temps si éloignés de nous, de signaler des monuments que le temps a détruits, des traditions que notre siècle tout matériel laisse effacer, des croyances de nos pères, croyances dont les enfants se moquent, devenus eux-mêmes incrédules pour ce qu'ils devraient croire encore.

Lorsque nous avons rédigé cette Notice, nous ignorions que M. Monnier<sup>1</sup> eût publié un gros volume sur ces mêmes matières et que plus d'une fois, il avait jeté un regard investigateur jusque dans nos montagnes, y soupçonnant bon nombre de ces choses qu'il recherchait et trouvait abondamment dans la Franche-Comté, la Bourgogne, le Bugey, c'est-à-dire dans des contrées jurassiennes, jadis habitées par le même peuple, ayant conservé les mêmes traditions, venues

<sup>1</sup> *Traditions populaires comparées. Mythologie. — Règne de l'air et de la terre.* Paris 1854. J. D. Dumoulin. 1 vol. in-8°, de 812 pages.

elles-mêmes du centre de l'Asie dans les premières émigrations des peuples. Ces traditions se sont perpétuées de génération en génération, avec d'autant plus de fidélité et de persistance qu'on n'écrivait point alors et que la mémoire des hommes devait suppléer à la certitude que donnent les écrits, certitude sur laquelle on compte actuellement et qui nous fait négliger et mépriser les traditions.

Ces traditions, en apparence si futiles, sont cependant toujours basées sur un fait vrai, et mélangées de circonstances fabuleuses et modifiées par la transmission orale, mais elles n'en restent pas moins un moyen de liaison entre les temps primitifs, où l'on n'écrivait point et les temps plus récents où les livres ont commencé à suppléer aux traditions.

Lorsque Cambry, pour la France, Monnier et son collaborateur, pour une partie du Jura, M. Troyon, pour une autre partie de cette chaîne de montagnes et pour la Suisse, recueillent et publient tant de faits de cette nature, justifiant de toutes parts que ces traditions, et bien des coutumes des contrées qu'ils décrivent, sont arrivées d'Orient, des montagnes de l'Asie, quelques-unes du Nord, dans les dernières émigrations des peuples à la fin de la période romaine; lorsque ces auteurs nous prouvent que ces coutumes, ces usages, ces superstitions, ces traditions même existent encore dans les contrées d'où elles tirent leur origine, il est bien force de reconnaître qu'en effet elles sont parvenues de ces lieux éloignés et se sont conservées par suite d'habitude pour les unes et par la tradition pour d'autres.

• Nous ne faisons donc qu'ajouter une page à leurs volumineux et savants ouvrages, que joindre à ce qu'ils ont recueilli chez eux, ce que nous avons reconnu chez nous, corroborant leurs découvertes par des découvertes semblables, si l'on peut appeler découverte la reproduction de bien des choses dont on parle depuis des milliers d'années, et qu'on commence seulement d'oublier maintenant. Mais nous nous sentons bien faible pour aborder ce sujet après ces savants devanciers et si nous ne l'avions pas déjà ébauché en même temps qu'eux,

quoique timidement et seulement pour notre gouverne, dans de nombreuses notes manuscrites, nous n'oserions les reproduire actuellement, dans la crainte d'être accusé de plagiat. Nous ne faisons donc que réunir des matériaux épars, dont quelques-uns sont déjà publiés dans des notices que nous avons écrites, et dont les autres se trouvent consignés dans des liasses de documents et en majeure partie dans un de nos manuscrits sur l'histoire des monuments de l'époque celtique et romaine dans notre contrée, tandis que beaucoup d'autres, renfermés seulement dans notre mémoire, pourraient se perdre et s'effacer, sans qu'il en restât de traces. Peut-être ne serait-ce pas un mal, mais s'il en pouvait aussi résulter quelque bien pourquoi ne les écrivions-nous pas ?

Comme les frères Grimm, en Allemagne, nous serons sobre de réflexions, non pas pour le même motif qu'eux ; ils ont voulu ne consigner que des faits lors même que leur science leur permettait de les élucider de citations sur leur origine, leur filiation et leur analogie, tandis que nos connaissances, trop peu approfondies, notre éloignement de toute grande bibliothèque où l'on peut puiser à pleines mains dans les matériaux recueillis par d'autres, ne nous permettent pas d'entrer dans la voie qu'ont suivie M. Monnier et d'autres savants.

Une autre raison nous empêche encore de prendre ce chemin, c'est la difficulté de publier de tels écrits ; nous nous estimerons fort heureux si la Société jurassienne d'émulation veut bien admettre cette notice dans ses mémoires.

---

Les auteurs sont assez d'accord pour nous apprendre qu'à l'arrivée des Romains dans les Gaules, cette contrée était non-seulement fort peuplée, mais que les arts et les sciences y avaient déjà fait des progrès et que ces progrès étaient en grande partie dus à l'enseignement des Druides dont la caste comprenait près du tiers de la nation. Nous croyons que cette opinion est surtout applicable à la partie des Gaules

avoisinant les colonies grecques et les provinces romaines ; mais plus avant dans le pays , dans les montagnes du Jura , en Helvétie , les découvertes récentes tendent à prouver que dans ces contrées éloignées de tout centre de civilisation, les peuples étaient encore à demi-sauvages et n'avaient que des relations très-indirectes avec les pays civilisés.

Cette opinion ressort en particulier des antiquités nombreuses qu'on découvre dans les lacs suisses, où les eaux les ont conservées plus ou moins intactes et en tel nombre qu'on peut apprécier quel devait être le peu de civilisation de ces peuplades réduites, à n'avoir qu'un petit nombre d'instruments en métal, venus de l'étranger, des ustensiles les plus grossiers en pierre, en bois et en terre façonnée à la main ; des canots creusés dans des troncs d'arbres, des lances en bois sans pointes de métal, des flèches d'os ou de silex, et enfin tout ce qu'on voit encore actuellement chez les nations les plus sauvages de l'Océanie.

Ces mêmes objets se retrouvant en nombre plus ou moins grand dans plusieurs parties de l'Helvétie et de la Rauracie , on doit forcément reconnaître qu'à l'époque qui a précédé l'arrivée des Romains , ces contrées étaient encore dans un état voisin de la barbarie ; leurs habitants cultivaient peu la terre, mais vivaient du produit de leurs troupeaux et de celui de la chasse et de la pêche, n'ayant pour habitations que des cahutes en bois.<sup>1</sup>

Cependant , il faut aussi reconnaître que l'existence d'instruments en bronze et de monnaies de même métal , comme aussi d'argent , avec des caractères ou lettres grecques , indique que les peuples avaient toutefois quelques relations avec les contrées fournissant ces métaux et leur vendant probablement ces objets tout fabriqués.

D'où venaient primitivement ces peuplades ? Etaient-ce des Celtes proprement dits , ou bien des Kimris ? C'est ce qu'il

<sup>1</sup> M. Keller, dans les *Mittheilungen* de la Société archéologique de Zurich, a publié une notice fort remarquable sur ce sujet.

n'est pas nécessaire de discuter pour notre sujet.<sup>4</sup> Si selon divers auteurs ces deux peuples étaient de race plus ou moins distincte, tous deux cependant avaient des coutumes, des usages et une religion paraissant sortir d'une même source et provenir des contrées asiatiques, point de départ des peuples qui de proche en proche ont occupé l'Europe, apportant avec eux leurs traditions primitives et les conservant de siècle en siècle avec plus ou moins d'altération.

La Rauracie, se trouvant enfermée entre les Germains, les Helvètes et les Séquanois, devait se ressentir des usages de ces peuples et participer des coutumes des Germains et des Gaulois.

L'invasion et la longue occupation des Romains n'ont pu détruire toutes les croyances ni changer complètement les mœurs des peuples conquis. La contrée est restée ce qu'elle était à leur arrivée ; les noms des montagnes, des rivières et de beaucoup de localités n'ont pas dû changer. La présence des armées et le voisinage des colonies romaines ne pouvaient détruire tout ce qu'il y avait de celtique dans le pays, parce que la majorité de la population était restée celtique.

Si par des motifs politiques les Romains ont poursuivi les druides dont l'influence s'exerçait contre la domination des conquérants, ils n'ont pu pour autant détruire tout ce qui tenait au druidisme, ni substituer entièrement le culte de leurs dieux au culte du dieu des Celtes, et ce n'était d'ailleurs pas leur usage.

Au déclin de leur domination, la Rauracie, par sa situation près du Rhin, fut naturellement une des premières envahie par les Germains ; mais les hordes guerrières sorties du nord et de l'orient de l'Europe s'occupaient plus de guerre et de pillage que de la religion et des usages des peuples envahis ; eux-mêmes retrouvaient chez ceux-ci de nombreux restes de leurs propres coutumes et d'une origine commune.

Aussi ce fut le christianisme qui porta les plus rudes coups

<sup>4</sup> Thierry, Histoire des Gaulois.

à tout ce qui tenait au druidisme, et encore durant les huit premiers siècles de notre ère les coutumes, les usages et le culte celtique étaient restés vivants et persistants.<sup>4</sup> Bien plus, beaucoup sont arrivés jusqu'à nos jours et se perpétueront encore pendant des siècles sans que le public se doute à quelle date reculée ils remontent.

Ce sont donc quelques souvenirs de ces temps reculés que nous avons essayé de recueillir, sans avoir la prétention de les tous indiquer et de ne point commettre d'erreur sur leur origine.

Si nous voulions rester dans les limites de la Rauracie, nous commencerions notre récit par quelques faits relatifs à cette contrée même ; mais l'ancien Evêché de Bâle s'étendait aussi au pays de Porrentruy, à cette partie de l'ancien comté d'Elsgau, comprise autrefois dans la Séquanie, où l'on trouve bon nombre de souvenirs des temps celtiques, qu'on ne peut laisser tomber dans l'oubli.

Si ce n'est point dans les rivières et les ruisseaux de l'Elsgau que les prêtresses germanes, suivant l'armée d'Arrioviste, interrogeaient le Ciel sur l'issue du combat qu'on allait livrer à César ; si, malgré nous, nous devons avec Golbéry et bien d'autres, reporter plus près de Montbéliard, le champ de bataille qu'il nous aurait tant souhi de placer au pied du Mont-Terrible et de Moron, où deux camps romains sont par hasard placés à peu près à la distance rapportée par César, racontant lui-même sa lutte contre les fiers Germains, nous avons cependant encore en Ajoie d'autres souvenirs plus doux et ne serait-ce que celui de la fée Arie, de la *Tante Arie*, cette dame toute aérienne dans les temps celtiques, et confondue au moyen-âge, avec une autre Arie, Ariette, Henriette, comtesse de Montbéliard, dont la main bienfaisante répandit des faveurs et des franchises sur le

<sup>4</sup>Cambray, *Monuments celtiques*, p. 76, 207, indique plusieurs capitulaires des rois carlovingiens pour détruire les coutumes celtiques. On retrouve des défenses semblables dans les ordonnances des Evêques de Bâle jusque dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle.

pays d'Ajoie, acheté par son père aux Evêques de Bâle pressés d'argent.

Plus ancienne que la dame de Montbéliard, la fée Arie, *Jai tainte Airie*, dans le langage du pays, était la patronne des femmes laborieuses, elle leur donnait l'exemple pour filer le lin et le chanvre, et gare à la jeune fille que la paresse ou l'amour avait détournée du soin de son fuseau. Elle pouvait être assurée d'avoir sa quenouille enmêlée au jour de carnaval, c'est-à-dire au retour du printemps, quand la saison de filer était passée.

Elle était aussi la patronne des enfants, elle veillait sur eux lorsque les pauvres mères les laissaient seuls au logis pour travailler à la campagne. On les menaçait de son courroux ou de la privation de sa générosité lorsque le solstice d'hiver approchait, parce qu'en ce jour les jeunes mères leur faisaient des dons au nom de la fée Arie. Quand plus tard le Rédempteur des hommes, d'abord enfant frêle et rose, arriva les mains pleines de grâces et de miséricorde, on prit le jour de sa naissance pour le premier jour de l'année, le christianisme s'empara de l'usage payen, et l'enfant Jésus fut censé parer l'arbre de Noël, lorsqu'à minuit on réveillait les jeunes Ajoulots. Plus tard la fête des enfants fut avancée de quinze jours, en souvenir de St-Nicolas, qui avait rendu la vie à trois enfants cruellement mis à mort. Mais nonobstant ces substitutions, le souvenir de la fée Arie était encore vivace en Ajoie au commencement de ce siècle et les gens âgés ne l'emporteront pas entièrement dans leur tombe.

Dans ce même pays d'Ajoie n'avez-vous pas visité les cavernes de Milandre, ces sombres et humides cavités souterraines percées par la nature sous les ruines d'un donjon féodal, anté sur une tour romaine ? <sup>1</sup> C'est dans ces antres pro-

<sup>1</sup> Est-ce bien Milan, Milandre qu'il faut lire dans les actes du 13<sup>me</sup> siècle ? ou bien déjà alors n'aurait-on pas changé le B en M, en sorte que dans le principe ce lieu se serait appelé *Bilan*, *Belanus*, *Belenus* ; car dans ce cas ç'aurait été un lieu consacré au soleil à la source d'une claire fontaine. Selon Bulet, *Belen* et *Melen* sont un même nom. Il aurait encore

fondes , sur la margelle d'une claire fontaine , peut-être dans l'onde même, que dort la Dame blanche de Milandre, comme la fée Mélusine dans les grottes de Sassenage, en attendant qu'une nouvelle heure sonne au cadran des siècles ? Alors, sortant des ondes, elle apparaît sur le donjon, invitant l'homme courageux et entreprenant à la suivre pour prendre possession d'un trésor confié à sa garde.

Selon les uns, la fée tient entre ses dents d'ivoire la clef toute rouge de feu qui doit ouvrir le coffre-fort , selon d'autres, elle en confie la garde à un lutin. Plus d'un avide Ajoulot, faute de suivre toutes les prescriptions inventées pour parvenir à la possession du trésor , a vu s'évanouir ses espérances au moment même où il croyait toucher à la fortune. On raconte que l'un d'eux avait déjà déterré le grand coffre de fer ; déjà le couvercle s'était levé en faisant crier ses gonds rouillés depuis vingt siècles, l'or et les pierreries étincelaient dans la cavité béante de l'arche , mais pour en prendre possession , le pacte, conclu à l'avance, avec le secours d'un grimoire, — le sacrifice d'un chat absolument noir immolé durant une messe sacrilège et bien d'autres exorcismes, — voulait que le fortuné mortel , tout en donnant une part de son âme à Satan , tint son sérieux durant tout le cours de l'entreprise. Or , le lutin chargé de la garde du trésor avait prévu le cas , et pour faire perdre la gravité à l'imprudent et convoiteux Ajoulot, il avait pris la forme d'un aiguiseur : d'un pied agile il faisait tourner avec rapidité la pierre de sa meule et, d'une main ferme, il aiguisait impitoyablement la partie postérieure d'un garçonnet, présumé son fils, en sorte que ce pauvre petit lutin cornu criait et grimaçait si merveilleusement que l'Ajoulot éclata de rire et vit s'envoler le trésor.

Ces fées, ces dames blanches, apparaissant seulement une fois tous les siècles , donnant une fois tous les cent ans la faculté de s'emparer d'un trésor, ne sont pas un fait isolé

pu se former de *Maid*, *Mey*, Vierge et de *Lan*, sanctuaire, et alors il indiquerait précisément la résidence, le sanctuaire d'une vierge, de la Dame blanche de Meylan, Milan, Milandre.

et ne concernant que les cavernes et le château de Milandre. On le retrouve au contraire dans toutes les contrées où les Celtes ont été établis et ont laissé des souvenirs. La caverne de Milandre, comme son étymologie l'indique, le sanctuaire de la Vierge, a pu servir à quelque druidesse pour y rendre des oracles, sur le bord du ruisseau, à la naissance même de cette source claire et limpide. Tacite ne nous apprend-il pas que les femmes germaines étaient considérées comme d'une essence plus éthérée que les hommes, comme plus rapprochées de la divinité, et que leurs prophéties servaient même à diriger les grandes entreprises de la nation.

A Porrentruy même, dont le nom celtique provient de sa position sur la fontaine sorcière ou des druides, *Pons-ragene-trudis*, sur ces sources où sans doute les druidesses allaient consulter les oracles, là où les lavandières actuelles interrogent si souvent le présent; à Porrentruy, dis-je, ne voit-on pas encore le *Creux-Belin*, dans cette sombre ruelle qui en porte le nom?

En ce lieu une source, sourdissant faiblement du rocher, convertie sans doute plus tard en un puits peu profond, avait été consacrée à Bel ou Bélénus, le Dieu soleil des Celtes, que ces peuples vénéraient à la source des ruisseaux, comme aussi quelquefois dans le couvert des bois. Ce nom de Creux-Belin n'est pas isolé dans le Jura, nous en citerons d'autres encore; M. Monnier en nomme un grand nombre dans les contrées voisines, et Bochat ne les oublie pas en Suisse.

Si la fée Arie était invoquée par les enfants pour obtenir des récompenses quand ils étaient sages, les mères impatientées, les bonnes d'enfants impatientes, apaisaient volontiers les enfants criards et désobéissants en les menaçant de les jeter dans le Creux-Belin. Y avait-on fait autrefois de barbares sacrifices? Ce trou sombre avait-il été fatal à quelque enfant imprudent? C'est ce que nous ignorons. Mais ce nom, comme vingt autres localités le prouvent, venait évidemment de la consécration de ce lieu à Bélénus, soit qu'il y eut déjà

un puits, soit que ce fut seulement une forêt consacrée.<sup>1</sup>

Porrentruy a gardé encore d'autres souvenirs celtiques ; ses armoiries, apparaissant à la fin du 13<sup>me</sup> siècle, ne sont autre chose que la reproduction du sanglier que les Séquanois avaient admis sur leur étendard et sur leurs monnaies, comme nous l'avons expliqué plus au long dans l'histoire de Porrentruy, que nous publierons prochainement.

Qu'était jadis cette pierre dressée sur le haut du Banné, sur le point culminant de cette colline d'où l'œil embrasse un vaste espace de la plaine d'Ajoie ?

De notre temps, nous avons encore vu sur ce pâturage un bon nombre de chênes séculaires, dernier reste sans doute d'une de ces forêts druidiques que l'abondance de combustibles faisait respecter et qu'on laissait se reproduire de siècle en siècle. Cette pierre informe et non taillée est haute de 3 pieds, large de 2 1/2 et épaisse de 13 pouces.

Nous ne savons si c'était une de ces pierres fichées sur un haut lieu, pour indiquer un de ces points de réunion où les Druides assemblaient le peuple et rendaient la justice, ou bien une pierre levée dans des temps plus modernes où se tenaient les plaids de la contrée voisine, où l'on prononçait le *bannum* pour la répression de certains délits jugés dans ces cours d'assises du moyen-âge, reproduction ou continuation plus ou moins modifiée des *mallus* des temps celtiques. Nous devons toutefois remarquer que les plaids des diverses mairies d'Ajoie ne se tenaient point là et que certainement la justice de la ville même n'allait point siéger en ce lieu, mais

<sup>1</sup> Le Creux-Belin était du domaine public de la ville. Cette source ne coule guère qu'après les grandes pluies ; on l'avait enfermée dans une petite cour, ensuite vendue au possesseur de la maison voisine.

Le Creux-Belin est cité dans des actes de 1368 à 1398. *Liber Vitæ*, Arch. de Porrentruy. Il avait donné son nom à une ruelle, qui l'a gardé jusqu'à nos jours. On a trouvé dans le voisinage de Porrentruy des flèches en silex, un bracelet de pierre, des haches de pierre, divers petits objets en bronze, et autres appartenant tous à l'époque celtique.

restait dans ses murs.<sup>1</sup> Près de l'Hôtel-de-Ville, il y avait précisément la pierre de la justice, appelée aussi *pierre du poisson*, parce qu'on y déposait le poisson les jours de marché.

Ce mot de plaid, le *generale placitum* des actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>me</sup> siècles, nous conduit directement à la *Pierre-Percée*, ce monolithe qui se dresse au milieu de la plaine de Courgenay, et qu'un préfet prudent<sup>2</sup> a heureusement fait environner d'une clôture, au moment où la population exubérante des prolétaires de Courgenay venait s'emparer du terrain communal environnant cette pierre pour y bâtir un village de misère.

Golbéry et bien d'autres avant nous ont décrit ce peulvan ou ce menhir, tenant de l'un et de l'autre par sa forme. Cette pierre est haute de 2 mètres 40, large de 2 mètres 30 à sa base et seulement de 2 mètres au sommet, sur une épaisseur de 3 à 4 décimètres.

Une ouverture circulaire d'environ 2 décimètres de diamètre, a été pratiquée au milieu de ce monolithe. Elle est polie par un long frottement, ce qui indique un fréquent passage par ce trou grossièrement taillé dans un calcaire dur et rugueux. Mais c'est que ce passage périlleux, qui pressait le corps même le plus maigre, avait la vertu de guérir des coliques, en sorte que faute de médecin ou peut-être crainte des médecins, on préférait tenter le passage gratis de la Pierre-Percée à une recette de pharmacie quelquefois triplement payée.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Sérasset, *Abeille du Jura*, t. II, p. 239. dans un article communiqué, croit que cette pierre pouvait être le siège du Banneret de Porrentruy, qui devait tenir ses plaids en plein air trois fois dans l'année.

<sup>2</sup> M. Choffat a fait environner ce monolithe d'une bonne palissade flanquée de 4 chênes, mais ceux-ci n'ont pas tardé à être mutilés par des malveillants.

<sup>3</sup> Cambry,, *Monuments celtiques*, p. 92, signale une pierre percée, jouissant de la même faculté curative pour les enfants. M. Monnier en nomme plusieurs autres

Au XIII<sup>e</sup> siècle, et sans nul doute bien antérieurement, on rendait des sentences arbitrales sous l'ombrage d'un gros tilleul et d'une forêt de chênes croissant près de ce monolithe. C'est là que la mairie d'Alle tenait ses assises qui furent dans le principe le *generale placitum* de toute l'Ajoie, dont fait mention un acte de 1234, réglant les droits des comtes de Ferrette et de l'Evêque de Bâle dans cette partie de leurs Etats plus ou moins indivis ; cet acte rappelle des usages antérieurs confirmés eux-mêmes par des documents plus récents.

La justice de la mairie d'Alle jouissait d'une certaine prééminence sur celle de toutes les autres mairies d'Ajoie.<sup>1</sup> Le maire d'Alle portait un spectre d'ébène surmonté d'une main d'argent, tandis que les autres maires ou présidents des plaids n'avaient qu'un bâton blanc de coudrier. Les assesseurs de la mairie d'Alle, ou les maires des communes de ce ressort étaient vêtus d'un grand manteau et restaient couverts durant la séance.<sup>2</sup>

On sait d'ailleurs que l'usage de tenir les plaids sous des arbres, en plein air, est d'origine celtique ; s'il dégénéra durant la période romaine, il reprit une nouvelle vigueur lorsque les peuples germains et chez nous aussi les Burgondes, occupèrent nos contrées.

Les lieux où les druides avaient tenu leurs assemblées conservèrent cette destination et de là vient que la tenue des plaids de l'Ajoie, et ensuite de la mairie d'Alle, avait lieu dans l'antique forêt de chênes, qui pendant des siècles, ombragea

<sup>1</sup> Alle, selon Grandidier, est le lieu appelé « *villa Walo juxta Morsperc castrum in Elisacia*, » dans un acte de 797. — Bochat donne une origine celtique à Alle. En l'écrivant Halle ou Hall, il désignerait un marché, ou lieu où l'on tenait un marché. Mais il vient plutôt de sa situation sur la rivière d'Alle, *Alle fons*, au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Près d'Alle, à la Côte des Vais, où l'on trouve tant de sépultures gallo-romaines et peut-être aussi romano-burgondes, la tradition indique un vase plein de pièces d'or qu'on ne voit qu'entre onze heures et minuit et qui disparaît au dernier coup du marteau frappant sur l'airain.

la Pierre-Percée. Cet usage était consacré par les termes même du rôle de la mairie, renouvelé en 1608 : « Ci-après » s'en suivent les droits que les prud'hommes habitants et » résidants en la mairie d'Ajoie, rapportent tous les ans, sous » le premier jour de septembre dessous le tillot de Courge- » nay. » Ainsi cet arbre vénéré, cité dans un acte de 1282, au sujet d'une transaction passée sous son ombrage, était encore debout et servait au même usage 226 ans plus tard, comme les coutumes mêmes du pays.<sup>1</sup>

Nous avons recueilli des notes anciennes indiquant que près de la Pierre-Percée, il y avait un chêne servant de gibet, qu'à son tronc noueux étaient fixés de gros anneaux de fer.

Ce lieu était donc un véritable mallus des temps celtiques et dont la destination s'est conservée pour ainsi dire jusqu'à nos jours.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les anciennes coutumes de Sens et d'Auxerre citent, près de cette dernière ville, un de ces dolmen où les seigneurs rendaient la justice en 1520. — Chorier, *Antiquités de Vienne*, indique une autre pierre druidique sur une des places de Vienne, ayant la même destination et servant même de lieu d'asile sous les derniers rois de Vienne. — Pelloutier, t. II. p. 151. « Toutes les assemblées, tant civiles que religieuses des peuples celtes, se tenaient dans les sanctuaires..... Le comte, c'est-à-dire le juge d'un canton, tenait ses séances dans le même lieu où les habitants du pays allaient faire leurs dévotions. » — Olaus Vormius le dit des peuples du Nord. « Ils administraient la justice en rase campagne, près des autels des dieux. »

<sup>2</sup> Cambry, au mot *mallus* p. 505, nous dit : « Mallus, nom de pierres druidiques (mal déterminé), dans l'histoire de Chartres. — Dans Du Cange et les auteurs de la basse latinité, c'est un lieu où l'on rendait la justice. Ce mot me paraît venir du mot breton *maol*, *baol* ou *paol*, un des radicaux de peulvan : timon, gouvernail, pilier ; ce nom signifiait donc dans l'origine un pilier de pierre, tels que les piliers ou fourches patibulaires, symboles des justices seigneuriales, vestiges remontant au druidisme et aux temps les plus anciens. C'est en effet près des pierres druidiques que nos ancêtres tenaient leurs parlements ou assemblées pour régler les affaires de l'État et des particuliers. — Pelloutier, *Histoire des Celtes*, dit : « On appelait canton, *pagus*, un district occupé par un certain nombre de familles, qui avaient leurs juges particuliers et un mallus, c'est-à-dire un tribunal où la justice s'administrait pour tout le canton. » — Ailleurs, Pelloutier dit que le mallus était en même temps le lieu où le peuple allait prier ou faire ses dévotions et où il

C'est peut-être au plaid général de l'Ajoie qu'on déployait la bannière du pays, ornée du serpent ailé, la *Vouivre*, ce mythe spécial de la Séquanie, comme l'appelle M. Monnier,<sup>1</sup> dont le nom est resté attaché à tant de localités de nos contrées, dont la figure symbolique apparaît déjà dans les livres bibliques et qui habitait volontiers les ruines désertes, comme nous l'apprend la légende de St-Ursanne.

Mais la *Vouivre* ou le serpent ailé des armoiries d'Ajoie, n'est point la représentation du basilic ou du serpent de Bâle, qui dès le XII<sup>e</sup> siècle était représenté sous une toute autre forme, et dans les descriptions de ce temps et dans les monuments bâlois. La *Vouivre*, ou *voivre*, le dragon d'Ajoie, comme on la voit sur les plus anciennes armoiries, à tous les caractères et les couleurs du mythe séquanois. C'est un écu d'argent à la face d'azur, chargé d'un serpent ailé et mariné d'or, avec la langue et l'œil de gueules. Le champ d'argent représente l'air, l'azur de la face et l'eau dans laquelle plonge le corps de la *voivre*, symbole de la terre et de la vie, et enfin la langue et les yeux de gueules indiquent le feu. On retrouve donc les quatre éléments dans les armoiries mystiques de l'Ajoie.<sup>2</sup>

Près de la Pierre-Percée on a déterré bien des débris de l'époque romaine, bien des grands ossements humains, attestant cette puissante race des hommes du Nord dont les Romains eurent à soutenir le terrible effort, bien des armes en pierre et en bronze comme aussi en fer rouillé, un pêle-mêle de vingt siècles, débris peut-être de captifs sacrifiés par les druides, sur la pierre levée; ossements de guerriers

offrait des sacrifices, précédant ordinairement la tenue de la justice. — Cette justice se tenait en plein air, ordinairement sous un chêne, dans un *lucus* ou forêt sacrée.

<sup>1</sup> *Traditions populaires comparées*, p. 99.

<sup>2</sup> Il existe une peinture des armoiries d'Ajoie, de l'année 1694, qui les représente d'or, chargées d'une femme, vêtue de blanc et d'azur et écrasant un dragon de bronze ou plutôt de sable. Elle n'est point représentée comme la Vierge mère avec l'enfant Jésus, mais sous la forme d'une femme croisant ses bras sur sa poitrine. — Archives de la ville de Porrentruy.

tués pour la défense de la patrie, puis ensevelis en ligne et comme rangés en bataille près du monolithe vénéré ; restes de malheureux, suppliciés en ce lieu, séance tenante, quand la justice rendait ses jugements et que le chêne de la Pierre-Percée servait de gibet, portant ainsi des fruits dont il n'avait pas fourni le germe. <sup>1</sup> Autour de la pierre même on n'a rencontré que peu d'objets d'antiquité et ceux que nous indiquons ont été trouvés lorsqu'on a fait la vieille route dans un terrain à sol plus profond. Nous ne voulons point rappeler les dissertations faites pour démontrer que cette pierre était un monument élevé en mémoire de la défaite d'Arioviste par César, puisque la bataille racontée par le grand général, n'a n'a pas eu lieu près de là, ni celles par lesquelles on a voulu donner à ce monolithe un sens astronomique, ni rapporter les récits qui annonçaient qu'elle était fixée sur une roche placée horizontalement, avec des barres de bronze, parce qu'une levée officielle de cette pierre a démontré qu'elle était simplement posée sur le roc. <sup>2</sup>

Il est seulement surprenant qu'elle ait été sauvée de la destruction, et à cet égard nous sommes persuadé qu'elle n'a dû sa conservation qu'à la vénération qu'on avait pour ce monument témoin de tant de choses et auquel étaient attachées tant de légendes. Parmi celles-ci nous devons encore mentionner la *Pierre des fées*, une roche informe couchée dans les broussailles à quelques pas de la Pierre-Percée. La tradition rapporte que cette roche recouvrait la boulangerie des fées, que durant la nuit on entendait battre la pâte dans le pétrin et que plus d'un passant avait vu luire la flamme du four.

<sup>2</sup> *Histoire manuscrite de l'Evêché de Bâle*, par Comment, de Courgenay, et une autre par J. G. Quiquerez.

<sup>1</sup> Dunod, *Découvertes sur le Rhin*. — Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle*. — Serasset, *Abeille du Jura*. — Procès-verbal de levée de la Pierre-Percée. — On peut consulter aussi les savantes dissertations de Pierre Hercule Robert, de Maximilien de Ring et de plusieurs autres savants, attribuant à ces sortes de pierres un but astronomique.

Là aussi on voyait errer durant la nuit un grand troupeau de noirs sangliers, et en cela il n'y avait rien que de fort naturel, puisque ce lieu, couvert de chênes et éloigné de toute habitation, offrait une riche pâture à la bête noire qui pullulait dans le pays. Mais chose bien plus étrange, la Pierre-Percée était le point de départ ou d'arrivée d'un cavalier mystérieux que nous retrouverons au Teufelskuchi, comme on le voit en d'autres lieux d'Alsace et de la Séquanie, dans des circonstances semblables.

Nous ne savons si le cavalier de la Pierre-Percée est un chasseur ou un simple homme à cheval, parce que la tradition n'est pas assez explicite; toujours est-il qu'on reconnaît là ce mythe ou ce sylphe venu d'Asie et qui apparaît dans tous les pays dont les peuples sont originaires de la Scythie. La Germanie en est peuplée, mais là il semble s'être confondu avec un souvenir du Dieu Odin, tandis qu'en Asie c'est le Wishnou des Hindous.<sup>1</sup>

La forêt de chênes qui entourait la Pierre-Percée, les traditions populaires, les actes qui la nomment, les usages qui s'y rattachent, toutes ces choses réunies nous indiquent qu'il y avait en ce lieu un de ces sanctuaires druidiques cachés au milieu des forêts, un de ces lieux consacrés où les druides assemblaient les hommes pour prendre part à certaines cérémonies religieuses, pour couper et distribuer ce qui est sacré, pour rendre la justice, punir les coupables, séance tenante, ou offrir des sacrifices dans lesquels on leur reproche d'avoir immolé des victimes humaines.

Que de rapprochements on pourrait faire à ce sujet : dans les temps primitifs on voit les druides, aux rites mystérieux

<sup>1</sup> Golbéry et Schweighäuser, *Antiquités d'Alsace*, citent un souvenir du culte du cheval, si souvent reproduit sur les monnaies celtiques. — Voir aussi *Traditions populaires comparées* de Monnier, pages 71, 78, 99. — Benjamin Fillon, dans une dissertation sur les anciennes monnaies de France, dont rend compte *l'Illustration*, 16 août 1850, fait voir que le mystère du cavalier nocturne est connu dans toute la France et en Allemagne sous divers noms, mais avec peu de variantes quant au fond des traditions.

et cruels, immoler des prisonniers à Teut, l'Être suprême, qu'ils croyaient se rendre ainsi propice. Plus tard ce sont les Gallo-Romains, continuant encore d'exercer en secret le culte druidique, puis les Burgondes, ces hommes sortis des forêts de la Germanie avec toutes les traditions celtiques et amenant en quelque sorte leur restauration dans les Gaules en concurrence avec le christianisme, puis un mélange d'hommes de toutes ces races s'assemblant encore au même lieu pour y juger et mettre à mort ceux qui ont violé les lois du pays. A toutes ces époques c'est le sang qui coule au nom des lois divines et humaines, et c'est à peine si quelques traditions moins lugubres se rattachent à ce monument sous la forme de fée préparant des galettes, ou plutôt comme symbole de la terre travaillant sourdement à la fécondation et à la croissance des céréales, ou bien sous l'aspect du sanglier vénéré, autre symbole de la terre, et ensuite maudit comme un animal nuisible, quand au moyen-âge sa grande multiplication, protégée par les ordonnances seigneuriales, causa la ruine des récoltes.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette dissertation sur l'usage primitif de la Pierre-Percée : Était-ce un peulvan ou un menhir, ou même un reste de dolmen ? sa position toute particulière révèle-t-elle un but astronomique ? c'est ce que nous ne voulons pas discuter, notre but n'étant que de consigner des faits, des légendes, qui se perdent et s'effacent, tandis que la pierre restée debout est toujours là pour exercer la plume des dissertateurs. <sup>1</sup>

Plusieurs souvenirs celtiques nous retiendraient encore en Ajoie, ne serait-ce qu'en consultant Bochat, qui en voit

<sup>1</sup> On peut encore consulter les diverses histoires manuscrites de l'Evêché de Bâle et celles imprimées, dont nous n'avons pas cité tous les auteurs dans cet article, tels que Morel, Sudan, Voisard, Comment, J. G. Quiquerez, Guélat, Dunod et autres.

M. Monnier, *Essai sur l'origine de la Séquanie*, 1818, page 99, 102, regarde cette pierre pour un hermès bien caractérisé, une borne entre les Rauraques, les Séquaniens et les Helvétiens.

partout, mais ils nous paraissent quelquefois douteux et c'est bien assez qu'on puisse faire le même reproche aux nôtres, comme cela doit arriver lorsqu'on veut douter de tout et ne pas mettre un peu de croyance là où finit l'œuvre de la science. Pour sortir de l'Elsgau vers le sud-est, deux chemins s'offrent à nos pas : l'un, par Alle, Miécourt et Charmoille, nous mènerait près de Lucelle où nous attend la Fille-de-mai. Tout en passant, ce nom nous ferait faire un temps d'arrêt à Miécourt, *Maiæ-curtis*. L'autre chemin, gravissant péniblement les flancs du Mont-Repais, laisse à droite le Mont-Terrible, son camp, sa tour d'observation, sa villa et bien d'autres débris romains, <sup>1</sup> et à gauche le vieux donjon d'Asuel; c'est cette dernière voie que nous suivrons pour arriver plutôt sur Repais, sur ce mont d'où l'œil plonge d'un côté dans la vallée de Delémont, dominée par la chaîne du Raimeux au-dessus de laquelle apparaissent quelques pointes des Alpes, comme de blancs nuages. Au nord l'œil découvre toute la plaine de l'Elsgau, jusqu'au pied des Vosges, et cette belle plaine d'Alsace que le Rhin, comme un filet d'argent, sépare du Schwartzwald.

Sur ce haut lieu les débris celtiques et chrétiens sont si voisins qu'il est hors de doute que les premiers ont fait place aux seconds, que le temple du vrai Dieu a remplacé l'autel druidique. <sup>2</sup> En ce lieu, comme en tant d'autres, le christianisme a substitué adroitement le culte de Jésus-Christ à celui du Dieu des Celtes. Ici, St-Martin dès les premiers siècles de notre ère, a été invoqué dans une modeste chapelle bâtie sur le hant lieu à peu de distance de la *Pierre de l'autel*, où le druide offrait des sacrifices.

<sup>1</sup> Nous aurions dû ajouter celtiques, car pêle-mêle avec des objets romains on a recueilli en ce lieu des haches de pierre et des monnaies celtiques.

<sup>2</sup> Guillimann, *De rebus helv.* lib. I. cap. 14. — «Id quoque in Helvetia observatum, ut ubi Idolatriæ majus exercitium fuisset, frequenterque Dei. opt. max. contemptus et injuria, ibidem sacræ ædes, collegia, et monasteria christiana conderentur.»

Cette *Pierre de l'autel* n'est autre chose qu'une roche naturelle qui se dresse sur la montagne, au couchant de la Caquerelle. Elle est haute de 18 pieds, sur environ 7 pieds de diamètre : vue d'un certain côté, cette espèce de colonne, offre l'apparence d'une tête d'homme à figure léonine. Elle n'a point été taillée et sur sa sommité aplanie, que l'on peut escalader au moyen de quelques entailles, on observe de nombreuses traces du feu qu'on a allumé très-souvent sur cette roche.

Sa forme bizarre a dû éveiller l'attention des peuples celtiques, venus sur ce haut lieu pour se rapprocher de la divinité, et ils se sont trouvés dispensés d'élever un autel avec de grosses pierres non taillées, selon l'usage biblique si longtemps perpétué. Qu'y avait-il en effet de plus simple que d'utiliser la roche qui s'offrait à leur vue et formait une table de sacrifice toute naturelle. <sup>1</sup>

Pomponius Fastus dit : « Les autels, (*altaria*) tirent leur nom de *altitudo*, hauteur, parce que les anciens faisaient des sacrifices aux dieux supérieurs sur des édifices élevés. »

Cette roche porte déjà le nom de *Pierre de l'autel* dans un acte de 1210 ; elle était une des limites de la Prévôté de St-Ursanne et ce document la désigne ainsi : « inde ad rupem qui dicitur de Altare. » Les actes des siècles suivants, comme les rôles de 1410, 1436 et autres lui donnent toujours le même nom et c'est celui qu'elle n'a cessé de porter. Cette borne naturelle correspondait avec d'autres points pris dans les montagnes, et parmi lesquels ces actes nomment la *roche des deux sœurs*.

Le nom de St-Ursanne rappelle la légende de ce pieux anachorète, qui, au VII<sup>e</sup> siècle, arriva sur ce haut lieu avec

<sup>1</sup> Pelloutier, *Histoire des Celtes*, t. II. p. 140 et suivantes, cite un grand nombre d'auteurs qui rapportent l'usage de tous les peuples celtes d'avoir des sanctuaires sur les hautes montagnes, dans les forêts, et d'y faire des sacrifices à Teut ou à l'Être suprême. Cet usage n'est pas seulement propre aux races celtiques, on l'a même reconnu en Amérique.

Fromont, son compagnon de voyage. <sup>1</sup> Là, incertains sur le lieu où ils fixeraient leur demeure, ils interrogèrent Dieu pour les diriger dans leur choix. Ainsi que l'homme de guerre prenait possession de la terre conquise par le jet de sa frammée, le colon par celui de son vouge, de même les deux pèlerins lancèrent leurs bâtons au milieu de ces contrées encore en partie désertes. Celui de St-Ursanne, dirigé vers l'ouest, alla tomber sur un roc près du Doubs où l'ermite fixa sa demeure. Notons en passant que ce roc s'appelle *Beridiai*, *Beauregard*, *Belvoir*. Fromont poussa le sien vers le nord et le retrouva dans une vaste forêt où il se construisit un ermitage. Son bâton prit racine et produisit ce gros chêne, dont le tronc renversé sur le flanc se voit encore près de la chapelle qui porte le nom de ce personnage. On ne sait rien de certain sur la vie de ce saint, non reconnu par l'Eglise.

La tradition seule en parle, ainsi que quelques petits écrits de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Etait-ce bien le compagnon de St-Ursanne, dont la légende canonique ne dit rien ? Etait-ce un druide, un habitant du chêne, réfugié ainsi dans une forêt ténébreuse et attirant à lui les derniers croyants ? Nous ne pouvons répondre à ces questions. M. Cambry nous dit qu'à la fin du siècle dernier, il y avait encore en Bretagne des solitaires vivant dans les forêts de chênes, comme les druides, et comme eux ils étaient vêtus de blanc, portaient une longue barbe, des sandales et une longue ceinture ; comme eux encore ils cueillaient et étudiaient la vertu des plantes et vendaient les remèdes qu'ils en composaient.<sup>2</sup>

Nous ne savons à quelle époque on bâtit la chapelle de St-Martin de Repais. La tradition la fait surgir aux temps où les chrétiens, persécutés par les empereurs romains, se cachaient

<sup>1</sup> Monnier, *Essai sur l'origine de la Séquanie*, p. 155, dit que la dispersion des pères du désert, dans le Jura, surtout dans les lieux dévoués aux divinités du paganisme, annonce les soins que la religion chrétienne a pris de faire disparaître ces cultes ridicules.

<sup>2</sup> Cambry, *Monuments celtiques*, p. 325.

encore dans des lieux sauvages pour y célébrer les Saints mystères. Longtemps elle fut la paroisse de toute la contrée voisine, mais son isolement et l'érection successive d'églises paroissiales dans les villages d'alentour, la firent abandonner, lentement toutefois, car au siècle dernier on en faisait encore usage, lors même que son titre d'église paroissiale eût été transféré à Boécourt. Nous avons encore vu une partie de ses murailles, son cimetière et quelques débris de statues de pierre fort mutilés.

On sait que tous les peuples celtiques tenaient leurs assemblées religieuses durant la nuit, à la clarté des astres ou des flambeaux. Après l'introduction du christianisme, beaucoup de gens attachés à l'ancien culte continuèrent de se rendre sur les hauts lieux pour y offrir des sacrifices, ou simplement pour y faire acte de présence en certains jours. Quand ces gens ne couraient point de danger, ils allumaient de grands feux ou simplement des cierges ou des flambeaux et fesaient un festin suivi de danses et de cris de joie.

Les actes des archives et procès de sorcellerie des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, placent toujours la tenue du sabbat dans le voisinage des lieux où l'on retrouve des traces druidiques et le Mont-Repais, ce haut lieu, était fort renommé des gens qui avaient commerce avec l'esprit des ténèbres. De ce point culminant les sorcières et leurs maîtres, Robin, Griffon, Pilos.<sup>1</sup> n'importe le nom que les actes donnent au représentant du diable, les transportaient à volonté et à vol d'oiseau sur le Mont-Terrible, également célèbre dans les annales de la sorcellerie, ou sur le Chételay de Courfaiivre, ou dans le chêneau de Soulce et autres lieux que nous aurons occasion de nommer, mais tous jadis occupés par les payens et choisis de préférence pour les scènes du sabbat.<sup>2</sup> Ces mauvaises gens

<sup>1</sup> *Pilos, Pilosus, velus*; les *Dusii* des Gaulois, dont parle St-Augustin, qui aimaient les femmes; les satyres des Grecs.

<sup>2</sup> Voisard dit positivement que cette opinion du sabbat sur les hauts lieux celtiques provient du bruit qu'on faisait dans les cérémonies druidiques. p. 26, verso. Grandidier, dans son Histoire d'Alsace, fait la même remarque.

n'avaient pas peur de la cloche de St-Martin, dont le son étonnait les montagnes, comme le disait l'inscription gravée sur son flanc sonore : «Montes clangore meo stupeut.» Cependant, au rapport de la tradition, cette voix de bronze avait été baptisée avec le pouvoir de conjurer les orages, de mettre en fuite l'esprit des ténèbres et d'effrayer les montagnes où se tenaient les meneurs de nues ; mais pour produire tels effets, il fallait que cette voix baptisée se fit entendre, et les sorciers profitaient de l'heure où elle dormait pour se transporter sur Repais et y former des nuées chargées de foudre et de grêle ; alors selon leurs caprices ou leurs desseins de vengeance, ils allaient les diriger sur les campagnes qu'ils voulaient dévaster. Chose étrange, ces procès de sorcellerie, et nous en avons beaucoup lu, contiennent des aveux complets, des déclarations formelles, faites sans le secours de la torture, qu'on donnait plus tard à ces malheureux hallucinés, et ces aveux, pour ainsi dire volontaires, conduisaient infailliblement les accusés au bûcher, d'un côté du Jura, et à l'eau, sur le revers opposé, baigné par les lacs suisses.

Il est ensuite fort remarquable que le pouvoir de former des orages est aussi attribué aux druidesses par Pomponius Mela et qu'au moyen-âge des prières toutes spéciales étaient destinées à conjurer toutes ces sortes de tempêtes. On les retrouve jusque dans la liturgie du siècle dernier.<sup>1</sup>

et nous l'avons trouvée consignée dans plus d'un procès de sorcellerie. Le christianisme fut longtemps à s'établir dans le pays ; quand les prêtres du Christ abolirent le culte des payens, ceux qui y restèrent attachés, allèrent le pratiquer en cachette dans les forêts et sur les hauts lieux non encore occupés par des églises. Ils faisaient des sacrifices ; ils dansaient et pratiquaient diverses cérémonies de divination et ces pratiques, paraît-il, duraient encore au 17<sup>e</sup> siècle, à en croire les aveux des prétendus sorciers. M. de Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, dit, p. 12 : « Quelques traditions altérées de l'ancien culte, restées chez le peuple, qui en ignore l'origine et la cause, se transforment peu à peu sous l'anathème du clergé, en pratique, cabalistiques et en invocations diaboliques. — M. de Mirville considère ces localités comme dès lieux fatidiques, hantés par l'esprit des ténèbres, exerçant son influence sur les personnes qui s'en approchent.

<sup>1</sup> *Manuale benedictionum*. Bruntrutii, ex typ. episcop. Basil. 1786.

Nous pourrions nommer certaine personne qui se flattait d'avoir tel pouvoir contre les orages et qui regrettait fort de se trouver un jour absent de sa paroisse durant un gros temps qui semblait la menacer. On sait qu'en tel cas on lançait des flèches ou l'on tirait des balles contre ces nues menaçantes et l'on prétend que jamais ces projectiles ne revenaient vers la terre.<sup>1</sup> Qui les saisissait au passage ? personne ne le disait alors ; mais si l'on veut raisonner par analogie, on trouvera la solution de ce problème dans un livre tout récent et en grand renom. Dans le *Livre des esprits*, Satan est partout substitué à ce que la science ne peut encore expliquer et même à ce qu'elle explique, pour ne pas amoindrir le pouvoir qu'on attribue à l'esprit du mal.

Mais quittons ce haut lieu et descendons un instant à Saint-Ursanne. Sans empiéter sur le travail spécial que nous avons préparé au sujet de l'église collégiale de ce lieu et de ses sœurs aînées de Moutier-Grand-Val et de Saint-Imier, nous ne ferons que montrer du doigt deux des chapiteaux, qui ornent les colonnes de droite du portail méridional de cette église, présumée du X<sup>e</sup> siècle. L'un représente une vierge sirène et toute la sainte famille, y compris l'ange Gabriel, transformée en tritons ; le chapiteau voisin n'est autre que Saint Ursanne forçant une espèce de faune à lui servir de pupitre.

D'autres sculpteurs indiquent la persistance à reproduire des sujets du paganisme jusque dans les églises, tandis que d'un côté on substituait des autels chrétiens aux autels payens. Nous pourrions citer bien d'autres contradictions, si elles ne s'écartaient pas de notre sujet.

Revenons sur Repais et prenons un chemin de traverse, appelé chemin *la Dame* ou des fées ; il vient du plateau des Franches-Montagnes, longeant la chaîne du Mont-Repais et il descend vers Bourrignon. En approchant de ce village,

<sup>1</sup> Hérodote I. IV. 94, dit en parlant des Thraces que « quand il faisait du tonnerre et des éclairs, ces peuples tiraient des flèches contre le ciel, comme pour menacer la divinité.

nous voyons bientôt apparaître la Fille-de-Mai. Nous l'avons déjà décrite dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Zurich, et cependant cette Notice serait incomplète, si nous ne parlions point de ce monolithe.

Si, dans l'enfance des nations et de l'art, les Grecs, les Romains et bien d'autres peuples ont adoré Jupiter, Apollon et même Vénus, sous la forme de pierres brutes, ne sachant encore tirer de celles-ci des statues à ressemblance humaine, pourquoi voudrait-on que les Celtes, venus des steppes sauvages de l'Asie, n'aient point choisi des objets peu communs ou de forme extraordinaire que leur offrait la nature pour en faire, sinon un simulacre de leurs dieux, du moins un de ces êtres corporels dans lequel résidait une divinité ?<sup>1</sup>

On a vu que sur le haut lieu de Repais, ils avaient fait tout au moins un autel d'une roche de forme particulière, et toute taillée par la nature. Ils devaient donc infailliblement s'étonner à la vue du monolithe, qui se dresse sur le flanc d'une colline au nord de Bourrignon, non loin de la source de la Lucelle, ce petit ruisseau, dont le nom tout celtique se retrouve plusieurs fois dans nos contrées pour indiquer précisément une petite rivière.<sup>2</sup>

Cette colline s'appelle dans le pays *La Côte de Mai*. Sur sa croupe, en grande partie boisée, on voit sortir de distance en distance des blocs de rocher affectant des formes bizarres, mais l'un de ces rocs se dresse plus fièrement que tous les autres sur le flanc du coteau. De quel côté qu'on l'observe,

<sup>1</sup> Pelloutier, *Histoire des Celtes*, t. II, p. 23. Le véritable fondement du culte que des peuples celtiques rendaient aux différentes parties du monde visible, c'est l'opinion où ils étaient que chaque élément, chaque être corporel, était le siège ou le temple d'une divinité subalterne qui y résidait, qui en dirigeait les opérations et qui en faisait, pour ainsi dire, l'instrument de sa libéralité envers les hommes. C'était proprement à cette intelligence et non à l'objet visible, qu'ils rendaient un culte religieux. — Mais de cette intelligence ils faisaient aussi souvent une divinité subalterne, une émanation de la divinité suprême.

<sup>2</sup> Bochat, t. III, 493.

il présente une statue de femme grossièrement ébauchée. La tête est un peu large, les yeux trop petits et écartés, le nez n'apparaît que par des narines informes, la bouche et le menton ne sont pas mieux configurés. Ses épaules étroites ne portent plus de bras et rappellent ces torses placés sur quelques cimiers d'armoiries. La poitrine est aplatie, ses hanches sont sans grâce et son ventre, que l'on ne voit que jusque vers le nombril, n'a pas une configuration plus régulière. Quant à la partie inférieure du corps, cette vierge sauvage la cache pudiquement dans le massif de la forêt, laissant supposer des formes analogues à celles qui apparaissent au-dessus des hêtres et des sapins. Elle se contente de dresser sa taille gigantesque à plus de cent pieds au-dessus du bosquet, et la coquette s'est coiffée d'un pin faisant l'effet d'une aigrette sur sa chevelure moussue.

Cependant cet assemblage de formes, tout grossier qu'il est, fait naître à chacun l'idée d'un corps de femme; nul ne s'avise de lui trouver une autre ressemblance, et si vous demandez au premier venu comment s'appelle cette roche? il vous répondra sans hésiter, c'est la *Fille-de-Mai*.<sup>1</sup>

A droite, et à peu de distance de cette statue, un autre roc s'élevait jadis à une hauteur égale. La tradition rapporte qu'un tremblement de terre l'a brisé et précipité au fond du vallon. Un troisième roc, situé entre les précédents, fait présumer qu'il avait aussi autrefois une plus grande élévation, mais les légendes populaires n'en font point mention. Si l'on gravit jusque sur le gradin qui s'étend en arrière de la *Fille-de-Mai*, on observera facilement un escalier grossièrement taillé dans

<sup>1</sup> Pansanius rapporte qu'il a vu dans l'Attique la roche qu'on nomme *Niobé*, qui de loin a la forme d'une femme versant des pleurs. Cambry, p. 151. Toute la Grèce d'ailleurs avait divinisé les pierres brutes avant de les savoir tailler. Les Juifs, adoptant les dieux des Phéniciens, avaient pris des troncs d'arbres et des pierres brutes pour leurs dieux. De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 4. Le culte des pierres se retrouve jusque dans les tombes des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles. M. Monnier a écrit toute une brochure sous ce titre : *Du culte des rochers*.

le flanc de la statue et conduisant dans une cavité, que les habitants du pays appellent la chambrette, nom qu'ils donnent également à la sacristie des églises. Ils prétendent qu'on y voyait autrefois des lettres étranges et bizarres, mais vous n'en avez pu reconnaître aucun vestige ; le temps et l'exfoliation de cette roche calcaire les auront sans doute effacés. De cette grotte peu profonde la vue plane sur la vallée et sur le territoire de Bourrignon. <sup>1</sup>

On sait que les druides n'élevaient pas de temples à l'Être suprême, ni aux divinités subalternes qui n'en étaient que des émanations, des moyens intermédiaires ; mais ils savaient habilement tirer parti des créations majestueuses de la nature pour en imposer au peuple et ils établissaient volontiers leurs sanctuaires près de ces objets offerts à la vénération. Moïse dit positivement que les premiers monuments que les hommes élevèrent au Seigneur furent des pierres que le fer n'avait point touchées. Plusieurs parties de la Séquanie offrent encore de ces sortes de statues informes, où l'art est presque toujours resté étranger, et nous en indiquerons encore d'autres dans nos contrées.

Les rocs remarquables de la Côte-de-Mai ont dû de bonne heure éveiller l'attention des prêtres celtes et les deux figures gigantesques dressées sur le flanc du coteau ont pu être regardées comme des divinités jumelles. Qui sait même s'il n'y en avait pas trois ? Trois, ce nombre mystique, le premier entre les nombres. On a dit que la tradition garde le souvenir de la destruction d'un de ces monolithes, et l'existence du troisième, dont on voit la base, peut bien remonter à une époque dont il ne reste plus de souvenir dans la mémoire des hommes.

Le nom donné à cette colline et celui que porte la femme de

<sup>1</sup> *Burgis, Burgundis, Borenjons*, était probablement un lieu occupé par les Burgondes, et l'on trouve en effet près de là des traces appartenant aux derniers temps de la période romaine. On a souvent découvert des monnaies romaines dans le voisinage de la Fille-de-Mai.

rocher ne peuvent laisser aucun doute sur le culte qu'on rendait à ce monolithe. C'était bien la déesse Maïa qu'on reconnaît dans la mythologie de tant de peuples, la pléiade aimée de Jupiter, la mère de Mercure et la nourrice de Bacchus, chez les Grecs et les Romains, le symbole de la terre ou de l'union du ciel avec la terre, dont le nom plus ou moins diversement écrit se retrouve dans toutes les langues pour exprimer une mère, une nourrice, et qui, tant soit peu modifié, désigne aussi une vierge.

Les Celtes sacrifiaient à la terre ; les Romains, devenus maîtres des Gaules, approprièrent les dieux étrangers à leur croyance, et de là les nombreuses inscriptions et les vœux adressés aux déesses-mères, aux vierges-mères, dont on célébrait la fête au mois de mai, dont le souvenir est resté chez nous dans ces refrains du premier mai qu'on entend encore chanter, mais de plus en plus rarement, par de jeunes filles, portant une branche chargée de feuilles nouvelles, de fleurs et de rubans. Elles vont de porte en porte annoncer le retour du printemps, et recevoir de modestes dons. Au moyen-âge ces fonctions étaient quelquefois remplies par un beau jeune homme qui, monté sur une blanche cavale richement équipée, parcourait le voisinage en portant le rameau de mai.<sup>1</sup> Le christianisme n'a-t-il pas substitué le culte d'une autre vierge mère à celui des vierges-mères de l'antiquité, et n'est-ce pas encore le mois de mai qui lui est consacré ? C'est au mois de mai que, dans les plus anciens temps, on tenait les grands plaids ou plaids généraux, qui furent reportés quelquefois au mois de septembre. On dressait un mai, un arbre vert, sur la place de l'assemblée, quand cette place n'était pas déjà pourvue d'un arbre, y croissant naturellement. On plantait un mai près du siège du président de ces assemblées. Était-ce un seigneur, un noble prélat, il faisait percher son faucon sur le mai et le peuple le pourvoyait de volaille on de poisson frais.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Vignette du mois de mai dans un manuscrit du 14<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Rôle de l'église de Roggenbourg, et plusieurs autres.

Autrefois les maires étaient élus au champ de mai, et quand on fixa cette élection à d'autres époques, on continua de planter un mai à leur porte en souvenir de l'ancien usage.

Mais nous nous écartons de notre sujet et nous devons retourner à la Fille-de-Mai, à la Vierge-mère, à Maïa, Maïra des temps celtiques, fort antérieure à la Vierge Marie du christianisme, et dont le culte et le souvenir sont restés dans les traditions populaires. C'est dans cette grotte creusée dans le flanc de la nymphe que le prêtre, comme dans une chaire, parlait au peuple assemblé au bas de la colline, qu'il rendait des oracles et donnait des ordres, de cette position presque aérienne. C'était peut-être de là que la fille du druide prophétisait, et de cette prêtresse vêtue de blanc est née la tradition d'une Dame blanche, d'une fée apparaissant près de ce rocher.

On a cru que l'escalier conduisant à cette grotte servait à escalader cette autre Jungfrau, mais c'est une erreur, car il ne présente que quelques marches et le monolithe, du côté du gradin, a encore plus de 60 pieds de haut, sans aucune saillie pour parvenir au sommet.

Il y a tout lieu de croire qu'à l'époque romaine ce lieu était encore en vénération, puisqu'on y trouve des monnaies de ce temps, comme à Bourrignon on rencontre des traces romano-burgondes.

En 1124, les fondateurs de Lucelle avaient-ils en vue de détruire le culte enraciné de la déesse Maïa, lorsqu'ils choisirent la vallée voisine pour y bâtir l'église dédiée à la Vierge Marie, comme tant d'autres églises ont été construites ailleurs sous la même invocation et dans le même but ?

• Est-ce pour ce motif que l'on dédia à St-Pierre l'église de Grand-Val fondée au VII<sup>e</sup> siècle, près de la Pierre-fichée, ou de Perrefite ? <sup>1</sup> Nous en dirons encore un mot plus loin,

<sup>1</sup> En 1151, Udelhard, comte de Sogren, fondait un monastère sous l'invocation de la Vierge Marie à Frienisberg, ou Mons aurora, près de la *Grise Pierre*. « A Magno lapide Griseo. » — C'était peut-être un de ces grands blocs errati-

mais on vient déjà de voir la chapelle de St-Martin de Repais s'élever près de la Pierre de l'autel, et la cellule de St-Ursanne sur la roche de Bel, opposant le culle du vrai Dieu à celui qu'on rendait sur ces hauts lieux au Dieu des Celtes.

Le culte de la déesse Maïa n'est d'ailleurs pas isolé dans cette partie du Jura, nous avons déjà dit que Milandre pouvait tirer son nom de cette déesse et, tout en passant, on a nommé Miécourt, que les actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles écrivent généralement de la même manière, ou avec des variantes insignifiantes. N'est-ce point *Maia Curtis*, la courtine de Maia, une terre située dans un lieu où l'on rendait un culte à Maïa ! Cette ressemblance de noms, dans une localité située entre la Fille-de-Mai et Mailan, Milandre, ne pouvait être passée sous silence.

Remarquons que le chemin des fées ou de la Dame passait précisément dans le voisinage de la Pierre de l'autel et de la Fille-de-Mai.

A une petite lieue de ce dernier monolithe, vers le nord, sur le plateau élevé de Pleigne, dominant plusieurs chaînes du Jura, on voit des restes de castramétation assez étendus et sur le bord du plateau, vers la Lucelle, une esplanade porte le nom de *Richterstuhl*, siège du roi, siège du juge. Était-ce là que le commandant du camp avait établi sa tente et son tribunal militaire ? ou bien à une époque antérieure à l'occupation romaine, tenait-t-on sur cette montagne le *mal-lus* de la contrée environnante ? nous penchons pour cette seconde opinion, parce que le nom de *Richterstuhl* n'était point celui que devait choisir le général romain pour son prétoire. Nous avons recueilli dans cette localité une hache en fer, de

ques, nombreux dans cette contrée, mais en vénération depuis l'époque celtique.

Archives du commissariat des fiefs de Berne.

*Histoire manuscrite des comtes de Sogren* p. 87. — Dans la contrée des acs, sur le Jolimont, on voit une de ces roches porter le nom de *Pierre de l'autel* et elle servit en effet à des sacrifices à l'époque celtique.

l'époque romaine, et plus d'une fois on y a trouvé des monnaies du même temps.

On ne voit pas sur cette placée même de roche de forme particulière qui ait pu servir de siège ; ce n'est qu'un peu plus bas, dans la forêt, qu'on remarque une de ces colonnes de rocher si propres à inspirer des idées superstitieuses.<sup>1</sup>

Voisard, qui ne paraît pas avoir connu la Fille-de-Mai, ni remarqué le nom de Richterstuhl, considérait déjà le plateau de Pleigne comme un haut lieu celtique. Il fait dériver le nom de Pleigne, en patois *Pienne*, de *Penn*, mot celtique indiquant un lieu élevé, et il dit que de même que sur les Alpes Pemines, au Mont Jovis, ou au St-Bernard actuel, il y avait un sanctuaire celtique, ainsi le plateau de *Pienne*, ou Pleigne, était un des hauts lieux des Rauragues. L'étymologie de cette localité d'après cet auteur n'a rien qui détruise ce qu'on vient de dire au sujet des souvenirs celtiques et ne fait même que la confirmer.<sup>2</sup>

Cette chaîne de montagnes était du reste peuplée de lutins, gardiens de trésors ou plutôt de mines d'or et d'argent. Souvent les Bernardins de Lucelle, séduits par les récits et les promesses d'aventuriers convoitant les écus de la riche abbaye, firent des fouilles dans les cavernes des rochers, pénétrèrent fort avant dans les entrailles de la terre, mais nonobstant bien des dépenses, bien des conjurations, le lutin, gardien des mines, fut toujours le plus fort et nul ne gagna à ces recherches que l'aventurier qui les avait conseillées.

Deux paysans, s'entretenant un jour de ces travaux, l'un d'eux dit à l'autre qu'il s'étonnait que les moines osassent ainsi lutter avec l'esprit ; mais l'autre lui répondit que le

<sup>1</sup> Près de la verrerie de Laufon, à gauche de la route de Bâle, une roche s'avance en saillie sur le flanc de la montagne et présente l'apparence complète d'une chaire. Notre savant géologue, M. Gressly, l'appelle la chaire du Diable, soit qu'on lui donne en effet ce nom, soit qu'il l'ait inventé par peur du malin.

<sup>2</sup> P. Voisard, *De religione Rauracorum. Manusc. folio 25 verso.*

Diab!e ménageait les Bernardins en ce monde, assuré qu'il était de les retrouver dans l'autre.

Vers l'extrémité orientale du plateau qui couronne la montagne de la Chaive, au nord de Delémont, se trouve une petite métairie appelée la Haute-Borne. Il n'y a guère qu'un siècle, que la plus grande partie de cette sommité était encore couverte d'une sombre forêt de gros sapins, mais la hache est arrivée et les vétérans des siècles sont tombés pour toujours. Non loin de la maison que nous venons de nommer, on voyait, il y a quelque cinquante ans, une grosse roche dressée sur une petite éminence, au bord méridional du plateau; on l'a brisée pour faire un mur de clôture. Un peu plus loin une grosse dalle en pierre, tirée du sol même, sert de borne entre les territoires de Bourrignon et de Delémont; on l'appelle aussi la Haute-Borne, parce qu'elle est plus grande et plus haute que toutes celles qui séparent les deux réages et qu'elle n'a pas été taillée comme toutes les autres.

Ce haut lieu a aussi des traditions, comme celles du Mont-Repais. C'était aussi un rendez-vous des sorciers; la forêt avait un mauvais renom parce que souvent on y rencontrait durant la nuit les bandes du sabbat dansant au clair de la lune ou à la lueur des follets. Aussi ne s'aventurait-on pas volontiers dans le chemin creux qui remontait le flanc méridional de la Chaive, en suivant un de ces chemins romains, servant de voie de communication entre la vallée de Delémont et les parties habitées du Jura que nous venons de quitter. Là aussi il y avait un esprit égarant les voyageurs; selon les uns, c'était un chasseur vêtu de vert, selon d'autres, une jeune femme au minois agaçant.

Le chemin que nous indiquons est encore en partie suivi actuellement. Il descend de la Haute-Borne, passe sur le gradin appelé le *Plain* de la montagne et descend d'un côté vers Delémont et de l'autre vers le Vorbourg. Le point de bifurcation était jadis sur le crêt de la *Plaine-Roche*, ainsi appelé à raison du redressement vertical des bancs de rocher, mais l'ensemble de ce crêt s'appelle Roches de *Béridiai*, ou

de Beauregard, nom qu'on a déjà indiqué à St-Ursanne, près de l'ermitage.

La position des roches de Delémont a pu donner à celui-ci le nom de Beauregard, Bel-Voir, et en langage du pays *Béridiai*, mais on retrouve ce nom en tant de lieux où le culte de Bel ou de Belenus a laissé des traces, que nous soupçonnons fort que c'est à ce Dieu que ces roches doivent leur nom.

<sup>1</sup> Depuis là on jouit sans doute d'une vue magnifique sur toute la vallée de Delémont avec une échappée des plus pittoresque sur les gorges de la Byrse, qui court vers le levant, et même sur la pointe du Ringberg, où nous ferons une excursion pour voir une roche celtique.

<sup>2</sup> Une position telle que les roches de Béridiai ne pouvait être oubliée des Romains, aussi, sur ces roches mêmes avons-nous retrouvé toute une forteresse, dont une des tours devait correspondre au loin vers les *specula* établis sur plusieurs points culminants du Jura.

Là aussi des restes de constructions, dont aucun acte ne fait mention, nous font présumer que les Burgondes auront profité des débris des édifices romains. C'est sur l'emplacement même de ce château romano-burgonde qu'on allume un grand feu le soir des Brandons.

Cet amas de bois sec, de branchages et de paille s'appelle la *Heutte*, l'heutte, précisément comme une montagne du Jura, où l'on allume aussi le feu des Brandons; cette montagne et tous les environs sont peuplés de souvenirs du culte de Belenus, et dont les noms se rapportent à celui de Beauregard.

<sup>1</sup> On appelle aussi cette montagne sur Chètre, sur Chiètre. Bochat fait dériver ce nom du celtique de *Beau-lieu*, t. III. p. 412. — M. Monnier, page 189. dit que les noms de Beauregard et Belvoir sont si souvent accolés à ceux de Bel et de Belin, dans la topographie des contrées soumises à ses investigations, qu'il en a été frappé et que les lecteurs s'en étonneront eux-mêmes à mesure que les traditions populaires les ramèneront sous leurs yeux.

<sup>2</sup> Au dessous de ces roches, un peu plus vers le sud-ouest, on a trouvé diverses antiquités celtiques, telles que des bracelets et de grandes aiguillettes en bronze.

Les Brandons sont un reste de la fête du Soleil à l'équinoxe du printemps, ou, dans d'autres contrées, au solstice d'été, à la fête de St-Jean. Le soir des Brandons on peut encore entendre depuis la roche de Béri diai les rires, les cris et les chants des filles et des femmes de Delémont, dansant en rond autour des fontaines, comme aux temps druidiques. Elles mettent d'autant plus d'entrain dans leur danse et leurs chants, qu'elles espèrent par là assurer une longue croissance au chanvre qu'on sèmera au mois de mai suivant.<sup>1</sup> M. de Mirville nous apprend qu'il y avait un dimanche consacré aux fontaines : c'était le quatrième dimanche de Carême. Ce jour-là, en beaucoup de lieux, après la messe, on allait aux fontaines en chantant, on buvait de leurs eaux, et l'on cueillait les fleurs qui croissaient dans le voisinage. Il regarde cet usage comme une cérémonie purificatoire, un reste des exorcismes dont les fontaines payennes avaient été l'objet, lorsque le christianisme les avait purgées des mauvais génies.

Nous ne savons si c'est bien un tel souvenir qui se perpétue ainsi à Delémont, mais il est toutefois certain que les filandières delémontaines n'étaient pas les seules du pays exécutant cette danse, car on se rappelle d'un curé de Develier, qui ne dédaignait pas d'assister à la ronde, ou du moins de faire acte de présence et de crier avec ses paroissiens : « au long chanvre ! au long chanvre ! » Alors nul village, nul hameau, nulle ferme qui n'eût sa *heutte* ou sa *chavanne*, et autant de flambeaux de pin gras ou de tilleul, fendu bien menu, qu'il y avait de personnes en état de les tourner en dansant en rond autour du grand feu central.

Comme aux temps celtiques, tous les hauts lieux s'illuminaient à la même heure, tous les coteaux se couvraient de flambeaux tournés circulairement ; les cris, les chants faisaient retentir les échos des montagnes, et nul ne songeait qu'il sacrifiait encore à Belenus.

<sup>1</sup> Des Esprits, p. 252 et note à la suite.

Père Voisard, auteur d'une histoire manuscrite de l'Evêché de Bâle et d'un ouvrage aussi manuscrit intitulé : *De religione Rauracorum*, fol. 26, nous apprend que les Celtes rauragues allaient adorer Dieu sur les hauts lieux pour se rapprocher d'avantage de lui.<sup>1</sup> Ils ne se réunissaient point au son des cloches ou d'instruments bruyants, mais ils allumaient des flambeaux appelés *heés* ou *heyés*, qu'ils tournaient en cercle autour de leur tête. De là l'origine et la coutume conservée dans la contrée, le premier dimanche de Carême, d'allumer à nuit tombante des *heyés* ou *feyés*, en langage du pays. Les Celtes, une fois réunis et après les prières accoutumées, allumaient un grand feu dans lequel le druide suprême jetait les victimes au milieu des cris de joie et des danses des fidèles.

Ce n'était point seulement le curé de Develier qui jadis faisait acte de présence au milieu de ses paroissiens assemblés sur la hauteur où se dressait la heutte, mais bien la plupart des curés du pays, et probablement tous y allaient autrefois, pour sanctifier en quelque sorte par leur présence ce reste de cérémonie celtique. Comme le druide, le curé attendait que le peuple fût réuni, et alors seulement il mettait le feu au bûcher, dont la flamme vive et éclatante éclairait la jeunesse chantant et dansant en tournant les *feyés*.

Voisard ne doute pas que la coutume d'allumer un grand feu la veille de la fête de St-Jean-Baptiste, n'ait la même origine celtique, car alors, comme à la fête des Brandons, comme aux temps druidiques, la cérémonie se terminait par un souper dont le mets principal consistait en friture connue chez nous sous le nom de *crapé* ou de *crêpe*.

Sur les roches mêmes de Bériddai un antique chemin traverse la cour du château, en passant sur un double fossé jadis couvert d'un pont levis. Il s'enfonce alors sous la feuillée en

<sup>1</sup> Maxwel, auteur du XVI<sup>e</sup> siècle, regardait tellement les hautes montagnes comme le siège de l'esprit universel, qu'il dit : « C'est perdre son temps que de chercher cet esprit salutaire autre part que sur le sommet des plus hautes montagnes. »

longeant le crêt de la montagne et en formant nne admirable promenade. Mais plus loin il se perd sur un crêt aride pour se retrouver bientôt taillé dans le roc en arrière d'une vieille tour burgonde qui servait jadis de fort avancé, de *Vorburg*, au château de Béri diai.

Laissons ce donjon ruiné par le tremblement de terre de 1356 et descendons tant bien que possible jusque rière cette chapelle pittoresque, perchée sur un roc et dominant la vallée de Delémont, la cluse du Vorbourg et le frais vallon de Bel-lerive. Près du chemin creusé dans le roc, à côté de la tour, dite de Ste-Anne, nous ne savons pourquoi, on remarque une excavation dans la roche même, ressemblant assez à l'empreinte qu'un corps humain aurait laissée, si ce roc eût été ramolli au moment où le corps se serait couché sur le flanc gauche.

Autrefois tous les environs de la chapelle, toutes les terrasses, actuellement cultivées en jardin, étaient occupés par les édifices d'un château formant aussi le *Vorburg* des forteresses précédentes. Le seigneur du lieu, issu des comtes d'Alsace, y avait établi une chapelle et son parent, le pape Léon IX, se rendant d'Alsace à l'abbaye de Grand-val, visita ce seigneur et consacra l'oratoire de son château en 1049.

Selon une tradition, le démon occupait l'emplacement du temple du seigneur et le pape le chassa de ce lieu en bénissant la chapelle; mais le malin désirant y rentrer après le départ du saint-pontife, alla se réfugier derrière la tour et se coucha sur un banc de rocher qui s'amollit sous sa pression diabolique.

D'après une autre version ce fut au contraire le pape qui, se méfiant des intentions de l'esprit des ténèbres et craignant son retour, alla le guetter sur cette même roche. Le roc, sensible à tant d'honneur et voulant rendre la position du saint plus confortable, s'amollit et prit l'empreinte du pontife. Mais l'inspection de cette statue en creux ne permet pas de distinguer quelle est celle des deux légendes qui est la véritable.

Ce récit, en apparence ridicule, fait cependant soupçon-

ner la substitution d'une église chrétienne à un lieu où l'on avait conservé quelques pratiques du paganisme ou plutôt du druidisme. En effet, sur le roc en face de la chapelle, séparé seulement de celle-ci par une cluse très-étroite, sur un crêt dénudé et exposé au midi on voit de nombreux débris celtiques. Ils occupent non-seulement le sommet du rocher, mais ils s'étendent sur ses flancs, descendent au bord de la Byrse, sur les rives de laquelle ils se prolongent à plus de cent pas ; ils se reproduisent sur le versant opposé de la roche et jusqu'en arrière de celle-ci où le crêt est coupé par un fossé profond.

Parmi les objets qu'on découvre en ce lieu il est fort remarquable d'en reconnaître plusieurs absolument semblables à ceux qu'on recueille actuellement dans les lacs suisses et autres localités où, comme ici, on ne voit que des antiquités absolument celtiques, ou antérieures à l'époque romaine. Nous citerons des fragments de poterie ou de vase en terre grossière, portant les mêmes dessins et ornements qu'on voit sur des poteries celtiques découvertes en diverses localités de la Suisse et en particulier dans le lac de Biemme, un couteau en bronze de même forme que ceux de ce dernier lieu, des disques en terre cuite, des haches en pierre, une monnaie en bronze, comme celles plus nombreuses trouvées à Courroux et en divers lieux de la Suisse. Tous ces débris de poterie indiquent des vases faits à la main et encore au moyen du tour à potier :

Sur cette même roche nous avons recueilli plusieurs morceaux de pierres appartenant aux roches alpines ou étrangères au Jura, comme du granit, du gneiss, du grès et autres. Une de ces pierres semble avoir appartenu à un croissant comme celui trouvé près du Rhin par M. d'Escher,<sup>2</sup> et ceux plus nombreux découverts dans le lac de Biemme par M. Schwab. Nous ne savons à quel usage on a pu employer

<sup>2</sup> Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, t. VI, 4<sup>e</sup> livraison. Découverte près du Rhin, par M. d'Escher de Berg, 1851.

ces pierres étrangères , la plupart aplaties d'un côté et généralement polies. Elles paraissent trop petites pour des pierres à broyer le grain <sup>1</sup> et nous penchons à les regarder comme des espèces de fétiches, comme ces marteaux de pierre que Grimm dit avoir été vénérés dans le nord autant que la croix chez les chrétiens, et comme tant d'autres pierres adorées chez toutes les nations de l'autiquité. Au sujet de ces sortes de pierres, M. de Bonstetten rapporte que les gens des campagnes continuent d'attacher des idées superstitieuses aux haches de pierre que le hasard leur fait découvrir.

Nous n'avons pas vu dans tous les environs de cette roche un seul débris de l'époque romaine ; car nous ne pouvons assigner à cette époque quelques grains d'ambre, qui ont dû appartenir à un collier, puisque l'on sait que les Gaulois portaient des chapelets d'ambre au jour des batailles, pour éloigner la mort. <sup>2</sup>

Deux disques en fer, comme des as romains, et les débris de plus de dix fers de cheval d'une forme particulière, trouvés avec de la poterie purement celtique, à plus de 2 pieds de profondeur, à côté du chemin qui longe la Byrse, et avec un couteau en bronze et des os poudreux, semblent par ces circonstances et par le lien de leur découverte appartenir encore à la même époque. Mais alors les Celtes, dans cette partie du Jura, auraient connu le fer qui se trouve si souvent à la surface du sol. Malgré que les archéologues nient généralement l'existence du fer chez les Celtes, avant l'arrivée des Romains, et que nous n'ayons encore jusqu'ici aucun fait suffisant pour être d'une opinion absolument contraire, cependant nous avons des doutes et nous croyons que les habitants de nos contrées, où les mines de fer abondent, ont su de bonne heure en tirer parti et que c'est pour ce motif que plus

<sup>1</sup> Thierry, *Histoire des Gaulois* t. II. p. 91.

<sup>2</sup> Dans les fouilles faites à Bienne et dans d'autres lacs on a trouvé des cailloux ronds qui sont regardés comme des pierres à broyer le blé. M. Keller les a représentées et décrites dans les *Mittheilungen* de Zurich. Nous en avons trouvé de semblables sur la roche de Courroux.

d'une fois nous avons vu des objets de fer , avec d'autres en bronze, réunis à des débris absolument celtiques.

Ce rocher , en face du Vorbourg, s'appelle la roche de Courroux ; il porte ainsi le nom du village voisin, dont l'étymologie , *Curtis rufus*, semble provenir des terres rouges ou ferrugineuses qui couvrent le flanc de cette même montagne.<sup>1</sup> Bochat,<sup>2</sup> en cherchant l'étymologie de Curiwolf , la fait venir de *Cur-in-wolv*, le bord de l'eau des loups. Il est donc assez particulier que les armoiries de Courroux soient précisément un loup et que près de là , il y avait jadis un lieu appelé Salevolp ou Salevulp , d'où l'on aurait pu faire Salevolf. <sup>5</sup>

C'est sur cette même roche que le peuple indique trois anneaux, où l'on attachait les barques ou les navires quand la vallée de Delémont était occupée par les eaux d'un lac ou d'une mer. On nous a bien montré du doigt le lieu où devaient être scellés ces anneaux, mais nonobstant nos recherches et les promesses de récompense nous n'avons jamais pu les faire découvrir. Il est vrai qu'il en est de même en bien d'autres localités où l'on dit qu'il existe de ces sortes d'anneaux. Telles sont les roches, près de Grellingen, fermant le val de Laufon , d'autres roches au Forsteneck , au nord de Reschenz et à Villeret , au val de St-Imier.

En Allemagne, en Alsace, en Suisse, où la même tradition existe, les anneaux restent également invisibles. Cette tradition si générale ne serait-elle pas un de ces souvenirs diluviens dont on retrouve la trace dans tous les pays , chez toutes les nations.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> M. Ed. Pratovevera , dans une notice intitulée : *Die keltischen und römischen Antiken in Steiermark*(1856), croit que le fer a été découvert plus tôt qu'on ne le pense généralement , mais que le motif pour lequel il se trouve rarement provient de son entière décomposition dans les monuments anciens.

<sup>2</sup> *Mémoires* de Bochat. t. III. p. 240.

<sup>3</sup> Courroux s'appelle aussi en allemand Luperstorf , on le voit écrit Lupanstorf et alors Lupan-dorf ne viendrait-il pas de *Lupana*, de quelque gynécée ?

<sup>4</sup> *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*. n° 5, septembre 1855. Article de M. Troyon. — *Antiquités d'Alsace*, par Golbéry, p. IV et 56. — Cambry, p. 256.

Sur le crêt de ce rocher se dresse un autre roc qui, vu d'un certain côté, ressemble assez à une colonne. Jadis cette colonne naturelle était plus élevée, mais au commencement de ce siècle la foudre l'a brisée.<sup>1</sup>

Au point où le crêt cesse d'être aussi ardu, on remarque un fossé et un vallum, servant autrefois à défendre l'approche de cette position celtique.

Au pied de celle-ci, sur le penchant d'une combe oxfordienne, au milieu de la sombre forêt de sapins du Quenet, on observe une espèce de cirque parfaitement circulaire, mais n'ayant des gradins que d'un côté. Plusieurs amas de pierres existent sans ordre vers le centre de ce cercle. La plupart sont formés de roches informes prises dans le voisinage, mais il y en avait quelques autres composés de blocs de calcaire corallien, chargés de polypiers lythodendron, dont quelques-uns ont été déposés au Musée de Delémont. Plusieurs de ces amas ont été récemment dispersés et nous en avons fouillé quelques-uns dans lesquels nous n'avons trouvé que des cendres, des charbons, des fragments de poterie celtique, quelques bélemnites appartenant aux terrains liasiques, une échinite, percée d'un trou au milieu pour pouvoir la pendre au cou, une monnaie celtique en bronze, une hache de pierre, mais aucun objet de l'époque romaine ou de temps plus moderne.

La forme conique des bélemnites a pu les faire choisir comme un emblème des rayons du soleil. On aurait pu également en faire usage pour des pointes de flèche. L'échinite était regardée comme un œuf de serpent et jouait un grand rôle dans les superstitions celtiques.<sup>2</sup>

Nous n'avons pu nous assurer par ces fouilles si ces amas de pierres étaient des tombeaux ou des espèces d'ex-voto ou monceaux de témoignage entassés en ce lieu par les pèlerins

<sup>1</sup> Nous tenons ce fait du général Gressot, qui faillit être renversé par son cheval au moment où la foudre éclata.

<sup>2</sup> Thierry, *Histoire des Gaulois*. — Pelloutier.

qui venaient assister à des assemblées. Cet usage est souvent rappelé dans la bible et on le retrouve à l'époque celtique en Europe et en Asie.<sup>1</sup>

N'oublions pas que de temps immémorial ce lieu, qui n'offre point d'abri, sert de camp aux Bohémiens et à leurs successeurs, les heimathlos.

Au-dessous de ce lieu, la Byrse, après avoir franchi l'étroit passage entre la roche du Vorbourg et celle de Courroux, où sont tant de traces celtiques, se trouve tout-à-coup resserrée par quelques gros blocs de rocher détachés de la montagne. Son cours, barré comme par une écluse, se ralentit et ses eaux s'approfondissent en sorte de former ce qu'on appelle dans le pays un *Gour*, du mot latin *gurgis*. Celui-ci porte le nom de *Gour-de-Trémelin*, Trewblin, Treublin, Creux-Belin.<sup>2</sup> Il est inutile de répéter ici ce qu'on a dit à l'occasion du Creux-Belin, de Porrentruy. Nous trouvons tout naturel qu'on ait choisi ce gour, cette eau profonde et dormante, pour y sacrifier à Belenus, tout à côté de ce cirque, de forme circulaire, rappelant lui-même le disque du soleil. Mais si dans les temps ordinaires l'eau est calme et dort paisiblement entre les roches de Tremelin ou Creux-Belin, il n'en est plus de même dans les crues si fréquentes et si subites de la rivière, car alors ses eaux rapides s'engouffrent entre les roches qui lui barrent le passage, elles les heurtent avec fracas, montent blanches et écumeuses ; elles tourbillonnent, s'arrêtent, creusent et fouillent sous ces roches pour chercher un passage, charriant devant elles des amas de cailloux et faisant entendre au loin un sourd mugissement, comme le courant de l'Oust, le Trémeulé des marais de Malestroit, en Bretagne, où réside une dame blanche. N'est-il pas tout au moins remarquable de retrouver le même nom dans l'Armorique, pays des druides, que dans notre Jura, et précisément pour

<sup>1</sup> Cambry, p. 148.

<sup>2</sup> Bochat, t. II, p. 569, cite un lieu appelé Trevelin, près d'Aubonne, dont il fait venir l'étymologie de *Trébélin*, maison de Belin, de Bel.

le courant d'une rivière, pour un de ces gouffres, dont les druides savaient utiliser le mystère.

Père Voisard, dans sa dissertation sur la religion des Rauragues, s'exprime ainsi : Pourquoi les Celtes érigeaient-ils leurs sanctuaires près des fleuves, des torrents, des ruisseaux ou des fontaines ? Pour que les druides aient sous la main l'eau nécessaire aux ablutions, aux purifications des victimes.<sup>4</sup> C'est également l'opinion de Pelloutier. Lucain ne dit-il pas dans ses vers en parlant des druides : « Vous demeurez dans des bocages élevés et dans des forêts reculées. » et Pomponius Mela : « Les druides enseignent beaucoup de choses à la noblesse la plus distinguée des Gaules, qu'ils introduisent secrètement dans les cavernes et dans les forêts écartées. » Or, la roche de Courroux présente toutes ces conditions : c'est un haut lieu, près d'un sanctuaire, avec des cavernes aux abords sombres et mystérieux, peu loin d'une eau dont les tournolements servaient aussi à la science augurale des Celtes et à leurs sacrifices. Là nul vestige, nul débris des temps romains ou plus modernes, et tout ce qu'on y découvre remonte à l'époque reculée dont nous cherchons les souvenirs.

Voilà donc, sur un espace peu considérable et groupés autour du Vorbourg, plusieurs restes et traditions celtiques : une haute borne ; un lieu dédié au Soleil sur la roche de Belvoir, ou Béri diai ; une danse et des feux celtiques ; une empreinte sainte ou diabolique au Vorbourg, certainement plus ancienne que la chapelle ; des anneaux ou un souvenir du déluge ; une pierre celtique sur la roche de Courroux avec de très-nombreux débris de la même époque ; un cirque ou sanctuaire druidique, des tumuli ou des amas de pierres votifs ; une partie de rivière portant encore le nom du dieu Belenus ; sur la roche de Courroux, non loin de cavernes, l'aire d'une maison de bois des druides habitant près du sanctuaire ; enfin toute une série de souvenirs celtiques, auxquels ont suc-

<sup>4</sup> P. Voisard, *De Religione Rauracorum*, p. 28. — Pelloutier, t. II, p. 201.

cédé les ouvrages en maçonnerie des Romains, des Burgondes et du moyen-âge. Cependant de tous les édifices qui ont jadis couronné les roches de Courroux et du Vorbourg, depuis les constructions en bois sur les premières, jusqu'à celles en ciment romain et à ces tours à murailles de 18 pieds d'épaisseur, construites aux temps féodaux sur les rocs opposés, il ne reste plus que l'oratoire consacré à la Vierge Marie au milieu du onzième siècle.

Nous avons écrit un gros volume sur l'histoire de ces divers monuments, mais en voilà déjà bien assez pour une simple notice. Laissons donc derrière nous ces rocs, témoins de tant de choses, traversons cette fraîche vallée de Bellevive, arrosée par la Byrse et par plus de trente sources d'eau vive; passons devant ses bains et ses habitations groupées dans un bosquet d'arbres fruitiers et approchons-nous de Soyhière.

De ce village à Liesberg on trouvera encore toute une suite de souvenirs celtiques qu'on peut, sans trop de peine, distinguer de ceux du moyen-âge. Quelques-uns de ces derniers, en ce qui concerne le château de Sogren, ont déjà été en partie mentionnés par M. Hentzy, en 1796.<sup>1</sup> Il raconte ainsi ce qu'il a appris au village de Soyhière : « Ses habitants crédules et visionnaires, dit cet auteur, m'ont assuré » que des spectres effrayants apparaissaient fréquemment » dans les ruines du château, et que leurs ombres inquiètes ne peuvent goûter aucun repos. Selon ces bonnes » gens, elles sont condamnées en expiation de leurs crimes, » à être les gardes des trésors volés, enfouis dans les voûtes » de leur ancien domicile. La croyance populaire est qu'à » l'heure de minuit, des fantômes, armés de pied en cap, se » montrent au haut de ces masures et y font la ronde jusqu'à » ce que le chant du coq les force à rentrer dans leurs prisons souterraines pour y gémir sur des monceaux d'or mal » acquis. »

<sup>1</sup> *Promenade pittoresque faite de Bâle à Bienne. 1796.*

Mais M. Hentzy n'avait sans doute interrogé à cet égard que peu de personnes, car alors, comme longtemps auparavant et encore après, on avait entendu des nains ou des fées fauchant à grand bruit durant les nuits d'été dans le pré de la Dame, sous la forêt au Donzel, au pied même du château. Beaucoup avaient vu le chien noir aux yeux de feu, Augenbrand, cherchant son maître, le comte Rodolphe de Sogren assassiné en 1233. <sup>1</sup> D'autres avaient rencontré plus d'une fois le cavalier mystérieux, le chasseur sauvage, ce sylphe apparaissant dans tant de contrées depuis la Scythie, d'où il paraît être originaire, jusqu'en Bretagne, en Séquanie et dans tous les pays celtiques. Le soir, lorsqu'il n'y a plus qu'une lumière douteuse, il sort des redoutables cavernes du Teufelskuchi, monté sur un petit cheval noir et couvert lui-même de vêtements sombres ; son corps court et ramassé s'élève à peine au-dessus de la selle et son chapeau à larges bords est tellement enfoncé et rapproché de ses épaules qu'on peut douter s'il y a une tête sous cette coiffure. Il galope dans la direction de Soyhière et sa vitesse est si grande qu'on croit entendre le bruissement de l'air qu'il fend dans sa course rapide, mais les pieds de sa monture ne laissent aucune trace sur le chemin qu'il parcourt. La poussière ne s'élève point sous ses pas, l'eau et la boue, en temps de pluie, ne jaillissent point sur son passage, mais, par contre, les cavales qui le rencontrent hennissent d'épouvante et le voyageur s'écarte de son chemin avec terreur. Pourquoi ce cavalier ne dépasse-t-il jamais le vieux pont de Sogren, lieu même où le chien Augenbrand commence ses rondes nocturnes ? Pourquoi n'y a-t-il que certaines personnes qui aient le privilège de voir ce sylphe ? Ce sont là des questions auxquelles ces personnes,

<sup>1</sup> Il est des choses extraordinaires que la science explique, d'autres qu'elle repousse longtemps avec mépris et qu'elle finit par accepter plus tard ; ne peut-elle donc point se tromper en niant ce qu'elle ne comprend pas encore ? — Voyez à ce sujet les débats engagés entre M. de Mirville, qui croit beaucoup à ce qu'ont vu les autres, et M. de Gasparin, qui ne croit guère qu'à ce qu'il voit ou qu'il a touché du doigt.

du reste très-respectables et dignes de foi, ne peuvent répondre. <sup>1</sup> Elles affirment cependant avoir vu le cavalier, elles citent des témoins, et cependant moins favorisé qu'elles, nous ne voyons dans ce mystérieux personnage, qu'un mythe, un souvenir celtique, insaisissable comme les anneaux du déluge.

Bientôt nous irons visiter le *Teufelskuchi* pour chercher la demeure du cavalier, mais auparavant escaladons les roches du Heidenfluh, cette montagne escarpée à un quart de lieue à l'est de Sogren. Sur ce point culminant, dominant le défilé de la Byrse au *Todtenwog* (balance de la mort) en face de la roche de la *Hölle* (de l'enfer), <sup>2</sup> on remarque un de ces rocs redressés formant une espèce de colonne au-dessus d'un abîme. On ne peut aborder que d'un côté comme la Fille-de-Mai. C'est cette pierre qu'on appelle la *roche des Payens* et aussi des Sarrasins, et les alentours, rière le château. Mais c'est en vain qu'on chercherait en ce lieu les vestiges d'un donjon féodal, d'une tour ou d'un camp romain, on ne peut remarquer qu'une ceinture de rochers environnant cette position et en formant un camp naturel.

Sur le crêt, ou plutôt près de la roche des Payens, nous avons recueilli quelques rares débris de poterie celtique, dans un sol rempli de charbons et de cendres.

Était-ce un haut lieu aux temps celtiques, comme cette roche de forme singulière et l'ensemble de cette position l'indiquent? Dans des temps plus récents quelque peuplade

<sup>1</sup> Le nom de Sogren que nous voyons aussi écrit Sogarn ou Sœcarn, au XII<sup>e</sup> siècle, pourrait venir du celtique *Sog, Sæg, Carn, Garn*, deux mots ayant à peu près la même signification et voulant dire : rude, sauvage, rapide. Sogren est bâti dans un lieu sauvage près d'un courant rapide. Nous avons recueilli deux monnaies celtiques dans les ruines de Sogren, dont l'existence connue est antérieure au IX<sup>e</sup> siècle. Ces monnaies portent chacune le nom de Togirix; on en voit plusieurs semblables au musée de Bâle.

<sup>2</sup> Le nom de Hölle, ne viendrait-il pas du mot celtique *Heaul*, le soleil, le Helios des Grecs? Serait-ce en souvenir du culte qu'on a pu y rendre au Soleil, qu'on allumait encore en ce lieu le feu des Brandons il y a quelques années.

encore payenne se serait-elle réfugiée sur cette montagne d'une défense facile ?

Rien ne contribue à résoudre ces questions qui, toutes deux, peuvent avoir des probabilités. Le pâturage et la forêt voisine n'étaient pas en bon renom. On craignait pour le bétail qui allait boire à la fontaine des Payens, et quand la nuit était close on n'aimait point traverser ces lieux déserts.

C'est à l'extrémité de cette même montagne, et toujours vers l'orient, que s'ouvre le ruz du Teufelskuchi, la cuisine du Diable, séjour du cavalier ou chasseur mystérieux, ayant les mêmes traditions ou légendes qu'une autre cuisine du Diable dans une contrée toute celtique, au Hamel, département du Nord. <sup>1</sup>

Rien n'égale l'étrangeté du Teufelskuchi du Jura bernois. Un de ces grands cataclismes, qui ont soulevé le Jura, a déchiré profondément le flanc de la montagne, y a creusé une espèce de cirque, formé de hauts rochers à parois verticales, et toutes ces roches sont percées de nombreuses et profondes cavernes. Des ruisseaux bondissent entre ces roches déchirées ; ils se précipitent en cascades écumeuses jusqu'au fond de la vallée. Le bruit de leur chute se mêle et se confond avec le mugissement des vents qui s'engouffrent dans cette impasse et ébranlent la forêt épaisse qui recouvre ce sol. Le feuillage des arbres cache d'affreuses crevasses ouvertes verticalement dans le flanc de la montagne. Le temps et les éboulements, si fréquents en ce lieu, n'ont pu les combler et, dans ces abîmes, on voit d'immenses blocs de rocher dressés et arqueboutés les uns contre les autres, comme des troncs qui se penchent et se heurtent durant un tremblement de terre.

Si le soir on s'aventure dans l'étroit sentier qui parcourt ce cirque et qui se termine par une échelle, pour escalader

<sup>1</sup> *Magasin universel*, t. II, p. 350. — *Cambry*, p. 216. Il y a plusieurs localités rappelant des usages celtiques, qui portent le nom de *Teufels* — *Keller* — *Mauer* — *Muhli* — *Stein*, etc., etc.

la dernière paroi de rocher, on entend des bruits étranges que le fracas des eaux ne peut pas même amortir. Plusieurs espèces d'oiseaux de nuit font retentir l'air de leurs cris effrayants ; le grand duc épouvante le gibier par son hou-hou, fréquemment répété ; le chat-huant pleure et se lamente ; la chouette crie en tremblotant ; jadis l'ours se délectait dans ces cavernes et il y a laissé des traces de ses repas sanglants, mais c'est en vain que le renard et le blaireau, ses successeurs, tournent et retournent les ossements blanchis que l'hôte des cavernes a laissés dans son antre, ces os n'ont plus ni goût, ni saveur, et offrent seulement de l'attrait aux géologues.

Autrefois avec ces habitants des cavernes logeaient aussi les Bohémiens, qui se plaisaient dans cette retraite peu fréquentée par les gens du pays. <sup>1</sup> Là aussi il y avait des ateliers de ces forgerons mystérieux, de ces nains forgeant des armes maudites ou enchantées. Rien n'était plus facile à ces divers hôtes que de cacher leur industrie dans ces cavernes ténébreuses, ou seulement sous le manteau des sapins que la hache ne touchait jamais. Ces arbres leur fournissaient le charbon et le ruisseau servait à tremper l'acier qu'ils fabriquaient.

C'est près de l'entrée du Teufelskuchi, qu'on voyait naguère une roche ressemblant à une grosse colonne dressée au pied de la colline et supportant une autre pierre placée horizontalement en sorte de ressembler à une grande porte.

Ce linteau a été abattu et brisé par des maçons et il ne reste plus que la colonne à laquelle sont attachées quelques traditions populaires faisant penser que cette porte naturelle avait été le sujet d'un culte ou d'une vénération particulière.

Mais le Teufelskuchi n'était pas seulement le séjour du cavalier ou du chasseur sauvage, c'était aussi un lieu de prédi-

<sup>1</sup> Une note dans les archives de la ville de Delémont nous apprend, qu'on croyait que les *Zigeiners-Egyptiens* étaient arrivés en Allemagne vers l'année 1422, disant que leurs ancêtres avaient été expulsés d'Égypte parce qu'ils n'avaient pas voulu recevoir la Ste-Famille lorsque le roi Hérode poursuivait l'enfant Jésus.

lection pour les sorcières. On les voyait danser le samedi soir à l'entrée des cavernes, sur les saillies des rochers, à la lueur de feux étranges, au bruit d'instruments à cordes, car il est à noter que la musique du sabbat n'était jamais formée d'instruments à vent, mais toujours de guigernes, violons ou autres, rappelant plus ou moins la harpe de David, qui avait le pouvoir de conjurer le mauvais esprit de Saül.

Ce n'était donc point le sabbat en voyage qu'on entendait parfois sortir de la cuisine du Diable, à grand bruit de chiens, de chevaux et de cors, mais la haute chasse conduite par le chasseur sauvage. Autrefois, et toujours comme un présage de guerre, ces bruits se changeaient en cliquetis d'armes, en roulements de chars, en piétinements de chevaux. Ils différaient trop de celui que font les esprits crions, ces mauvais lutins qui la nuit simulent des plaintes et des gémissements dans le but d'égarer les âmes compatissantes, pour pouvoir les confondre ensemble ; seulement la haute chasse et le sabbat deviennent rares au Teufelskuchi, comme partout ailleurs. Les incrédules disent que c'est depuis que les armes à feu détruisent grand nombre des hôtes criards des forêts.

Si, comme un grand-duc, dernier habitant de la cuisine du Diable, nous pouvions voler tout d'un trait au Ringberg, laissant sous nos pieds St-Fridolin, ressuscitant un effroyable mort sur un des autels du village, et un peu plus haut, ces grandes lignes de murs, derniers débris de villas romaines, nous nous épargnerions bien de la fatigue. Cependant lorsque, pas à pas, on descend ces collines et qu'on gravit ces monts pour arriver sur un point culminant qui les domine tous, on jouit alors d'une si belle vue qu'on est dédommagé de ses peines. Le Ringberg offre aussi une de ces colonnes de rocher qui par sa forme a dû frapper les peuples d'alentour. C'était un autel tout préparé sur un haut lieu, où l'on pouvait faire des sacrifices et déposer des offrandes. Aussi tout le voisinage est-il peuplé de souvenirs celtiques, lorsqu'on veut prendre la peine de démêler ces traditions populaires et

d'explorer ces montagnes presque désertes. Nous présumons enfin que le Ringberg servit plus tard de poste militaire et que sur ce point culminant, il y avait une tour en bois correspondant avec les specula du Sturmer-Köpfl, au-dessus de Wahlen, avec celui de la Roche de Béri diai et plusieurs autres vers le Rhin. Mais nous n'avons pas à raconter les choses de l'époque romaine, ni à indiquer les traces de camps et d'autres constructions éparses dans le voisinage.

Dans des terres vagues, au levant du Ringberg, un peu au-delà du hameau de Hoggerwald, on remarque une espèce d'enceinte circulaire qui ne peut être ni une fortification, ni une clôture, mais un de ces lieux consacrés au sein même des forêts. Aussi a-t-il gardé mauvais renom et ne le traverse-t-on pas la nuit sans redouter les esprits qui égarent, les fées malicieuses qui ont tracé tant de cercles dans les pâturages de cette chaîne de montagnes.<sup>1</sup>

Mais revenons encore au val de Delémont, que nous n'avons vu que du haut des roches de Béri diai. Les cercles des fées nous ramènent d'abord à Courfaivre, cet ancien atelier de forgerons romains, où l'on voit tant de ruines de villas et de travaux militaires de la même époque.<sup>2</sup> Sur une colline à gauche en entrant au village, non loin de l'ancienne église

<sup>1</sup> Il y a plusieurs espèces de cercles de fées : les uns sont formés de champignons croissant l'un après l'autre, dans un ordre fréquemment circulaire ; d'autres sont tracés par des herbes plus vertes, plus luxuriantes que celles du voisinage et nous croyons que cette fertilité provient des détrit us des champignons de l'année précédente et de celui des insectes qui les ont dévorés. Quelquefois ces cercles offrent un aspect desséché et brûlé, mais l'examen du sous-sol fait reconnaître des pierres placées sous le gazon et souvent ce sont des tumuli.

<sup>2</sup> On y a aussi trouvé plusieurs objets celtiques, tels qu'une de ces haches de bronze si communes dans tous les pays habités par les Celtes. Dans la plaine marécageuse de la Communance, près de Delémont, non loin de ruines romaines, on a recueilli une lance en bronze, absolument semblable à celles qu'on a tirées du lac de Bienne et d'autres localités où il n'y a que des objets celtiques. Une monnaie de bronze, et de la même époque, a été trouvée à Châtillon.

de ce lieu, élevée sans doute sur cette hauteur pour substituer le culte du Christ à des souvenirs payens, on observe un grand nombre de tumuli indiquant un de ces lieux consacrés où l'on faisait des amas de pierres votives, des monceaux de pierres de témoignage, ou des tombeaux nombreux, ou enfin toutes ces choses réunies. Des fouilles faites sous les amas de pierres ont révélé l'existence de ces pierres rangées en cercle au fond du tumuli et prouvant que durant la période romaine, il y avait encore des usages celtiques admis pour l'inhumation des individus de cette race.

Au sud du village de Courfainve, sur la colline du Chételai, ce roc détaché du flanc du Mont, on voit une triple enceinte ou plutôt une petite enceinte divisée en trois parties par des levées de terre et des fossés. Cette plate-forme, trop petite pour un camp, a dû être dans le principe un haut lieu celtique, peut-être même un lieu de refuge. Un tumulus ouvert sur ce plateau n'a pas démenti cette opinion et les traditions la confirment. Là aussi se tenait le sabbat; les sorcières y formaient ces nues chargées de foudre et de grêle.<sup>1</sup> Les cercles des fées sont communs dans les pâturages voisins; jadis l'herbe de l'arrête-boeuf croissait en abondance dans le finage couvrant le camp romain situé au-dessous de Chételai.

Ce plateau divisé en trois enceintes, allant en diminuant de l'est à l'ouest, ce nombre trinaire, ayant toujours un sens mystique, ces traditions populaires attachées à ce lieu, tout nous fait présumer que dans le principe il fut occupé par les

<sup>1</sup> Pelloutier, t. II, p. 101, dit en parlant du culte que les Celtes rendaient à l'eau, que ces peuples croyaient que des génies habitaient les eaux, qu'ils avaient le pouvoir d'exciter des tempêtes. — Les sorcières invoquaient ces génies par des incantations, et en frappant en mesure ou en cadence l'eau des fontaines. Les cérémonies pratiquées alors par ces femmes étaient une continuation du culte des eaux par les Celtes, culte qui subsista si longtemps dans tous les pays de race celtique. Dans les actes ou procès des sorciers on retrouve jusqu'à la chaudière de bronze dans laquelle les prêtresses cimbriques faisaient couler le sang des victimes, et les sorcières le sang des enfants avec celui des reptiles.

Celtes, et considéré comme une retraite sacrée.<sup>1</sup> Il a pu être utilisé plus tard, à l'époque romaine, mais son établissement était antérieur à celui du camp placé beaucoup plus près du village.

Un peu au-delà de Courfaivre une dépression de la montagne porte le nom de Chêneau de Soulce. Les sorcières des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avouent y avoir tenu le sabbat. Battant l'eau des fontaines, elles en formaient des nuages chargés de grêle, comme les prêtresses celtiques dont parlent les auteurs de l'antiquité. A droite de ce passage un sentier tortueux s'enfonçant dans les forêts pourrait conduire à la grotte de S<sup>te</sup>-Colombe, antre profond et mystérieux creusé par la nature dans le flanc du rocher. Il ne faut pas confondre cette caverne avec celle qui s'ouvre grande et spacieuse au bord de la Sorne, entre les forges et le village d'Undervelier. L'entrée de celle-ci ressemble à une voûte à plein cintre allant en s'abaissant, à mesure qu'on s'avance sous ses arceaux. Audessus surplombent des bancs de roc ployés et disposés comme des vousoirs ; ils forment les archivoltés de cette sauvage basilique que le poids de la montagne écrase et dont les pilastres sont déjà enfoncés dans les décombres. Mais écoutez le murmure de cette source qui s'échappe du rocher ; voyez cette onde pure et limpide retenue dans son rustique bassin formé de quartiers de roc que le fer n'a point touchés. Ne semble-t-il pas qu'on est dans la grotte d'une fée ? Voici même venir une jeune femme portant un enfant souffreteux et rachitique : est-elle catholique ? vous la voyez s'approcher d'une croix de bois plantée près de la fontaine ; là elle prie Dieu, par l'intercession de S<sup>te</sup>-Colombe, de venir à l'aide de son enfant. Est-elle réformée, car la femme, quelle que soit sa profession de foi, est avide de croyances qui peuvent rendre la santé à son nourrisson, alors elle prie, sans se signer et,

<sup>1</sup> Cette colline entourée de sombres forêts, environnée de rochers et de fossés profonds creusés par la nature, est d'un aspect sauvage et entièrement propre à une retraite druidique.

comme la précédente , quelquefois toutes deux en même temps , elle plonge son enfant dans le bassin de la fontaine , pour retremper dans cette eau froide et glacée ses membres frêles et débiles. Hélas ! parfois les imprudentes payent cher cette pratique : l'eau présumée régénératrice n'opère sa vertu que pour l'autre vie, étant souvent mortelle pour les chétives créatures.

Quelle est cette Sainte-Colombe ? La tradition répond que c'était une femme habitant la caverne du haut de la montagne aride et qui pour étancher sa soif venait puiser l'eau de la sainte fontaine. On indique le sentier rocailleux qu'elle suivait , mais on oublie le pont qu'il fallait pour traverser la Sorne, dont les eaux verdâtres séparaient et les rocs et les cavernes.

Si nous osions hasarder une conjecture, nous dirions que cette Sainte-Colombe , dont l'église et l'histoire ne parlent point, était une de ces prêtresses druidiques, qui pouvait habiter la caverne supérieure, mais qui était obligée de descendre à celle de la fontaine pour consulter les oracles dans le bassin rustique et offrir des sacrifices sous cette voûte sombre et mystérieuse. Elle y recevait les offrandes des fidèles et y consolait les femmes qui apportaient avec elles des enfants souffreteux. Le christianisme planta la croix du Rédempteur, là où il n'y avait pas assez de place pour bâtir une chapelle ; la blanche druidesse , dont les vêtements rappelaient le plumage de l'oiseau de paix fut remplacée par le souvenir d'une blanche et *sainte Colombe*, et trois siècles après la réformation, nous voyons encore les femmes protestantes , si peu favorables aux saints des catholiques , vénérer et suivre les usages celtiques.

M. Monnier indique aussi une localité du Jura où le nom de *St<sup>e</sup>-Colombe* apparaît plusieurs fois dans une contrée toute celtique.

De la grotte de *St<sup>e</sup>-Colombe* revenons vers la partie orientale de la vallée de Delémont , dans cette plaine de Bellevie où l'on retrouve des débris celtiques et des traditions de cette

même époque. Là des ruines romaines se cachent sous le gazon des prairies et sous le mince sillon des champs. Des débris de tuiles antiques, de poterie romaine, se voient partout dispersés dans cette plaine.

Entre Courroux et Vicques, précisément au milieu de la plaine appelée Bellevie, on voyait encore il y a quelques années une enceinte circulaire formée d'une levée de terre. Ce n'était ni une clôture, ni une fortification. Quelques personnes âgées lui donnaient le nom de cercle des fées ou de la Dame; d'autres *au chêté* ou château, ou aussi *au chêne*, parce qu'il y avait un seul chêne dans cette plaine. N'était-ce pas plutôt un de ces lieux sacrés dédiés à Belenus, près de quelque chemin traversant la plaine à l'époque romaine? et alors rien de plus rationnel que d'appeler ce chemin *Beleni Via*, chemin de Belenus.<sup>4</sup> Jadis tous les terrains environnant ce cercle étaient couverts d'une forêt de sapins. On en voyait encore un reste il y a peu de temps. Pelloutier nous dit que les sanctuaires, consacrés au soleil, étaient ordinairement des forêts et l'on choisissait préférentiellement celles dont les arbres ne perdaient point leurs feuilles pendant l'hiver. C'est peut-être à ce souvenir de forêt sacrée qu'a été due la conservation du bosquet de sapins resté debout pendant des siècles au milieu de cette plaine sans arbre quelconque.<sup>5</sup> L'extrémité orientale de cette plaine était fermée par le bourg de Vicques,<sup>5</sup> avec son camp, ses bains, ses villas; à l'ouest et au nord elle avait aussi d'autres villas romaines et un camp. Un chemin devait nécessairement relier ces divers établissements.

Mais on en avait perdu la trace dans le sol marécageux de la plaine, abandonnée en grande partie en terres vagues et

<sup>4</sup> Près de là se trouve le village de Corcelon, Solendorf, Sonendorf, en allemand, ne viendrait-il point de *Curtis solis*?

<sup>2</sup> Pelloutier, *Histoire des Celtes*, t. II, p. 121. — Le même auteur, p. 202, dit aussi que les Celtes avaient des sanctuaires près des grands chemins.

<sup>3</sup> *Wic*, en celtique, une métairie, un village, d'où est venu le mot latin *Vicus* qui signifie aussi un bourg, et Vicques à l'époque romaine était un bourg, comme le prouvent les fouilles que nous avons faites en ce lieu.

en forêts. Il n'y a pas trente ans que nul chemin n'était tracé dans ces marécages. On allait à l'aventure et en ligne droite, nulle haie, nul arbre ne marquant le point vers lequel on se dirigeait. Mais si l'on passait durant la nuit dans cette plaine déserte, on courait grand risque de s'égarer : selon les uns, des follets courant sur le marais et simulant des lanternes, faisaient errer le voyageur trompé par cette fausse indication; selon d'autres, des dryades folâtres, sortant du bosquet de sapins, venaient agacer les passants, les attirant toujours plus loin, tout en échappant à leurs entreprises et les faisaient ainsi courir toute la nuit à leur poursuite. Là, comme l'habitant des steppes de l'Asie, comme l'Arabe du désert, le voyageur n'aimait pas à traverser seul cette solitude, parce que l'esprit malin prend volontiers possession des lieux non fréquentés par les hommes.

C'est dans le cercle des fées ou dans le bosquet de sapins que les sorcières allaient tenir leurs assemblées, comme elles étaient coutumières de le faire partout où les Celtes avaient eu des lieux sacrés. Étaient-ce alors ces sorcières qui égaraient les voyageurs assez téméraires pour s'approcher de leurs rondes infernales sans avoir pour talisman un objet béni ou un morceau de pain ?

Était-ce le brouillard qui couvre souvent ce sol humide ou bien l'effet du vin qui avait ainsi détourné tant de passants de leur vraie direction ? A entendre les gens du pays, ces deux dernières causes étaient étrangères à l'aventure et chacun avait été égaré par d'autres sortilèges.

Nous n'osons donner une origine druidique à la roche qui sert de limite au centre de la vallée, entre les bans de Delémont et de Courrendlin, et par conséquent encore entre la Prévôté de Moutier et la seigneurie de Delémont. Cette pierre appelée *le gros caillou* a été transportée en ce lieu par les hommes pour un tout autre but que celui d'en faire une borne. Elle n'offre du reste rien de remarquable : c'est une roche calcaire informe, mais non pas un caillou ou une pierre charriée par les eaux. Plusieurs usages rappelés dans les

urbaines et coutumiers des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, semblent avoir une origine celtique, et bien antérieure au moyen-âge.

Trois autres pierres vénérées portent le nom de St-Germain. La première est un gros bloc de calcaire informe, ayant environ 3 1/2 pieds de long sur autant de large et un pied d'épaisseur. Elle est couchée à l'entrée de l'ancien cimetière de Courrendlin. Sa surface n'est point plane, mais enfoncée et polie. Il semble que cette pierre a fait un long séjour dans une rivière et qu'elle y a éprouvé le frottement des galets roulés par le courant. Une des excavations est censée représenter en creux le relief de la partie postérieure de St-Germain lorsque le pieux abbé venait de Grandval pour se reposer en ce lieu. Mais nous avons tout lieu de croire que cette pierre avait déjà été apportée à cette place à une époque bien antérieure, et que, selon toute apparence, elle était une de ces pierres levées dont les druides faisaient usage et que le peuple vénérât. Car, chose bien remarquable, le mur du cimetière environnant la vieille église de Courrendlin est le seul mur du pays construit entièrement en cailloux, joints par un ciment fort dur et d'une composition différente de celle de tous les mortiers en usage au moyen-âge ; de plus, la partie la plus ancienne de cette église est elle-même bâtie en fort petites pierres. On a donc toujours épargné la roche de St-Germain dans toutes les constructions primitives et les subséquentes. En lisant Bobolène, lorsqu'il raconte la vie et le martyre de St-Germain, de même qu'en consultant la tradition il ressort que cette église était déjà bâtie à cette époque par les soins d'un certain Ursanne. Ainsi au VII<sup>e</sup> siècle cette roche existait en ce lieu et n'a pas été employée dans les constructions voisines. Il est également à noter que dans les champs d'alentour on remarque diverses traces de l'époque romaine.

La seconde pierre de St-Germain est de l'autre côté du Pont-de-Penn,<sup>1</sup> entre la scierie et l'écluse. Elle n'est autre

<sup>1</sup>Penn, en celtique : élevé ; Pont-de-Penn, pont élevé et il l'est en effet.

chose qu'une roche sur laquelle existent deux dépressions comme les empreintes de genoux ; on l'a recouverte de matériaux ces années dernières. — Nous ne sommes pas bien assuré de l'emplacement de la troisième. Selon les uns elle était encore dans les roches de Moutier et d'après d'autres elle se trouve sur l'esplanade devant l'antique église de Moutier-Grandval.

Chacune de ces pierres était censée avoir servi de siège ou de prie-Dieu à Saint-Germain et s'être amollie sous le poids de son corps. On les vénérât et on y attachait une vertu curative. Nous avons encore vu des personnes se rendre en pèlerinage à deux de ces pierres, s'agenouiller ou s'asseoir où St-Germain s'était placé et l'invoquer en priant. Actuellement c'est à peine si quelques personnes peuvent encore indiquer ces monuments druidiques sanctifiés plus tard par l'abbé de Grandval.<sup>2</sup>

L'église de Moutier-Grandval fondée au VII<sup>e</sup> siècle a d'abord été dédiée à St-Pierre. Les actes de St-Germain nous disent bien que ce lieu fut choisi à cause de la fertilité de la vallée et de l'abondance du poisson, que fournissait la rivière. Mais le nom de Perrefite que porte un village voisin et la roche même dite de St-Germain près de l'église, nous font soupçonner l'existence d'une pierre fichée, ou d'un monolithe druidique antérieur à l'arrivée de l'abbé. Le choix de l'emplacement même de l'église et de son patron pourrait bien avoir eu pour motif l'abolition du culte de la pierre druidique.

Serait-ce pour un semblable motif, qu'au village de Grandval, à une demie lieue de Moutier, on a bâti une chapelle dès les

C'est au-dessus qu'on montre une grotte portant le nom de réclame de St-Germain. On y a construit un corps de garde durant la guerre de 30 ans.

<sup>2</sup>Voir les actes de St-Germain, *Vita Sancti Germani*, de Bobolène, rapportés dans les *Monuments de l'histoire de l'anc. Evêché de Bâle*, t. I, p. 48. — Dans ce même ouvrage on voit plusieurs actes nommant la chapelle de Courrendlin dès l'année 866 : « Rendelena corte cum capella sibi subjecta. » Cette église souvent réparée a été en partie démolie lorsqu'on bâtit celle de Courrendlin en 1736. Il ne reste que le chœur.

premiers temps de l'abbaye, sur une hauteur en face de Béprahon, *Belpraon*. Bel, Belenus; *Pran, Praon*, une prairie, en vieux langage du pays. Ce serait donc prairie de Belenus plutôt que Belle prairie? Car Belpraon, bâti sur le flanc d'un coteau, est loin d'offrir des prairies renommées pour leur beauté.

Là aussi la tradition indique l'emplacement d'un couvent, dont on ne voit nul vestige; mais sa situation au pied de la montagne, au sein d'une vaste forêt, pouvait en faire un séjour favorable aux druides. Nous pourrions d'ailleurs indiquer plusieurs localités du pays où la tradition place des couvents et où des fouilles ne font jamais découvrir que des débris romains ou d'une époque antérieure au christianisme.

Beaucoup de pierres druidiques ont sans doute existé dans la partie méridionale de la Prévôté de Moutier et dans l'ancienne seigneurie d'Erguel. Il est probable que dans ces contrées longtemps désertes ou à peine habitées durant la période de transition, entre l'époque romaine et l'établissement des monastères de Grandval et de St-Imier, la plupart des souvenirs celtiques se sont perdus, et qu'un plus grand nombre encore ont disparu depuis la réformation. Cependant il y avait encore ces années dernières, entre Sonceboz et la Hutte, tout près de la route une grosse pierre levée, servant de borne entre ces deux communes et appelée *Pierre de l'autel*.

Nous oublions sans doute encore bien des souvenirs celtiques, nous laissons de côté bien d'autres traditions et cependant nous ne pouvons terminer cette notice sans dire quelques mots du *Culte des arbres*.

Ce culte remonte aux temps bibliques: les prophètes reprochaient déjà aux hommes cette espèce d'idolâtrie. Plusieurs peuples de l'antiquité croyaient que l'homme était né du chêne; Virgile le dit lui-même:

Gens verùm truncis a duro robore nata.

Juvénal et plusieurs passages de la fable confirment cette opinion. Longtemps les hommes se nourrirent de son fruit. Il était consacré à Jupiter chez les Grecs et les Romains.

Les peuples de race celtique avaient la même croyance et la même vénération pour cet arbre. Le nom de leurs prêtres, les druides, venait du chêne appelé *derw*, *deru*, en langue celtique. <sup>1</sup> Ils établissaient leurs principales demeures et leurs sanctuaires dans les forêts de chênes ; ils vivaient sous l'ombrage de ces sortes d'arbres, ils en tiraient une partie de leur nourriture ; ils coupaient sur les branches le gui sacré pour le distribuer au peuple comme une panacée universelle. <sup>2</sup> Nous n'avons jamais vu cette plante croître sur le chêne et aucun forestier consulté à cet égard n'a pu nous en indiquer ; il faut donc qu'elle ait été fort rare ou que les druides seuls aient connu le secret de l'y faire croître, pour que ce parasite, si commun sur tant d'autres arbres, fût alors considéré comme une chose précieuse. <sup>3</sup> On voit même le gui figurer sur les monnaies celtiques avec le cheval, cet ancien compagnon des premiers Celtes. Le chêne était donc aux temps celtiques considéré comme le père de l'homme, sa maison, sa nourriture, son médecin et pour ainsi dire son Dieu. De là cette vénération pour les forêts de chênes, pour celles surtout consacrées par les druides et pour chacun de ces arbres qui avait aussi reçu cette consécration. Jamais la hache ne

<sup>1</sup> Pelloutier et son éditeur renferment toute une dissertation sur l'étymologie du nom de druide, et cependant la plus probable nous paraît être celle que nous avons adoptée. T. II. p. 306 et suivantes.

<sup>2</sup> Le gui, croissant sur le haut des arbres et sans tenir à la terre, semblait une plante venue du ciel. Il pousse de nouvelles feuilles au solstice d'hiver, indiquant ainsi le retour du soleil. On sait que les enfants allaient encore, il y a quelque temps, frapper aux portes des maisons au commencement de l'année, en criant « *Guthil!* » dans la haute Allemagne, et « au gui l'an neuf ! hoguilané ! » en France. Ovide le disait déjà dans ses vers :

Ad viscum, viscum druidæ clamare solebant.

<sup>3</sup> Plin., *Histoire naturelle*, lib. 16. cap. 44. De visco. « Est autem rarum admodum inventu et repertum, magna religione petitur et ante omnia sextâ lunâ, etc. » C'était au 6<sup>me</sup> jour de la lune que les Celtes plaçaient le commencement des mois, des années et des siècles, qui parmi eux n'étaient que de 30 ans. Plin. lib. XVI. c. 44.

Améd. Thierry t. II. p. 87, dit que M. de Candolle n'a jamais vu de gui sur des chênes.

devait toucher les arbres des sanctuaires, ni ceux consacrés, aussi Tacite appelle ces forêts *nemus castum*. Selon quelques auteurs, les empereurs romains poursuivirent les druides, afin de détruire cette corporation dont l'influence était si grande dans les affaires de la nation gauloise qu'elle balançait le pouvoir des conquérants. Les druides, obligés de fuir devant la persécution, se retirèrent dans les forêts, dans des lieux écartés et d'un accès difficile. Leurs partisans les y entretenirent et le culte druidique se maintint en dépit des Romains. <sup>1</sup>

Le christianisme, longtemps aussi persécuté, prit enfin le dessus et devint persécuteur à son tour. Il pénétra même chez ces nations du Nord qui venaient de conquérir les Gaules et alors le druidisme alla de plus en plus en déclinant, continuant de se cacher dans les forêts et les lieux déserts. Mais le peuple n'abandonna pas pour autant un grand nombre d'usages et de pratiques qui tenaient à ce culte; bravant les défenses des capitulaires des rois et celles de l'Eglise, il continua de vénérer les fontaines et les rochers.<sup>2</sup> Ce fut alors que le christianisme chercha à substituer des églises et des autels aux arbres, aux forêts et aux roches druidiques. Des

<sup>1</sup> Il y a toute apparence que les empereurs ne détruisirent pas les druides, mais seulement les sacrifices humains pratiqués par ces prêtres.

<sup>2</sup> Le Concile d'Arles, tenu en 452, *Can. 25*, porte : « Si in alicujus episcopi territorio infideles aut faculas accendant, aut arbores, fontes vel saxa venerantur, si hæc eruere neglexerit, sacrilegii reum se esse cognoscat. Dominus aut ordinator rei ipsius si admonitus emendare noluerit, communione privetur. » Il semble que c'est en suite de ces menaces d'excommunication prononcées contre les évêques et les seigneurs qui ne détruiraient pas ces usages druidiques, que les rois carlovingiens, et pour ce qui nous concerne, les Evêques de Bâle, firent tant de capitulaires et d'ordonnances. Le *Règlement forestier* de 1755 défend encore de charmer les arbres. Art. 44.

Pour qu'un sanctuaire fût bien accrédité, il fallait qu'on pût y consulter la divinité et recevoir la réponse en plusieurs manières pour les divinations qu'on tirait de l'air, des arbres, des victimes et surtout de l'eau et du feu. De là ces défenses comprenant tous les objets servant à ces divinations. Pelloutier, t. II, p. 201.

chapelles s'élevèrent près des chênes vénérés ; des images, des statuette de la Vierge ou des Saints furent appendues aux arbres que le peuple étaient accoutumés de visiter. Contrairement au précepte du Deutéronome, ch. XVI v. 21. « Vous ne planterez point de grands bois ni aucun arbre au près de l'autel du Seigneur, votre Dieu, » on planta même des arbres devant les portes des monastères et des églises, mais on eut soin de substituer le tilleul ou l'orme au chêne, de souvenir trop druidique.

Le zèle pour la destruction de ces arbres n'alla point cependant jusqu'à couper ceux qui croissaient sur la place des champs de mai, le mallus, où se tenaient les assemblées de la nation, dans le principe, et plus tard des peuplades, des seigneuries et même de simples paroisses.

On plaça de ces arbres à la porte du château et le châtelain allait s'asseoir sous leur ombrage pour y justicier ses vassaux, comme l'avaient fait les juges d'Israël, les juges de la Grèce, les druides des temps celtiques, et après eux les princes ou les chefs des sauvages conquérants des Gaules, dont les châtelains étaient eux-mêmes les descendants.

Les villes avaient aussi de ces sortes d'arbres et si on ne leur rendait pas précisément un culte, on y avait cependant attaché des usages, des prérogatives et une certaine vénération. C'est ainsi que devant l'église de St-Vincent de Cornol, où les seigneurs rendaient des sentences arbitrales au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, croissaient d'énormes tilleuls dédiés aux quatre évangélistes et portant leur nom. Ils existaient encore dans la seconde moitié du siècle dernier, lorsqu'on démolit cet édifice pour rebâtir l'église dans un lieu plus commode.<sup>1</sup>

Il y avait des tilleuls remarquables devant une chapelle, au sortir du village de Chevenez, d'autres près de Lugnez, devant l'oratoire de St-Imier, non loin de bien des ruines romaines,

<sup>1</sup> *Archives de l'Evêché de Bâle*. Sentence rendue contre Bourcard d'Asuel en 1218, 11 juillet.

et près de cette église de Dampfreux, dont la tour remonte au moins au XI<sup>e</sup> siècle. Bien d'autres villes de l'Ajoie et de la Vallée de Delémont étaient ainsi ombragées de gros tilleuls.

Au Val de Moutier, la célèbre abbaye de Grandval avait tout un bosquet devant le parvis de son église, monument du VIII<sup>e</sup> siècle. C'est sous cet ombrage que l'abbé, puis le prévôt, tenait les assises de toute la contrée dépendant de la juridiction du monastère, et plus tard la justice cléricale y conserva son siège.<sup>1</sup> L'église de Tavanne est encore ombragée de tilleuls énormes qui devaient déjà exister lorsque Farel prêcha la Réformation dans ce temple.

Si nous recherchons les arbres des mallus, où l'on tenait les plaids généraux, nous verrons dès le XIII<sup>e</sup> siècle le tilleul de Courgenai, près de la Pierre-Percée, servir d'abri aux seigneurs de la contrée pour y rendre une sentence arbitrale.<sup>2</sup> En 1508, sous ce même arbre, on continuait de tenir les plaids de la mairie d'Ajoie, comme nous l'apprend le rôle, renouvelé à cette date, mais rappelant des coutumes immémoriales. Près de là, comme on l'a déjà dit, croissait toute une forêt de chênes, derniers débris ou successeurs de la forêt druidique.

Aux XV et XVI<sup>e</sup> siècles le tilleul de Bure ombrageait les plaids de cette mairie. Un énorme chêne croissait à la porte de Porrentruy, vers la fontaine dite *des Beunelats*. Ses branches vermoulues reposaient sur des piliers, mais lorsqu'elles étaient encore fortes et vigoureuses, elles avaient elles-mêmes supporté tout un échafaudage et une plate-forme servant de salle de danse à l'ardente jeunesse. Au pied du chêne, les vieillards trouvaient des bancs pour se reposer, tandis que près d'eux jouaient des enfants que les bonnes ou les

<sup>1</sup> Voir la *Notice historique sur les rôles des églises de l'ancien Evêché de Bâle*, que nous avons publiée dans les *Mémoires de la Société helvétique d'histoire*, en 1855.

<sup>2</sup> Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, t. II, p. 966.  
— Acte du 4 septembre 1282. « Datum sub tylia de Corgenae. »

jeunes mères avaient coutume d'y amener. Ceux-ci y dépensaient bruyamment une vie ou un temps dont ils ne connaissaient pas encore le prix ; les autres après une vie agitée y cherchaient le repos , en attendant le sommeil éternel. Dans la partie élevée de l'arbre, la bouillante jeunesse ; à ses pieds, l'enfant qui naît et le vieillard qui s'éteint. On voit déjà apparaître ce chêne dans un tableau de 1680 ; il fut le lieu d'une assemblée populaire durant les troubles de 1740, et nous l'avons entendu tomber en 1804, lorsqu'il menaçait ruine de toute part.

A Delémont , près de la porte du moulin , un tableau de 1489 représente déjà un gros arbre, un chêne vigoureux, qui existait encore au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Des anneaux de fer étaient fixés à son tronc noueux pour y attacher les animaux pris en délit dans les terres cultivées.

Là aussi on tenait les plaids de mai et ceux d'*herbaux* , en plein air, à la porte de la ville , sur le penchant d'un coteau formant un amphithéâtre naturel. Les servantes y portaient aussi les enfants , et les confiant à des vieillards assis sous l'ombrage du vétéran des siècles , elles allaient causer ou folâtrer plus loin.

Nous avons déjà nommé le chêne de St-Fromont, cet arbre miraculeux , hors duquel chaque pèlerin coupe un morceau pour en faire une petite croix qu'il plante dans ce monument du VII<sup>e</sup> siècle. Si l'on en croit la légende, la nature vivace du bâton de Fromont répare bientôt les brèches que lui fait le couteau, et le tronc poudreux , couché depuis si longtemps sur le sol , reste néanmoins indestructible. On croit reconnaître dans les pratiques au chêne de St-Fromont les usages des Saxons près du tronc d'arbre d'*Irmensul* , celles de plusieurs peuplades de la Grèce , des Celtes et même des Romains , citées par Pelloutier.<sup>1</sup>

Les chapelles creusées dans les arbres, les images clouées à leurs troncs , les traditions attachées à leur existence , les

<sup>1</sup>Pelloutier, *Hist. des Celt.*, t. II, p. 217 et suivantes.

pratiques superstitieuses dont ils étaient l'objet, n'ont pu sauver ces sortes d'arbres de la hache moderne. Les particuliers, comme les communes, ont eu hâte de couper ces monuments et bientôt il n'en restera plus de traces. L'appât du gain a eu plus d'empire pour la destruction de ces souvenirs druidiques que les actes des conciles, les capitulaires des rois et les ordonnances de nos Princes-Evêques.

Durant la seconde moitié du siècle dernier la loi ordonnait à chaque nouveau marié de planter trois chênes la première année de son mariage et de les entretenir.<sup>1</sup> Mais elle n'avait fait que sanctionner un usage fort ancien, consistant à planter deux arbres l'année de mariage, l'un pour le mari, l'autre pour la femme. Celui des deux végétaux qui périssait le premier présageait la mort de celui des époux qu'il représentait.

On plantait un arbre à la naissance de chaque enfant et son plus ou moins de vigueur présageait la prospérité ou le malheur du nouveau-né.

On environnait un arbre de bandelettes durant la maladie d'une personne, et cet arbre devenait sacré — les insulaires polynésiens auraient dit *Tabon*. De sa croissance, de la chute prompte ou lente de ses feuilles, on en faisait un pronostic bon ou mauvais pour le malade.

On allumait des cierges sous certains arbres à des jours et heures déterminés. On y brûlait de l'encens, on y appendait des objets divers, on dansait alentour, dans certaines circonstances, mais ce qui était plus commun, on les charmait, pour nous servir de l'expression employée dans l'ordonnance de 1755. Un des moyens de pratiquer ces charmes consistait à forer un trou dans le tronc d'un arbre pour y introduire divers objets et surtout des plantes, parmi lesquelles on distinguait toujours le gui et la verveine,<sup>2</sup> ces végétaux drui-

<sup>1</sup> Ordonn. forestale de 1755, art. 22.

<sup>2</sup> La verveine, en latin *verbena*, du celto-breton *bar*, *var*, branche, rameau, et *pen*, *ben*, tête. Les druides la regardaient comme un remède contre les maux de tête. Les anciens s'en ceignaient la tête. Les hérauts de paix en portaient des couronnes et des branches à la main. La vertu de

diques, et la mandragore, cette racine si nécessaire aux nécromanciens. Chez les druides ces diverses plantes, comme le gui du chêne, ne devaient se cueillir qu'avec des cérémonies bizarres et des formules mystérieuses, que Pline rapporte en partie. Ces usages se sont perpétués jusqu'à nos jours; nous les trouvons consignés dans de vieux manuscrits; nous les avons vu pratiquer par un médecin fort respectable, qui aux pratiques druidiques ajoutait encore celle de magnétiser toutes les plantes dont il faisait usage. Il ne les avait pas apprises de lui-même, mais il les tenait d'un homme âgé et cette tradition remonte à plus d'un siècle. Toutefois il ne les a point enseignées à un successeur et ce souvenir druidique se serait effacé si nous ne l'avions pas consigné. Nous l'appelons *souvenir druidique*, non pas légèrement, mais parce que les pratiques de ce médecin herboriste étaient tellement imitées de celles que Pline et Tacite nous rapportent des druides, qu'il faut bien que lui et son maître, qui n'avaient certes point lu ces auteurs, les eussent apprises par la tradition, comme les ermites de la Bretagne le faisaient encore à la même époque. Ces hommes pratiquaient de bonne foi ces usages ainsi transmis par la tradition. Ils les croyaient indispensables pour que les plantes exerçassent leurs vertus et ils leur attribuaient toutes les cures qu'ils faisaient. Mais d'autres, en suivant des pratiques superstitieuses de même origine, n'avaient pas toujours un but utile et innocent, comme on peut le lire dans certains vieux manuscrits. Ils charmaient les arbres, comme ces magiciens du moyen-âge charmaient des figures de cire; ils croyaient qu'à la vie et à la croissance prospère de l'arbre charmé étaient attachées la vie et la santé d'individus aimés ou détestés. — Pour établir ce rapport il fallait se procurer

cette plante est célèbre dans les remèdes du pays, cette herbe figure avec le gui dans toutes les pratiques superstitieuses. Ces deux plantes n'étaient pas moins célèbres chez les Grecs et les Romains. Le *selago*, espèce de genêt, était également vénéré des Celtes; Pline dit : « hanc contra omnem perniciem habendam providere druidæ Gallorum et contra omnia oculorum vitia fumum ejus prodesse. » I. lib. 24.

quelques objets qui eussent appartenu à la personne en vue : une boucle de cheveux , une parcelle de ses habits ; si l'on obtenait quelques gouttes de son sang, le charme ne pouvait manquer d'opérer son effet.

Nous avons vu fendre un chêne trois fois séculaire au centre duquel se trouvaient de la verveine, du gui, une espèce de genêt, *selago*, une racine de mandragore fourchue, ou femelle, des baies de laurier et un morceau de fer rouillé. Il y avait plus d'un siècle qu'on avait introduit ces objets dans ce tronc d'arbre au moyen d'un trou pratiqué avec un gros perçoir et fermé avec une cheville de bois tendre, sur laquelle l'écorce et le bois du chêne avaient cru sans laisser aucune trace extérieure.

Près du châlet des Ortières il y avait un chêne colossal, au tronc duquel pendaient souvent des pattes de lièvres et quelques débris de gibier, qu'un vieux braconnier y clouait religieusement, prétendant par-là s'assurer constamment du succès à la chasse. Il tenait cet usage de son père, et le scoliasse d'Aristophane dit qu'en Grèce les chasseurs, qui ont fait quelque capture, ont aussi coutume, en l'honneur de Diane, d'attacher à quelqu'arbre de la forêt où ils ont chassé, la tête ou le pied de l'animal qu'ils ont tué. <sup>1</sup>

Dans cette même ferme, et non loin de cet arbre, existait un autre chêne environné d'une forte haie, entretenue avec soin. La tradition rapportait qu'un mauvais esprit faisant périr le bétail qui paisait dans les pâturages d'alentour, il fallut conjurer cet esprit et le forcer d'entrer dans ce chêne. Pour le maintenir dans sa prison on brûlait des cierges bénits à chaque anniversaire de la conjuration et l'arbre était environné d'une enceinte pour que le bétail ne se trouvât pas en contact avec le lutin. La date de la conjuration est inconnue et nous croyons bien plutôt qu'il y avait là un de ces souvenirs ou superstitions celtiques, à laquelle la terrible hache du propriétaire actuel a mis fin, en coupant jusqu'au dernier

<sup>1</sup> Pelloutier, t. II. p. 216.

arbrisseau des 900 journaux de terre qu'il possède en ce lieu. Avec le chêne ont disparu la clôture, le charme et sans doute l'esprit.

Nous avons fait abattre un vieux tronc de saule plus que séculaire auquel était attachée la préservation des prairies voisines du ravage des vers blancs, ou des larves de hannetons. Il est vrai que l'année suivante ces insectes firent de grandes dévastations, mais depuis lors il paraît que leur vengeance est épuisée.

Les souvenirs celtiques qu'on vient de rapporter, se rattachent en général à des monuments ou à de certaines localités, mais il en est encore bien d'autres qui ont passé dans les usages et les croyances populaires, plus ou moins modifiés par le christianisme et que divers auteurs ont racontés avant nous.

N'est-il pas remarquable que dans tous les pays celtiques on retrouve certains préjugés se reproduisant de siècle en siècle, comme par exemple divers pronostics de mort prochaine, tirés de l'abolement plaintif et prolongé d'un chien devant la maison d'un malade, le nombre de treize convives à la même table,<sup>1</sup> le sel renversé fortuitement sur la nappe, les brins de paille que le hasard a placés en forme de croix sur le chemin. Bien des pronostics de malheur sont un reste de la science augurale, comme la rencontre, en sortant du logis d'une femme, d'une pie, d'une corneille, présageait malheur.

Quelqu'un était-il mort dans une maison, vite il fallait jeter l'eau qui se trouvait dans tous les vases de cuisine, parce que l'âme du défunt s'y était lavée, comme dans les eaux du Styx. On ouvrait portes et fenêtres pour lui donner passage ;

<sup>1</sup> Ce nombre fatal qui, selon les uns, est originaire de la trahison de Judas, et, selon d'autres, serait bien plus ancien, ne fut pas favorable aux plus hauts barons de la contrée. Lorsque 13 barons d'Asuel furent ensevelis dans l'église de Lucelle qu'ils avaient fondée, lorsque 13 comtes de Ferrette furent inhumés dans l'église de Feldbach, bâtie par leurs ancêtres, ces deux races s'éteignirent.

on courait prévenir chaque ruche d'abeilles de la mort de leur maître, sous peine de les voir toutes périr.

S'agissait-il du bétail, il y avait mille idées superstitieuses que l'on retrouve déjà dans l'antiquité. L'esprit malin n'exerçait pas seulement son pouvoir sur les hommes, mais bien aussi sur les bestiaux. — Aussi avait-on acheté un nouveau cheval, il fallait le faire entrer à reculons dans l'écurie pour le préserver de l'influence du malin. On pendait à sa crèche une pierre percée naturellement pour le garantir du lutin, le *foulta* jurassien, qui nouait sa crinière. Lorsque le bouvier ou le vacher, en entrant le matin dans l'étable, trouvait deux bœufs ou deux vaches attachés dans le même lien, ce que nulle force humaine ne pouvait faire, il fallait, sans les perdre de vue, couper aussitôt le lien, sous peine de les voir étrangler dans cette rude étreinte du *foulta*. Que de remèdes, que de prières contre les esprits qui prenaient le lait des vaches ou le faisaient aigrir. L'Eglise, loin de détruire ces pronostics ou ces idées superstitieuses, les avait en quelque sorte consacrés par des exorcismes. Nous avons déjà cité en note le *Manuel* des Bénédictions du diocèse de Bâle, imprimé à Porrentruy à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, renfermant à lui seul plus d'usages superstitieux qu'il n'en reste actuellement dans tout le pays. Cependant, il faut bien le dire, nulle croyance religieuse n'est affranchie d'idées et de pratiques superstitieuses et, sous ce rapport, le chrétien comme le musulman, l'Indien, comme le sauvage de l'Australie, a ses fétiches auxquels il tient, et souvent il y croit sans s'en douter.

---

EXPLICATION DES PLANCHES.

*Lorsque les objets ne sont pas dessinés de grandeur naturelle, leur dimension est indiquée par une fraction.*

PLANCHE I.

Figures.

- 1 La Pierre du Banné, haute de 3 pieds.
- 2 La Pierre-Percée, haute de 2 mètres 40 cent.
- 3 La Pierre de l'Autel 18 pieds de haut.
- 4 La Fille-de-Mai, environ 100 pieds.
- 5 La Roche du Ringberg, 16 pieds.
- 6 à 9 Pierres celtiques de la roche de Courroux.
- 10 Echinite, ou pierre de serpent, percée pour en faire une amulette.
- 11 Monnaie celtique en bronze, trouvée à la roche de Courroux; et en assez grand nombre près du village de ce nom.
- 12 à 15 Monnaies celtiques en argent, découvertes dans les fondations de la maison d'école de Courroux. Celle représentant un sanglier est regardée par Lelevel comme un des deniers d'argent que fabriquèrent les Séquanois après la conquête des Gaules, jusqu'à la défense de battre monnaie que l'empereur Auguste fit aux Gaulois.
- 16 Autre monnaie celtique en bronze de la même localité.
- 17 Monnaie celtique trouvée près du château de Sogren.

PLANCHE II.

- 1 & 2 Colliers en bronze et en verre bleu, trouvés dans un tombeau dans la plaine de Bellevie, près de Courroux.

Figures.

- 3 Boucle d'oreille en argent, trouvée près de la roche de Courroux avec les objets suivants, N° 4 à 22.
  - 4 Couteau en bronze.
  - 5 à 7 Divers objets en bronze
  - 9 Aiguille de même métal.
  - 10 & 11 Pointes de flèche, l'une en silex et l'autre formée d'une belemnite.
  - 12 Hache de pierre, vue de 2 côtés ; on en a trouvé fréquemment dans le pays et surtout sur le Mont-Terrible.
  - 13 & 14 Deux objets en terre cuite. Le dernier paraît être une de ces boules qu'on mettait au bout inférieur des fuseaux.
  - 15 à 22 Fragments de poterie en terre rouge ou noire, de pâte grossière, mêlée de sable quartzueux, appartenant à des vases façonnés à la main.
  - 23 Hache en bronze, trouvée près de Courfaiivre.
  - 24 Vase en terre noire d'un tombeau sur le Chételay.
  - 25 Vase en terre à peine cuite, trouvé dans les champs de Develier.
  - 26 Pointe de pique en bronze, découverte à la Communance à Delémont.
  - 27 & 28 Aiguilletes et bracelets en bronze, trouvés près des Echaimez, au nord-ouest de Delémont. Les femmes celtes ornaient leur tête de ces sortes d'épingles.
  - 29 Fragment de vase en terre cuite, trouvé à Vicques.
  - 30 Marteau de pierre trouvé à Liesberg
-

T A B L E.

- La fée Arie , p. 95. — La Dame blanche de Milandre , p. 97.  
Le Creux-Belin , à Porrentruy , p. 98. — Le sanglier mythique , p. 99.  
La Pierre du Banné , p. 99. — La Pierre-Percée , p. 100.  
La Pierre de l'autel , p. 107. — St-Fromont , p. 108.  
St-Ursanne , p. 109. — Chemin la Dame ou des fées , p. 112.  
La Fille-de-Mai , p. 115. — Miécourt , p. 118.  
Le Siège du juge , Richterstuhl , p. 118. — La Haute-Borne , p. 120.  
La roche de Beridiai , p. 121.  
Le Vorbourg. L'empreinte dans le rocher , p. 124.  
Roche de Courroux , Anneaux du déluge , p. 125.  
Le Cirque du Quenet , p. 128. — Le Creux-Belin , p. 129.  
Sogren , p. 131. — Le Heidenflue , p. 133. — Le Teufelskuchi , p. 134.  
Le Ringberg , 136. — Courfaivre , le Chételai , 137.  
Grotte de Ste-Colombe , p. 139. — Bellevic , p. 141.  
Le gros caillou , p. 142. — Pierres de St-Germain , p. 143.  
Grandval , Béprahon , p. 144. — Le culte des arbres , p. 143.  
Quelques superstitions présumées celtiques , p. 154.



***Un pâtre devenu abbé de Bellelay,***

*par* P. MANDELERT.

---

David Juillerat naquit vers l'an 1567 à Monible, petit village qui faisait alors partie de la paroisse de Saipran,<sup>1</sup> ancien village paroissial aujourd'hui détruit, situé dans le Petit-Val, près de la Sorne, vis-à-vis Sornetan, à peu de distance du Pichoux. Issu de parents<sup>2</sup> pauvres et ayant dû quitter de bonne heure l'humble toit paternel pour subvenir lui-même à ses besoins, il entra au service de l'abbaye de Bellelay comme berger, chargé de veiller à la garde des troupeaux.

Doué d'une grande intelligence, le jeune David montra tout d'abord des dispositions studieuses. Il apprit en peu de temps à lire et à écrire. Il consacrait à son instruction tous les moments dont il pouvait disposer, sans négliger les devoirs de son modeste emploi. Le pâturage, où il menait pâtre ses troupeaux, était le plus souvent son cabinet d'étude. Son air de douceur, son intelligence rare lui méritèrent la bienveillance de plusieurs des religieux du monastère. Ceux-ci lui prêtaient des livres et lui donnaient quelques leçons. Plus tard, ses progrès attirèrent sur lui l'attention de Vernier Briselance, abbé en charge, qui alors le releva de son emploi et lui fit donner une instruction suivie par ses religieux. Il le plaça ensuite au collège des Jésuites nouvellement établi à Porrentruy. Là, le jeune Juillerat se distingua entre tous et fit en peu de temps de rapides progrès. Après avoir ainsi terminé ses études, il embrassa l'état ecclésiastique et fut ensuite admis parmi les religieux de l'ordre des Prémontrés au monastère de Bellelay. Dans ce nouvel état, il continua à se distin-

guer par sa piété éclairée et par ses belles qualités morales et intellectuelles. Aussi, sut-il mériter l'estime et l'affection de tous ses confrères et de toute l'abbaye.

A son lit de mort, l'abbé Briselance fit appeler tous ses religieux et leur recommanda David Juillerat, comme étant celui qui lui paraissait le plus digne d'être appelé à lui succéder. En effet, après le décès de ce dernier abbé, en 1612, David Juillerat obtint l'unanimité des suffrages et fut élu abbé.

L'époque pendant laquelle David Juillerat occupa la charge d'abbé fut peut-être l'une des plus critiques pour Bellelay. Il eut à essayer de grandes difficultés de la part de l'Evêque de Bâle au sujet des droits et exemptions de l'abbaye. D'un autre côté, outre la peste qui régnait alors et qui faisait de grands ravages dans le pays, ce fut aussi à cette époque qu'eut lieu l'invasion des Suédois qui, il est vrai, n'occupèrent pas Bellelay, compris dans la neutralité helvétique, mais l'abbaye ne s'en ressentit pas moins de cette invasion dans ses alentours.

Malgré des circonstances aussi critiques, l'abbé Juillerat sut toujours se maintenir à la hauteur des devoirs de sa charge. Il administra la communauté avec ordre, fermeté et justice, ce qui faisait dire alors, qu'en raison de ses capacités, D. Juillerat aurait dû être prince-évêque de Bâle et ce dernier le remplacer comme abbé de Bellelay. On doit à cet abbé plusieurs défrichements et autres travaux importants, entr'autres l'église des Genevez qu'il a fait bâtir. Il a fait construire aussi un chemin conduisant de Bellelay à la montagne de Montbautier, sur le sommet de laquelle l'abbaye avait un grand pâturage pour les bœufs. Ce chemin qui, dans certains endroits, est taillé dans le roc, présente un travail remarquable pour l'époque. Dans la partie qui se trouve à peu près à la hauteur de la montagne, on voit, taillée dans le roc, une inscription portant la date de 1618.<sup>5</sup> C'est aussi l'abbé Juillerat qui a fait établir la seule fontaine publique qui se trouve sur le territoire de Bellelay. Cette fontaine, située entre le couvent et l'auberge, a deux

beaux bassins en pierre. Sur le plus grand, qui a 14 1/2 pieds de longueur et 7 1/5 de largeur, on remarque les armoiries de l'abbé Juillerat avec le millésime de 1623. Un bassin semblable se trouve aussi dans l'enceinte du couvent et il porte, avec les mêmes armoiries, la date de 1627.

Dans sa nouvelle dignité, l'abbé Juillerat n'oublia jamais sa modeste origine. S'il avait échangé la houlette du berger contre la crosse et la mitre d'abbé, il se ressouvint toujours qu'il avait occupé la position la plus obscure parmi tous les serviteurs de l'abbaye. Aussi fut-il toujours bon et généreux envers ceux-ci. Il fut aussi le soutien de ses parents, le père et le bienfaiteur de tous les pauvres et de tous les nécessiteux, si nombreux dans ces temps de calamités.

On cite, au sujet de l'abbé Juillerat, une anecdote dont la tradition a conservé le souvenir bien vivace dans la contrée. A l'époque où David Juillerat était berger, un jeune boucher de Bienne vint acheter à l'abbaye des moutons gras. David fut chargé d'aider à conduire ce petit troupeau jusqu'au Fuet. Là, il réclama un *trinkgeld* au boucher, qui lui répondit qu'après avoir fait marché avec le père proviseur, il avait remis le pour-boire d'usage au premier valet de ferme. « Quant à toi, ajouta-t-il, je te donnerai ton *trinkgeld* lorsque tu seras abbé de Bellelay! » Ceci fut dit par dérision, le boucher ayant remarqué que le pâtre avait un livre en main, tout en gardant son troupeau. David, tout mortifié de ce refus, n'insista pas davantage et reprit le chemin de Bellelay.

Trente années environ s'étaient écoulées et le même boucher, dont les affaires avaient prospéré, continuait de faire des achats de bétail gras à Bellelay. Un jour qu'il était venu acheter des bœufs, l'abbé le fit inviter à passer dans son appartement. Le boucher s'y présenta respectueusement, demandant à l'abbé ce que Sa Grandeur désirait de lui. « J'ai, lui répondit l'abbé, à vous réclamer le paiement d'une dette que vous avez contractée en ma faveur, sous condition, il y a déjà bien des années. » — « Votre Grandeur Révérendissime,

répliqua le boucher, voudra bien me permettre de lui faire observer que je ne comprends pas en quoi peut consister de ma part l'engagement sur lequel se fonde sa réclamation, car j'ai toujours payé très-exactement tout ce que j'ai acheté de la vénérable abbaye.» — « Cette affaire m'est entièrement personnelle, dit l'abbé avec bienveillance. Vous rappelez-vous, continua-t-il, du jeune pâtre qui, il y a environ trente ans, vous conduisit un troupeau de moutons jusqu'au village du Fuet ? Ne vous rappelez-vous pas avoir promis de lui payer, lorsqu'il serait abbé de Bellelay, le trinkgeld qu'il vous réclamait alors ? Eh bien ! ce berger c'était moi ! Me voilà maintenant abbé de Bellelay, et par conséquent en droit d'exiger l'exécution des promesses que vous me fites alors. » — Remémorant ses souvenirs, le boucher se rappela effectivement cette circonstance, pria l'abbé d'agréer ses excuses, lui présenta ses félicitations, ajoutant qu'il était tout confus de ne savoir aujourd'hui comment se libérer de cette dette étrange. — « Rassurez-vous, lui répondit l'abbé avec bonté, il est un moyen bien simple de vous libérer ; c'est de donner au pâtre qui occupe maintenant mon premier emploi, la gratification que vous me destinez. » — Heureux de pouvoir se tirer ainsi de cette affaire plus embarrassante qu'onéreuse, le boucher réitéra ses excuses et ses félicitations. L'abbé l'invita ensuite à dîner au grand réfectoire avec lui et les religieux, et là, après la lecture d'usage pendant une partie du repas, cet épisode fut raconté et donna lieu à une joyeuse conversation.

Dès lors, le boucher de Bienne continua d'entretenir avec l'abbaye des relations qui furent toujours réciproquement agréables. Chaque fois qu'il revenait à Bellelay, son couvert était mis à la table des religieux et chaque fois il ne manquait pas de boire à la santé du berger devenu abbé.

Après avoir occupé la charge d'abbé pendant 25 ans, David Juillerat mourut le 17 février 1637.

J'ai découvert dernièrement sa tombe, ou mieux la pierre tumulaire qui recouvrait sa sépulture ; elle porte une inscription et les armoiries de l'abbé, et sert aujourd'hui de

dalle ou marchepied à la porte d'entrée de la maison communale de Saicourt.

J'ai écrit cette petite notice d'après les diverses notes et monuments que j'ai découverts, et en partie aussi, d'après les renseignements que j'ai recueillis de divers côtés. Les renseignements, surtout ceux qui ont rapport à la vie de David Juillerat pendant qu'il était berger, m'ont été donnés par des personnes qui toutes sont dignes de foi et qui la plupart avaient des parents parmi les religieux de Bellelay, desquels elles tiennent tous ces faits. Ceux-ci m'ont de plus été confirmés par un de ces mêmes religieux, âgé aujourd'hui de 90 ans.<sup>4</sup>

---

NOTES.

---

<sup>4</sup> Le village de Saipran a été détruit, paraît-il, bien longtemps avant l'église. Celle-ci a été démolie en 1707 et remplacée par le temple actuel de Sornetan, qui date de 1708. Dans ce dernier se trouve encore une ancienne cloche de Saipran, mais malheureusement elle ne porte pas de date et l'inscription que j'ai vue, et dont M. le pasteur Imer a eu ensuite l'obligeance de me remettre copie, se trouve en grande partie illisible. Sur les ruines des murs de l'ancien cimetière, on remarque encore une grande pierre plate portant le millésime de 1622.

Dans les archives de Monible on trouve plusieurs documents dans lesquels il est fait mention de Saipran, entr'autres un acte du 6 octobre 1543, ayant pour objet une délimitation faite entre les réages de Saipran, Monible et Sornetan.

Dans les archives de Rebévelier se trouve la copie d'une requête adressée au Prince-Evêque de Bâle par les habitants des Cerniers et de Rebévelier. Cette pièce ne porte pas de date, mais à en juger par l'écriture, elle paraît avoir été écrite à Bellelay. On y remarque les passages suivants :

« ..... Sur quoi en premier lieu les très-humbles suppliants ont l'honneur de remonter en profond respect à votre Altesse que les lieux de Rebévelier, des Cerniers, avec leurs habitants, ont été originellement et anciennement de l'église et paroisse de St-Germain, érigée à Sornetan, jusqu'à ce que, par le malheur des temps l'hérésie ayant prévalu dans la Prévôté, les ancêtres des très-humbles suppliants qui pour lors étaient déjà les habitants et retenants de Rebévelier et des Cerniers et qui, par une grâce

» spéciale du Ciel demeurèrent fermes dans l'ancienne et véritable religion  
» catholique, furent associés à l'église paroissiale d'Undervelier, apparem-  
» ment comme à la plus voisine, mais pour un temps seulement et en qua-  
» lité de paroissiens adjoints. Or, les très-humbles exposants, étant comme  
» leurs pères dans l'espérance et dans l'attente qu'il plaira enfin à Dieu  
» d'éclairer leurs anciens comparoissiens et de rétablir le vrai culte dans  
» leur mère-église de St-Germain, supplient très-humblement votre Altesse  
» de vouloir gracieusement les maintenir, confirmer et soutenir dans leur  
» ancien droit de réunion et d'incorporation, au cas d'un retour si désiré ;  
» comme aussi de ne point permettre que ni eux ni leur lieu soient jamais  
» inscrits dans aucun rôle à faire de la paroisse d'Undervelier, pas plus  
» qu'ils n'y ont jamais été dans le vieux dressé sous Mgr l'évêque Melchior  
» de glorieuse mémoire. »

» A l'époque de la naissance de David Juillerat la réformation était déjà  
introduite dans la Prévôté, dont la population est néanmoins restée mixte  
longtemps après. Il y a donc lieu de croire que David Juillerat est né de  
parents catholiques. La tradition d'ailleurs ne dit rien à cet égard. Parmi  
les manuscrits que j'ai recueillis ici, se trouve une pièce indiquant la gé-  
néalogie des Voirol des Genevez et dans laquelle on lit :

» Bourquard, fils de Jean Voirol, des Genevez, (on trouve écrit ce nom dif-  
» féremment, Voirol, Varol ou Woïro) épousa Chrisonne (Chrisogonam); je  
» crois qu'elle mourut aux Genevez le 20 mai 1685. Elle était de.... (*mot*  
» *effacé*) et parente de l'abbé David Juillerat.

» Ce Bourquard, né en 1606, marié en 1628, vivait encore en 1671, le  
» 14 juin, jour du mariage de son fils. »

Comme dans ces temps-là il se faisait peu ou point de mariages mixtes,  
on peut en conclure que David Juillerat était né de parents catholiques.

» Ce chemin, dans sa partie inférieure, traverse la grande prairie dite la  
Nod de Bellelay. Au milieu de celle-ci, se trouve un pont en pierre, dont  
les parapets se composaient jadis de 12 sièges, ou stalles en pierre, d'une  
seule pièce, proprement taillée. Deux de ces sièges se trouvent encore à leur  
place; ils portent les armoiries de l'abbé Cuenat, avec la date de 1665.  
D'après ce que plusieurs vieillards de nos environs m'ont assuré, les reli-  
gieux de Bellelay allaient quelquefois chanter les vêpres sur ce pont pen-  
dant la belle saison, surtout à l'époque des fenaisons.

» Ayant demandé des renseignements à M. Mérat, curé à Boécourt, l'un  
des deux derniers religieux de Bellelay qui vivent encore, il m'a fait écrire,  
sous la date du 12 septembre 1856, par son vicaire, M. l'abbé Domon, une  
lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

» Quant au fait historique concernant l'abbé D. Juillerat, M. le curé de  
» Boécourt se rappelle bien l'avoir entendu raconter, cependant il n'en

» saurait garantir l'exactitude. M. le curé ne peut guère fournir de renseignements sur Bellelay. »

---

M. Joseph Rebetez, régent au Pré-aux-Dames, auquel je dois plusieurs renseignements touchant cette relation dont je lui ai ensuite fait part, termine ainsi une lettre qu'il m'écrivait à ce sujet, le 15 août 1856 :

« Voilà les renseignements que je puis vous donner sur ce que vous » désirez savoir. Je les tiens de plusieurs religieux de Bellelay et plus particulièrement du P. Etienne Rebetez, mon oncle paternel, mort curé à » Lajoux ; du P. Bernard Greppin et du P. François Berbier, principal du » collège de Delémont, tous très-dignes de foi et qu'on ne peut soupçonner d'avoir voulu mentir à plaisir ; et n'eût été le vandalisme le plus effréné » qui a fait son tour à Bellelay, comme en tant d'autres endroits, on trouverait des notes tant à ce sujet que sur plusieurs autres particularités » tombées dans l'oubli. »



### ***Coupe géologique du tunnel des Loges.***

par A. GRESSLY.

---

M. GRESSLY expose le profil géologique du grand tunnel des Loges dans le canton de Neuchâtel, destiné à relier les trois vals de Ruz, de St-Imier et de la Chaux-de-Fonds. Ce tunnel se compose de deux souterrains, l'un passant sous le plateau des Loges, la Vue-des-Alpes et le Montperreux et l'autre passant sous le Mont-Sagne, entre les Convertis et la Chaux-de-Fonds. Le premier tronçon, celui des Loges, long de 3200 mètres, a une double pente dont le sommet se trouve un peu au sud de la Vue-des-Alpes. Il compte six puits dont le moins profond, le N° 0, situé près de l'ouverture méridionale ne compte que 4,280 mètres de profondeur, tandis que tous les autres dépassent de beaucoup ce chiffre. Ils mesurent le second ou le N° 1. 160 mètres; le 3<sup>me</sup> ou N° II. 176 mètres; le 4<sup>me</sup> ou N° III., le plus profond, 225 mètres, le 5<sup>me</sup> ou N° IV. 148 mètres; le 6<sup>me</sup> ou N° V, 135 mètres. La longueur de ce premier tronçon excède de 704 mètres, la longueur du tunnel du Hauenstein près d'Oltén, qui n'est que de 2,496 mètres. Le second tronçon, à pente unique vers la Chaux-de-Fonds, a une longueur bien moins considérable, qui est de 1,388 mètres. Il n'a qu'un seul puits de 155 mètres, le N° VI.

Au point de vue géologique le tunnel des Loges diffère considérablement de celui du Hauenstein. Il traverse une toute autre série de terrains, bien qu'orographiquement les montagnes qu'ils entament, se ressemblent à certains égards. Ainsi les deux tunnels s'enfoncent du côté sud sous des plateaux peu inclinés, tandis qu'ils aboutissent au

nord sous des voûtes très-accidentées. Les formes et accidents orographiques sont les mêmes dans les deux tronçons du tunnel des Loges. Tous deux traversent des chaînes jurassiques de 3<sup>me</sup> ordre, tandis qu'au Hauenstein nous avons affaire à un soulèvement de 4<sup>me</sup> ordre, ce qui suppose d'emblée une structure plus compliquée.

Dans les deux montagnes que traverse le tunnel des Loges il n'est question que de terrains jurassiques supérieurs. Les étages inférieurs n'affleurent que sur un espace très-limité. Au Hauenstein au contraire les terrains des deux premiers groupes jurassiques, ceux du calcaire jurassique blanc et de l'oxfordien, manquent entièrement. Ce sont les terrains inférieurs du Jura à partir de l'oolite inférieur, qui y composent avec ceux du trias ou de la formation conchylienne, le corps entier de la montagne. Comme leur structure pétrographique est toute différente de celle des terrains des Loges on pressent que les conditions de percement de la montagne doivent aussi être différentes. Nous verrons bientôt que sous ce rapport le tunnel des Loges possède de grands avantages sur celui du Hauenstein, qui sont encore rehaussés par sa position géographique et par la double pente de son railway.

La nature des terrains que le tunnel des Loges traversera sur son plus grand parcours se prête admirablement à la construction d'une bonne voie ferrée. Effectivement, au moins les deux tiers de ce parcours s'effectueront dans les roches, en général très-solides, du calcaire suprajurassique compacte, qui d'après ses divers affleurements dans le canton de Neuchâtel et du Jura bernois voisin, dépasse 300 mètres et paraît atteindre même la puissance énorme de 350 à 400 mètres. Quelques bandes marno-calcaires et dolomitiques, qui font partie de ce massif, n'y jouent qu'un rôle très-subordonné et ne pourront guère gêner les travaux. Cette puissance extraordinaire des bancs solides provient de ce que la série des terrains jurassiques supérieurs est ici au grand complet sous la forme de dépôts homogènes et puissants, comme c'est en général le cas des dépôts pélagiques, tandis que du côté du nord, dans le Jura bernois et soleurois où règnent les facies littoraux, les terrains sont à la fois variables et moins développés.

Ainsi nous voyons apparaître le long du tracé des Loges les trois divisions du Jura supérieur, établies par M. Thurmann, savoir le vir-

gulien, le ptérocérien et l'astartien. Par contre le terrain corallien, essentiellement de nature littorale, y est fort réduit et n'offre que par-ci, par-là quelques unes de ses roches et fossiles caractéristiques. Le plus souvent l'astartien repose immédiatement sur l'oxfordien supérieur.

Le second groupe jurassique, celui de l'oxfordien, ne présente pas un développement aussi extraordinaire, tant s'en faut. Il n'atteint pas même sa puissance moyenne, telle qu'elle se montre dans le Jura soleurois et argovien méridional. D'un type pélagique comme les calcaires supérieurs, cet étage n'offre ni la variété ni la quantité de fossiles que l'on est habitué de rencontrer dans d'autres contrées. Le terrain à chailles manque aussi souvent que le corallien et l'on passe alors immédiatement au terrain argovien, caractérisé fréquemment par de nombreux spongiaires et ammonites. Les marnes oxfordiennes peu développées n'offrent au contraire que très-rarement quelques-uns de ces fossiles pyriteux si communs dans le Jura bernois de Delémont et du val de Laufen. Le corallien enfin se maintient avec une rare constance, mais ne forme ici comme ailleurs qu'un léger placage d'oolite ferrugineux très-fossilifère.

En passant au groupe oolitique inférieur ou infrajurassique nous nous retrouvons à peu près dans les mêmes conditions que dans le reste du Jura suisse. Nous retrouvons d'abord succédant au corallien les marnes à discoidées et à *ostrea accuminata* et les oolites compactes qui les accompagnent. Dans quelques localités seulement les roches bajociennes ou de l'oolite ferrugineux du marlysandstone affleurent jusqu'aux marnes à ammonites *opatinus*. Tout le reste, savoir les diverses marnes liasiques, le calcaire à gryphées et le terrain keupérien de la formation triasique ne sont qu'inférés dans la coupe du tunnel. Il est douteux que le tunnel des Loges dépassera au-dessous de la voûte oolitique du Montperreux le lias moyen, de sorte que notre tunnel des Loges n'atteindra que sur un petit espace (dans le dernier tiers du premier tronçon), dans la combe *aux Auges* près des Convertis, ces terrains marneux dans lesquels le tunnel du Hauenstein a été obligé de se maintenir si longtemps et ce ne sera que là, dans le groupe oxfordien et dans quelques assises de même nature disséminées tant dans le Jura supérieur qu'inférieur que l'on sera astreint de prendre

quelques-unes des précautions rendues nécessaires au Hauenstein en voûtant le tunnel.

Le second tronçon du tunnel des Loges, n'atteint pas même les assises du groupe oolitique inférieur. Après avoir traversé sur deux tiers de son parcours le même système de calcaire suprajurassique compacte que nous avons indiqué pour le premier tronçon près de son débouché septentrional, il présente les marnes oxfordiennes et astartiennes qui seules, en outre des terrains infrajurassiques analogues, pourront donner lieu à des irruptions d'eau capables d'encombrer les travaux. Mais un coup-d'œil rapide sur l'orographie des Loges et des environs de la Chau-de-Fonds suffit pour dissiper toute crainte à cet égard. La structure des montagnes elle-même n'offre nulle part de ces plis ou vallons souterrains, si justement redoutés dans le tunnel du Hauenstein à cause du refoulement des eaux. Le tunnel des Loges ne traverse que des renflements du sol en se maintenant constamment au-dessus des dépressions vers lesquelles les eaux tendent naturellement à l'accumuler. Pour qu'on eût à redouter les inconvénients du Hauenstein, il faudrait que le tunnel se trouvât placé au centre d'une de ces dépressions qui forment à l'intérieur les égouts naturels de la montagne et par lesquels les eaux gagnent les grandes vallées longitudinales. On a également cherché d'éviter soigneusement les lignes d'entonnoirs ou fondrières, nommées dans le pays *emposieux*, qui indiquent la marche des ruisseaux souterrains si nombreux dans le Jura neuchâtelois, en se mettant pour ainsi dire à califourchon entre deux rangées de fondrières, afin d'éviter l'affluence des eaux.

Enfin la meilleure garantie contre tous les accidents de cette nature, consiste dans la double pente du tunnel qui permet aux eaux de s'écouler librement des deux côtés. Le grand tunnel est brisé à peu près au sommet du partage d'eau entre les deux versants de la montagne des Loges, au point où selon toute apparence on aura dépassé les marnes et les intercalations aquifères de l'astartien inférieur. De la sorte, la grande masse d'eau se déversera sur le plus court chemin au nord, sans empiéter sur la longue pente méridionale du plateau des Loges.

Le second tronçon est, il est vrai, à pente unique, mais incliné

au nord de manière que les terrains aquifères se trouvent à peu de distance de l'ouverture du tunnel. On conçoit dès lors qu'avec une pente unique du nord au sud, on aurait rencontré des difficultés analogues à celles du Hauenstein, où les eaux suivent pas à pas les progrès de l'exploitation; heureusement que la direction habile, qui a présidé au tracé du Jura industriel, a su tenir compte des conditions géologiques et a paré ainsi d'avance à une foule de difficultés.



**Tableau des animaux vertébrés du val de Delémont, classés d'après Cuvier.**

par J. BONANOMI.

**Vertébrés.**

| Ordres.            | Familles.                                | Genres.                   |  |   |
|--------------------|--|---------------------------|--|---|
| <b>MAMMIFÈRES.</b> | <b>CARNASSIERS, 3<sup>e</sup> ordre.</b> | Chéiroptères              | <i>Chauves-souris</i>                              | Rhinolophe bifer (grand fer à cheval); petit Rhinol.  |
|                    |  |                           | <i>Vespertillons.</i>                              | Chauve-souris ordinaire; Sérotine; Noctule; Pipistrelle. Oreillard (pl. var.)                   |
|                    |  | Insectivores.             | <i>Hérissons.</i>                                  | Hérisson ordinaire (1 variété à museau allongé).  |
|                    |  |                           | <i>Taupes.</i>                                     | Taupe commune (1 variété blanche).  |
|                    |  | Carnivores.               | <i>Plantigrades.</i>                               | Blaireau d'Europe.  |
|                    |  |                           | <i>Digitigrades.</i>                               | Putois commun; Belette; Marte commune; Fouine; Loutre commune.                                  |
|                    | <i>Chiens.</i>                           |                           | Chien domestique; Renard ordinaire; Renard charbr. |   |
|                    | <i>Chats.</i>                            |                           | Chat sauvage (Lynx); Chat ordinaire.               |   |
|                    | <b>RONGEURS, 4<sup>e</sup></b>           | à clavicule.              | <i>Rats.</i>                                       | Campagnol ou petit rat des champs; Surmulot; Souris; Rat ordinaire; Mulot (pl. variétés); Loir? |
|                    |  |                           | <i>Ecureuils.</i>                                  | Ecureuil ordinaire (variété brune & noire).   |
|                    |  | Sans clavic.              | <i>Lièvres.</i>                                    | Lièvre commun; Lapin.   |
|                    |  | <b>PACHY-<br/>DERMES.</b> | Pachyd. ord.                                       | <i>Cochons.</i>   |
| Solipèdes.         | <i>Chevaux.</i>                          |                           | Cheval; Ane.                                       |   |
| <b>RUMINANS.</b>   | avec cornes.                             | <i>Cerfs.</i>             | Chevreuril.  |   |
|                    |  | <i>Chèvres.</i>           | Chèvre domestique.                                 |   |
|                    |  | <i>Moutons.</i>           | Mouton.  |   |
|                    |  | <i>Bœufs.</i>             | Bœuf.  |   |

Les Mammifères sont représentés par : 4 ordres, 8 familles, 16 genres, 57 espèces et plusieurs variétés.

Les espèces remarquables sont : le Rhinolophe; la Sérotine; la Taupe blanche; le Blaireau; la Loutre; le Chat sauvage; le Loir; le Cheval (race du pays); le Chevreuril (très-rare).

**Tableau des oiseaux. — Vertébrés ovipares.**

| Ordres.               | Familles.                | Genres.               | Sous-genres.   |  |  |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--|--|--|
| <b>PASSEREAUX.</b>    | <b>OISEAUX DE PROIE.</b> | DIURNES.              | Faucons.   | Faucons proprem <sup>t</sup> . dits.   | Faucon ordinaire? Cresserelle.   |
|                       |                          |                       |  | Oiseaux de proie ignobles.   | Aigle commun (Steinadler, <i>Falco fulvus</i> ); Autour ordin. (Taubenhabichs); Epervier commun; Milan; Buse commune; Soubuse. |
|                       | NOCTURNES.               | Hiboux.               | Strix.   | Hibou commun ou moyen-duc; Chouette; Effraye ( <i>Strix flamma</i> )?; Chat-huant ( <i>Waldeule</i> ).                       |  |
|                       |                          |                       | Ducs.  | Grand duc; Chevêche perlée ( <i>Sperlingseule</i> ).<br>Pie-grièche commune; Pie-grièche rousse; Ecorcheur.<br>Gobe-mouches. |  |
|                       |                          | DENTIROSTRES.         | Pies-grièches.<br>Gobe-mouches   | Merles.  | Merle commun.  |
|                       |                          |                       |  |  | Grives.  |
|                       |                          |                       | Becs-fins.   | Cincles.   | Cincles (merle d'eau).   |
|                       |                          |                       |  | Rubiettes.   | Rouge-gorge; Rouge-queue.  |
|                       |                          |                       |  | Fauvettes.   | Fauvette de roseaux; Fauv. à tête noire; Fauv. grise.  |
|                       |                          |                       |  | Roitelets.   | Roitelet.  |
| Troglodites.          |                          |                       |  | Troglodite.  |  |
| Hochequeues.          |                          |                       |  | Hochequeue.  |  |
| Bergeronnettes.       |                          |                       |  | Bergeronnette de printemps.  |  |
| Farlouses.            |                          |                       |  | Alouette de pré (bec-figues.)  |  |
| FISSIROSTRES diurnes. | Hirondelles.             | Martinets.            | Martinet; Martinet à croupe blanche.   |  |  |
|                       |                          | Hirondelles.          | Hirondelle de fenêtre; Hirondelle de cheminée.   |  |  |
| Id. nocturnes.        | Engoulevents.            | Engoulevent d'Europe. |  |  |  |
| CONIROSTRES.          |                          | Alouettes.            | Alouette des champs; Alouette des bois.  |  |  |
|                       |                          | Mésanges.             | Charbonnière; Petite Charbonnière; Mésange bleue; Mésange à longue queue; Mésange huppée.              |  |  |
|                       |                          | Bruants.              | Bruant commun.   |  |  |
|                       |                          | Pinsons.              | Moineaux proprem. dits. Moineau domestique; Friquet.<br>Pinsons. Pinson ordinaire. Pinson de montagne. |  |  |

|                 |                   |                                       |  |  |  |   |
|-----------------|-------------------|---------------------------------------|--|--|--|---|
| PASSEREAUX.     | CONIROSTRES.      | <i>Pinsons.</i>                       | { Linottes & Chardonnerets<br>Gros-becs.                 | Chardonneret ordinaire ; Linotte ; Tarin commun. |  |   |
|                 |                   | <i>Bouvreuils.</i>                    |  | Gros-bec (Kirschersbeisser) ; Verdier.           |  |   |
|                 |                   | <i>Becs croisés.</i>                  |  | Bouvreuil ordinaire.                             |  |   |
|                 |                   | <i>Etourneaux.</i>                    |  | Bec croisé.                                      |  |   |
|                 | TENUIROSTRES.     | { <i>Corbeaux.</i>                    | { <i>Huppés.</i><br><i>Grimpereaux</i>                   | Echelettes.                                      | Etourneau commun.  |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Corbeau ; Corneille ; Corbeau de roche ; Pic d'Europe ;<br>Geai ; Geai de montagne ; Casse-noix. |   |
|                 | SYNDACTILES.      | { <i>Alcions.</i><br><i>Torcols.</i>  | { <i>Coucous.</i><br><i>Pics.</i>                        | { <i>Paons.</i><br><i>Dindons.</i>               | Huppe ?  |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Grimpereau de murailles.<br>Martin-pêcheur (alcion).   |   |
|                 | GRIMPEURS.        | PICS.                                 | { <i>Torcols.</i><br><i>Coucous.</i>                     | { <i>Pics.</i><br><i>Paons.</i>                  | Torcol.  |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Coucou.<br>Grand P. noir ; P. vert ; Epeiche ou P. bigarré ; Petit Epeiche.                      |   |
| GALLINACÉES.    |                   | { <i>Faisans.</i><br><i>Pintades.</i> | { <i>Dindons.</i><br><i>Faisans.</i><br><i>Pintades.</i> | { <i>Coq.</i><br><i>Coqs de bruyères.</i>        | Paon domestique.   |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Dindon.<br>Coq.<br>Pintade.  |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Coq de bruyères.<br>Perdrix grise.   |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Caille commune.<br>Pigeon ordinaire ; Ramier ; Petit Ramier ou Colombin.                         |   |
| ÉCHASSIERS.     |                   | PRESSIROSTRES.                        | { <i>Pigeons.</i><br><i>Vanneaux.</i>                    | { <i>Tétrás.</i>                                 | Vanneau.   |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Héron commun.  |   |
|                 |                   | CULTRIROSTRES.                        | { <i>Hérons.</i><br><i>Bécasses.</i>                     | { <i>Pigeons.</i><br><i>Colombes.</i>            | { <i>Perdrix.</i><br><i>Cailles.</i>   | Bécasse ; Bécassine ; Graveline.                          |
|                 |                   |                                       |  |  |  | { Rale d'eau d'Europe ; Rale des Genets (roi de cailles). |
|                 | LONGIROSTRES.     | { <i>Rales.</i><br><i>Foulques.</i>   | { <i>Poules d'eau.</i>                                   | { <i>Oies.</i><br><i>Canards.</i>                | Poule d'eau commune ; Morelle d'Europe.  |   |
|                 |                   |                                       |  |  | { Oie ordinaire ; Oie sauvage (anser segetum).   |   |
| MACRODACTYLES.  | { <i>Canards.</i> | { <i>Canards.</i>                     | { <i>Canards.</i>  | Canard ; le Garrot (canard sauvage) ; Sarcelle.  |  |   |
|                 |                   |                                       |  | { <i>Canards.</i>                                |  |   |
| LAMELLIROSTRES. | { <i>Canards.</i> | { <i>Canards.</i>                     | { <i>Canards.</i>  | Canard ; le Garrot (canard sauvage) ; Sarcelle.  |  |   |
|                 |                   |                                       |  | { <i>Canards.</i>                                |  |   |

Les Vertébrés ovipares sont représentés par : 5 ordres, 15 familles, 40 genres (31 sous-genres), 100 espèces.

Appel aux botanistes et géologues relativement aux causes de l'influence  
des roches sous-jacentes sur la dispersion des espèces de plantes, <sup>1</sup>

par J. THURMANN.

---

Il est maintenant reconnu de tous les phytostaticiens que certaines espèces végétales habitent de préférence des sols reposant sur certaines roches sous-jacentes. Ainsi le *Sarothamnus scoparius* habite de préférence les sols reposant sur des grès vosgiens et l'*Helleborus foetidus* des sols reposant sur des calcaires jurassiques. De là, d'un terrain géologique à un autre des flores contrastantes.

Les causes de ces sortes de préférences tiennent-elles aux propriétés mécaniques (puissance, division, hygroscopticité, etc.) ou aux propriétés chimiques (composition et propriétés phys. dépend.) que les roches sous-jacentes communiquent au sol ; l'un ou l'autre de ces facteurs est-il la cause exclusive des contrastes de dispersion ? ou bien tous deux agissent-ils à la fois avec une prépondérance particulière de l'un d'eux ?

Telles sont les questions souvent résolues en sens opposé, et partant souvent controversées, depuis une vingtaine d'années.

<sup>1</sup>Nous avons transcrit cette pièce aussi fidèlement que possible, mais nous pouvons nous être trompé en rendant les abréviations. Les questions qui la suivent ne sont qu'ébauchées, et non définitivement rédigées, sauf les deux premières, mais nous avons cru devoir les publier telles quelles. Cet Appel devait être adressé par MM. Thurmann et Schnitzlein ; nous renvoyons à ce sujet à la Notice sur M. Thurmann, que nous avons publiée dans le Rapport de 1853 ; voir p. 159. — Puisse cet Appel aux botanistes être entendu, comme l'a été l'Appel aux géologues jurassiens. X. K.

Les soussignés, auteurs de deux études qui arrivent à cet égard à des conclusions différentes, désirant avancer la solution de la question et convaincus que le seul moyen est de la sortir d'une polémique complexe qui y jette la confusion, ont arrêté de concert le projet d'adresser à MM. les botanistes et géologues une série de questions propres à simplifier et régulariser les éléments des débats, avec prière de bien vouloir y répondre. — Ces questions, roulant essentiellement sur des faits, seront en petit nombre à la fois et se succéderont de distance en distance après réponse. Ainsi un premier groupe de questions sera posé dans le présent appel ; elles seront tellement simples que la réponse y sera aisée pour tout botaniste connaissant un peu les roches et pour tout géologue tant soit peu botaniste. Réponses reçues, il en sera donné connaissance par la voie de la presse et un second groupe de questions succèdera immédiatement, suivi bientôt de ses réponses et ainsi de suite. — Du dépouillement de ces scrutins successifs résultera nécessairement une *opinion*, qui sera finalement transformée en dernière question, faisant appel à une dernière réponse d'ensemble, qui fournira la conclusion finale de la majorité.

Si donc MM. les botanistes veulent bien se prêter à cette marche, les soussignés se croient certains de voir sous peu la question résolue.

En prenant la liberté de cette initiative insolite et en ouvrant ainsi la carrière à un mode de constatation nouveau dans l'histoire de la science, les soussignés éprouvent le besoin de recommander cette démarche à toute l'indulgence des observateurs ; ils voudront bien la leur pardonner en ce qu'ils pourraient y voir de personnel, en songeant qu'elle ne leur a été inspirée que par le désir d'assurer à un point scientifique controversé les garanties de vérité d'un important résultat.

---

QUESTIONS.

1. Dans votre district les humus, dans lesquels végètent les espèces présumées calciphiles et croissant sur roche calcaire compacte (type du calcaire jurassique supérieur), sont-ils effervescents au contact des acides ?

2. Dans votre district les humus dans lesquels végètent les espèces présumées calciphiles et croissant sur roche compacte non calcaire (type basalte, eurite), sont-ils effervescents au contact des acides ?

— *Forme de la Réponse* à la 1<sup>re</sup> question. — Oui, sur roches telles, non sur telle autre ; oui ou non en majorité, en grande majorité.

—  
Dans votre district sur quelle roche sous-jacente se montrent les humus les plus habituellement effervescents au contact des acides ?

—  
1. Avez-vous dans votre district d'observation des roches sous-jacentes à la fois non calcaires (basaltique, etc.) compactes et ne fournissant point au sol végétal de désagrégation sableuse, quartzreuse ?...

2. Avez-vous dans votre district d'observation des roches sous-jacentes à la fois calcaires ou dolomitiques, et fournissant au sol végétal une désagrégation sableuse permanente ?

— *Forme des réponses.* — 1<sup>o</sup> Q. Oui, notamment les *basaltes* de..., ou bien non. — 2<sup>o</sup> Q. Oui, notamment les *dolomies* sableuses de..., ou bien, non.

—  
1 Les plantes suivantes sont envisagées comme calcareophiles, savoir.....

Y a-t-il de ces plantes qui croissent sur votre district de roches non calcaires et sans désagrégation sableuse ?

Combien y en a-t-il ? — Combien du reste y a-t-il des espèces énumérées plus haut qui ne croissent pas habituellement dans votre cercle d'observation ?

— *Forme de la réponse.* — Il y a dans mon district porphyrique 12 de ces plantes.— Il n'en croît que 25 de la liste dans mon cercle d'observation.

2 Les plantes suivantes sont envisagées comme siliceophiles, savoir.....

Y a-t-il de ces plantes qui croissent sur votre district de roches non siliceuses, mais désagrégées en sable permanent ?

Combien y en a-t-il ? — Combien du reste y a-t-il des espèces énumérées plus haut qui ne croissent pas habituellement dans votre cercle d'observation ?



***Notice sur les hautes eaux des lacs de  
Neuchâtel, de Bienne et de Morat.***

par C. KOPP.

---

Le printemps de 1856 était magnifique et la végétation, en avril, plus avancée de trois semaines qu'en 1855, s'annonçait luxuriante et promettait de belles récoltes, quand dès le 1<sup>er</sup> mai tout fut changé. Des gelées, une chute de neige firent quelque mal aux vignes et aux arbres fruitiers. Si le temps s'était remis au beau, on aurait pu se consoler facilement ; mais après le froid, voici venir des pluies continuelles et d'une abondance extraordinaire. Pendant tout le mois de mai, pas une journée claire. Les pluies sont chaudes, il est vrai, mais il y en a trop. La terre s'imprègne d'humidité et est bientôt noyée. Il est tombé pendant le mois 274 millimètres d'eau. La terre, une fois pénétrée d'humidité, ne fait plus l'office d'éponge, elle ne retient plus l'eau qui tombe du ciel ; il se forme des milliers de petits filets d'eau qui se réunissent pour former de nombreux torrents impétueux, qui descendent de la montagne ; toutes les rivières grossies roulent avec rapidité leurs flots bourbeux vers les lacs. Le 16

mai, les rivières débordent, le lac de Neuchâtel et celui de Bienne montent d'une façon inquiétante. Du 15 au 16 et du 16 au 17, le niveau des eaux haussait chaque jour de 136 et 140 millimètres. Pendant le courant du mois, le niveau des lacs s'est élevé de 1<sup>m</sup>,4. Toutes les caves de Neuchâtel étaient sous l'eau. Déjà le 17, la navigation était interrompue; le vapeur, le *Seeländer*, ne put alors déjà plus descendre la Thielle à cause des grandes eaux, et le 24, le *Cygne*, qui faisait le service de paquebot-poste, s'est à son tour vu forcé de rester au port, malgré 200 quintaux de lest, qu'il avait chargé successivement pour caler davantage. Les eaux étaient trop hautes pour permettre aux bateaux à vapeur de passer sous le pont de St-Jean, pont malencontreux, dont on réclame vivement mais inutilement depuis bien des années la démolition, pour en construire un nouveau, avec tablier à bascule ou tablier tournant.

Le lac de Neuchâtel atteint sa plus grande hauteur, le 1<sup>er</sup> juin, 0<sup>m</sup>,970, au-dessous du môle de Neuchâtel, situé à 434<sup>m</sup>, 7 au-dessus du niveau de la mer. En même temps, le lac de Morat atteignait une hauteur qu'on n'avait vu que rarement et le lac de Bienne atteint son maximum le 4 juin, 1<sup>m</sup>,278 au-dessous du môle de Neuchâtel. A Neuveville, la promenade et les abords du pont étaient submergés. Les lacs débordaient de tous côtés; tout le Seeland était sous l'eau. Depuis 1816 et 1831, on n'avait pas vu une inondation aussi étendue et aussi préjudiciable à ces contrées. Les basses eaux du commencement d'avril et le temps superbe d'alors avaient engagé les agriculteurs à planter leurs pommes de terre dans le marais. Tout a été inondé. Les trois lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat ne formaient plus qu'une seule nappe, les routes étaient sous l'eau et recouvertes par places de 3 décimètres et plus d'eau. La Thielle débordée occupait toute la largeur de Jolimont au Landeron, et le château de St-Jean seul sortait hors de l'eau comme une île au milieu d'un large fleuve. Les eaux du lac de Neuchâtel et ceux de Bienne se sont retirées lentement pendant les mois de juin et

juillet, les deux lacs conservant toujours à peu près la même différence de niveau.

Depuis 40 ans on suit à Neuchâtel, avec régularité, le mouvement des eaux du lac ; il résulte de ces observations , que la hauteur moyenne des eaux se trouve à 2<sup>m</sup>,1 au-dessous du môle de Neuchâtel. Mais ce qui intéresse plus, ce sont les marines , c'est-à-dire les plus hautes eaux de l'année. On a reconnu que la moyenne des marines est à 1<sup>m</sup>,4 au-dessous du môle. C'est le niveau que les eaux atteignent pour ainsi dire chaque année. C'est là la limite de ce qu'on peut appeler le bassin régulier du lac , car chaque année , à peu d'exceptions près, les eaux vont atteindre ce niveau ; tout ce qui est au-dessous de 1<sup>m</sup>,4 , est destiné à être submergé régulièrement chaque année. D'après les mêmes observations , il résulte que tous les 3 ans environ, l'eau arrive à 1<sup>m</sup>,3 au-dessous du môle, c'est-à-dire que tous les 3 ans l'eau dépasse de 1 décimètre environ son bassin naturel. Les terrains qui se trouvent dans cette zone ne peuvent donc recevoir aucune culture. Tous les 6 ans environ le niveau de l'eau monte jusqu'à 1<sup>m</sup>,2 ; la zone de terrains comprise entre le niveau 1<sup>m</sup>,3 et 1<sup>m</sup>,2 pourrait être utilisée à la culture d'arbustes et d'arbres auxquels une inondation passagère ne nuit pas beaucoup ; mais il est évident qu'on ne doit pas donner une culture soignée , car tous les 6 ans au moins , on est exposé à voir ses peines, ses semailles et son fumier perdu. Tous les 20 ans seulement, le niveau des eaux atteint une hauteur de 1<sup>m</sup> au-dessous du môle et pas même tous les 50 ans une hauteur de 0<sup>m</sup>,3. La zone comprise au-dessus du niveau de 1<sup>m</sup>,2 peut recevoir la culture et même on peut y bâtir des maisons sans caves , car les eaux n'arrivent à cette hauteur que tous les 20 ans et ne séjournent qu'un ou deux jours. Certes, on est exposé à des pertes et à des désagréments, mais jamais à un désastre. L'inondation de 1856 a été l'une de celles qui arrivent tous les 20 ans environ. De pareils fléaux ont eu lieu en 1816 et 1831. L'inondation extraordinaire de 1802 est la seule de cette étendue, qui ait eu lieu dans ce siècle ;

les eaux se sont alors élevées à 0<sup>m</sup>,3 au-dessous du môle, niveau le plus élevé que les eaux aient jamais atteint depuis qu'on tient registre du niveau des eaux du lac de Neuchâtel.

Cependant, il paraît qu'autrefois il y a eu des inondations plus considérables, car sur la porte du port de Neuveville, il y a une date qui indique que le niveau des eaux s'est élevé à 0<sup>m</sup>, 3 au-dessus du môle de Neuchâtel ; et comme le climat du Jura n'a pas varié depuis cette époque, il est possible qu'une pareille inondation survienne un jour. Il faudrait cependant bien connaître les causes des hautes eaux de nos lacs et être assuré que ce sont les plus abondantes seules qui contribuent au phénomène, et que des barrages accidentels, provenant soit des eaux de l'Aar, soit de déblais entraînés par ce fleuve torrent, ne sont pour rien dans ces rares inondations générales. Pour arriver à la solution scientifique de cette question qui intéresse le Jura tout entier, quelques amis de la science ont entrepris, avec le concours du gouvernement du canton de Neuchâtel et celui des administrations locales de Neuchâtel, Morat et Neuveville, une étude du lac. Trois limnimètres ont été placés dans ces trois villes. Leur zéro est le môle de Neuchâtel, situé à 434<sup>m</sup>,7 au-dessus du niveau de la mer. M. le professeur Hisely fait les observations du lac de Bienne, celles de Morat sont faites par M. Haas, celles de Neuchâtel par M. Kopp.

A Neuchâtel on mesure en outre la pluie tombée, l'évaporation du lac ; nous désirerions maintenant encore que le niveau de l'Aar soit observé régulièrement et chaque jour, ainsi que celui de la Thielle inférieure, et certes la science, l'industrie et l'agriculture retireraient de ces observations simultanées et des études auxquelles elles donneraient lieu, des fruits utiles et durables.



Rapport sur la Société de patronage pour les criminels libérés à St-Gall,

par M. BICHSEL,

traduit de l'allemand

par A. CUNIER.

---

La création de cette Société fut provoquée par l'érection, à St-Gall, d'une nouvelle maison de correction, d'après le système pénitentiaire pour l'amendement des criminels. La construction et l'organisation d'une maison de force de cette nature, dépendaient, dès le commencement, de la formation d'une association philanthropique pour la surveillance des criminels, qui auraient achevé leur temps de punition. Déjà au printemps de 1836, cette question fut soulevée dans une réunion d'habitants de Rheineck, réunion qui laissa dans l'esprit des assistants des traces durables. Les feuilles publiques s'emparèrent de la matière et contribuèrent puissamment à la rendre populaire à St-Gall, et à en faire un objet de premier intérêt pour tout ami de l'humanité.

Dans l'automne de 1838, la nouvelle maison pénitentiaire était debout et sommait hautement de donner suite au projet énoncé. Dans la proposition du décret sur l'administration du nouveau pénitentiaire, le Petit-Conseil de St-Gall disait : « Nous croyons devoir diriger votre attention tout particulièrement sur une surveillance tutélaire des criminels libérés. Lorsque le criminel s'est habitué à l'ordre et au travail dans la nouvelle maison de correction, lorsqu'il a formé les meilleures résolutions pour son amendement, que doit-il faire, quand au sortir de la surveillance la plus sévère, il est rendu tout-à-coup à la société et abandonné à lui-même ? Lors-

que les personnes honnêtes évitent tout rapport avec lui et que chacun craint de le prendre à son service, comment gagnera-t-il honorablement sa vie ? Ordinairement il commence par abuser de la liberté qui lui est rendue, il quitte son domicile, où il est connu de tous ; il tombe dans de mauvaises sociétés ; les petites économies du pénitencier diminuent rapidement, et il est rentré dans le chemin du vice avant d'y avoir pris garde. Une simple tutelle ne peut remédier à ce danger. Des tuteurs officiels, la honte qui s'attache à une mise sous tutelle, ne sont pas propres à protéger le criminel contre une rechute. Mais nous voudrions lui donner un ami de l'humanité, qui comprenant sa noble mission considère son pupille libéré comme un malade qui a besoin de bienveillance et de sollicitude ; qui le traite selon son individualité, tantôt en se bornant à surveiller sa conduite, tantôt en lui offrant des conseils paternels, et où cela est nécessaire, en exerçant à son égard, avec le sérieux et la sévérité convenable, les droits qui appartiennent à un tuteur légal. Dans d'autres états, il s'est formé dans ce but des Sociétés, qui remplissent cette mission avec succès. Si nous réussissions à former une semblable Société qui serait, non en apparence, mais en réalité, ce qu'elle doit être, nous aurions trouvé le moyen le plus assuré de préserver de rechutes un grand nombre de criminels libérés. »

Le 10 juin 1839 eut lieu, sous la direction de M. le landamann Næff et en présence de 36 assistants, venus de diverses parties du canton de St-Gall, la discussion des statuts de la future Société de patronage. Ils furent votés à l'unanimité des suffrages, et les personnes présentes certifièrent leur adhésion par leur signature individuelle, et élurent immédiatement le comité de la Société de patronage des criminels libérés du canton de St-Gall.

La première opération de ce comité fut l'agrégation de sociétaires nombreux dans toutes les parties du pays. Les statuts obligent chaque sociétaire, de se charger de la surveillance spéciale du libéré, à lui confié par le comité. Pré-

cisement cette clause parut empêcher plusieurs de prendre part à cette association, preuve que le préjugé contre les malheureux condamnés était bien enraciné, et qu'il était d'autant plus urgent de fonder cette Société si l'on voulait ne pas être trompé dans les espérances que l'on avait conçues des fruits salutaires du système pénitentiaire. Le comité établit des correspondants dans tous les districts, et leurs efforts, réunis à ceux des ecclésiastiques et des autorités communales, réussirent à gagner à la Société, dans toutes les parties du canton, un nombre plus ou moins considérable d'hommes dévoués à la cause de l'humanité.

Sur une population de 158,853 habitants, la Société compta

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| En 1839 — 268 membres. | En 1844 — 475 membres. |
| 1840 — 377 »           | 1845 — 446 »           |
| 1841 — 404 »           | 1846 — 416 »           |
| 1842 — 438 »           | 1847 — 422 »           |
| 1843 — 474 »           | 1848 — 468 »           |

En outre des membres effectifs, il y eut un nombre assez grand de philanthropes qui, profitant de l'art. 10 des statuts, aidaient au but de la société par des dons en numéraire.

Le nombre des libérés de 1839 à 1848, fut :

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| En 1839. . . . . 1 | En 1845. . . . . 36   |
| 1840. . . . . 18   | 1846. . . . . 26      |
| 1841. . . . . 26   | 1847. . . . . 38      |
| 1842. . . . . 31   | 1848. . . . . 32      |
| 1843. . . . . 34   |                       |
| 1844. . . . . 33   | En 10 ans . . . . 275 |

De ces 275 libérés, dont 230 hommes et 45 femmes, trois sont morts, avant que les patrons auxquels ils étaient destinés aient pu les recevoir; 4 furent renvoyés dès le commencement à la police cantonale, en vertu du § 27 des statuts, pour les surveiller; 3 furent déposés dans l'hospice et remis à la direction des pauvres pour en prendre soin, parce qu'ils étaient inhabiles à tout genre de métier par suite de leurs infirmités corporelles.

Des 265 libérés patronés, 40 passèrent encore dans l'année 1849.

Par suite de mauvaise conduite ou de vagabondage continuel, 23 individus, après un temps de patronage plus ou moins long, furent confinés par voie de police ou renvoyés directement sous surveillance à la police cantonale; 23 disparurent avant d'avoir reçu leur congé définitif, quelques-uns d'entr'eux quittèrent le canton avec ou sans le consentement de leurs patrons respectifs, d'autres s'engagèrent au service militaire étranger, ou émigrèrent; 7 moururent pendant la durée du patronage; 39 tombèrent en récidive. Si l'on déduit des 265 libérés patronés, les nombres ci-dessus faisant 132 individus, il en reste 133, qui, du jour de leur sortie de prison jusqu'à celui de leur libération totale du patronage, sont restés sous la surveillance de leurs patrons. Le temps le plus court de patronage a été 3 mois, le plus long 3 ans, terme qui s'applique à 33 individus. La moyenne de patronage a été d'environ 2 ans. Un des buts de la Société est de pourvoir à ce que les libérés puissent gagner honnêtement leur vie. Les moyens assignés pour cela à la Société sont :

1° Le travail des libérés.

2° La caisse de la Société.

Presque tous les libérés étaient sans fortune; ceux qui n'exerçaient aucun métier et n'en avaient point appris pendant leur détention, avaient besoin dès le commencement, d'une assistance considérable. Il fallait aider aux uns pour se procurer un état, à d'autres pour s'organiser dans leur ancien métier. Ce fut donc une grande satisfaction pour le comité d'avoir à sa disposition les dons considérables des membres de la Société, et de voir alléger les charges de la caisse par le Petit-Conseil, qui fit payer pour compte de l'Etat tous les frais d'impression et de bureau.

Revenus de la caisse de la Société :

Contributions ordinaires des sociétaires et dons volontaires :

|         |        |      |             |         |       |
|---------|--------|------|-------------|---------|-------|
| En 1839 | fl. 94 | 4 k. | En 1844     | fl. 335 | 02 k. |
| 1840    | » 329  | 8    | 1845        | » 366   | 26    |
| 1841    | » 273  | 58   | 1846        | » 278   | 40    |
| 1842    | » 348  | 15   | 1847        | » 188   | 14    |
| 1843    | » 263  | 20   | 1848        | » 224   | 56    |
|         |        |      | fl. 2702 37 |         |       |

Quand le pécule ou la boîte des pauvres ne suffisait pas, on avait recours à ces contributions et à ces dons pour procurer les vêtements de sortie, les outils, les matériaux pour le premier travail, les frais de voyage et de transport, les frais d'apprentissage de premier entretien, les comptes des médecins, les crédits pour de petits essais et entreprises, des primes d'encouragement dans des cas particuliers de bonne conduite, et enfin pour étendre les assistances jusqu'aux familles pauvres des libérés.

Le pécule des 275 libérés s'élevait à 2,480 fl. 41 kr., les subsides de la boîte des pauvres, à 458 fl. 4 kr.

181 libérés ont gagné un pécule, 94 aucun. Le pécule le plus considérable, gagné dans la prison, était de 105 fl. 31 k.; le plus petit était de 22 kr. La moyenne, sur la totalité des libérés, s'élève à 9 fl. 1 kr., calculée sur le nombre de ceux qui ont acquis un pécule, de 13 fl. 42 c. La boîte des pauvres a fourni des secours à 175 libérés; 100 n'ont rien retiré. La moyenne des secours délivrés par la boîte des pauvres, calculée d'après le nombre total des libérés, s'élève à 1 fl. 39 kr.

Les libérés ont reçu de la caisse de la Société :

|           |          |           |         |        |
|-----------|----------|-----------|---------|--------|
| En 1839 : | rien     | En 1844 : | fl. 292 | 13 kr. |
| 1840 :    | fl. 16 — | 1845 :    | » 503   | 9 »    |
| 1841 :    | » 107    | 1846 :    | » 210   | 37 »   |
| 1842 :    | » 83     | 1847 :    | » 246   | 27 »   |
| 1843 :    | » 139    | 1848 :    | » 98    | 46 »   |

Total : 1597 florins 20 kr.

Des 265 patronés, la caisse de la Société en a secouru 100. Les prêts faits à quelques-uns ne sont pas compris dans les subsides. La moyenne des subsides s'élève à 16 fl. 58 kr.

|                                    |     |       |        |
|------------------------------------|-----|-------|--------|
| <i>Somme</i> : Le pécule . . . . . | fl. | 2480  | 41 kr. |
| La boîte des pauvres . . . . .     | »   | 458   | 7      |
| La caisse de la Société . . . . .  | »   | 1697  | 20     |
|                                    |     | <hr/> |        |
| Total . . . . .                    | »   | 4636  | 8 k.   |

L'avoir de la Société, à la fin de l'année 1848, était de 900 fl., placés à la caisse d'épargne, d'une somme de 100 fl., prêtée sous caution à un patroné, de deux petites sommes de 27 et de 25 fl., prêtées, sans garantie, à deux patronés, et de 231 fl. 12 kr. de solde en caisse.

Résultat atteint par la Société pendant sa première période d'action : — La Société ne tarda pas à rencontrer de la sympathie dans toutes les parties du canton, et notamment, par l'effet de la coopération des ecclésiastiques des deux confessions et d'un grand nombre des préposés des communes et des districts, elle réussit à faire à peu près disparaître l'ancien préjugé contre les libérés, en suite duquel ils étaient traités presque sans distinction, comme des pestiférés. La destruction de ce préjugé est déjà seule un grand gain, parce que la bonne influence de la Société en dépendait essentiellement.

Les sacrifices pécuniaires accomplis par les membres de la Société donnèrent la possibilité de procurer et d'assurer une existence honorable aux libérés, ce qui contribue essentiellement à leur amendement moral. C'est là en effet le but principal de la Société. Dans les premières années de son existence, le comité dut s'occuper des libérés, dont l'époque primitive de leur châtement tombait encore dans les anciens errements de répression, avant le 1<sup>er</sup> juillet de 1839. Ensuite les maisons pénitentiaires, du genre de celle de St-Gall, sont calculées pour des criminels, qui doivent rester *au moins* 2 ans dans l'établissement. Lors donc que des criminels ne sont détenus que pour 3 mois, il est impossible d'attendre dans ce cas un changement moral considérable. Des 275 libérés, 36 ont commis de nouveaux crimes dans la première période décennale, et doivent être considérés comme relaps. Ils ne font pas tout-à-fait le 7<sup>e</sup> des libérés St-Gallois. De ces

36, 7 appartiennent à la classe de ceux qui avaient subi une grande partie de leur condamnation dans les anciens établissements, et qui ne se soumettaient qu'avec peine au régime du pénitencier; 10 restèrent assez longtemps sous la surveillance de la police centrale; 25, sur la totalité des récidivistes, avaient moins de deux ans à passer dans le nouvel établissement. Le pénitencier et le patronage parurent aussi produire peu d'effet sur les 23 individus, qui avaient dû être renvoyés à la surveillance de la police cantonale.

21 patronés sont désignés comme n'offrant que peu ou point d'espérance d'un vrai amendement.

45 patronés sont comme le roseau plié ou comme le lumignon qui fume encore.

35 patronés se sont comportés, au moins extérieurement, sans exciter de plaintes, et d'une manière conforme aux lois. Espérons qu'insensiblement les motifs moraux et religieux viendront à leur servir de règle dans leur conduite.

102 patronés, (81 hommes et 21 femmes), dont 91 sont libérés du patronage, ont couronné les efforts de la Société d'une réussite réjouissante. Non seulement ils ont reconquis un bon renom dans leurs alentours, mais toute leur conduite témoigne d'une régénération morale, de l'esprit vraiment bon, dont ils sont animés et qui dirige leurs sentiments et leurs actions. Ils ont prouvé envers leurs patrons et la Société de patronage la reconnaissance la plus cordiale, non-seulement pour avoir rétabli et assuré leurs moyens d'existence, mais principalement pour la manière pleine d'humanité et de bonté, avec laquelle le comité et les patrons respectifs les ont prévenus et pour l'encouragement moral qu'ils leur ont apporté, lorsqu'ils étaient comme écrasés et qu'ils désespéraient de pouvoir résister à la séduction.

Si l'on compare le résultat général de la maison pénitentiaire avec celui des anciens établissements avant la formation de la Société de patronage pour des criminels libérés, on peut en être bien satisfait.

L'intérêt que l'on manifeste au sort de ceux qui devaient

subir une peine plus ou moins longue dans la maison pénitentiaire, a gagné bien des cœurs qui n'étaient pas encore entièrement pervertis. La surveillance active des patrons a ramené plus d'un homme léger au sérieux de la vie, a fortifié le faible dans de bonnes résolutions et l'a rendu pour toujours à une vie réglée, honnête et chrétienne. Le patronage n'est pas resté sans fruit et sans bénédiction pour un grand nombre. Puisse la tâche que se propose la Société de patronage être toujours reconnue et appuyée activement ! Relever ceux qui sont tombés, instruire ceux qui sont dans la voie de l'erreur, affermir les faibles, c'est digne des efforts d'un noble cœur.

La Société de patronage, fondée à Zurich l'été dernier, déploie déjà une action paisible mais étendue. Elle a déjà pris sous sa surveillance 31 criminels, dont 22 sont déjà placés et ont leurs patrons. Les Sociétés de district viennent en aide aux efforts du comité central, d'une manière digne de louange. Il est réjouissant de voir comment la Société continue toujours à se recruter de nouveaux membres. Mais on doit mentionner surtout avec une vive reconnaissance et comme une sûre espérance pour l'avenir, le beau don de 100 fr. fait dernièrement au caissier de la Société par la Société d'utilité publique du district de Pfäffikon, avec l'avis qu'elle soutiendrait de toute manière les efforts de la Société de patronage.



***De la tendance du goût musical actuel,***

par J. KUHN.

---

L'apparition dans notre ville, de Rosa d'Or, violoniste distinguée, me suggère quelques réflexions que je me permets de vous soumettre, dans la pensée que ce qui a rapport aux arts, peut aussi trouver une place dans nos travaux.

« L'histoire de l'art de jouer du violon, dit Scudo, se divise en trois époques : la première commence à Corelli et se prolonge jusqu'à Tartini, la seconde s'étend depuis Tartini jusqu'à Viotti et la troisième depuis Viotti jusqu'à Paganini. Voilà les quatre violonistes dont le style et les compositions résument à peu près l'histoire du violon, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Chacune de ces époques de l'art de jouer du violon, correspond à une évolution de la musique vocale et du drame lyrique, qui en est la forme la plus compliquée. »

Cet art, qui a toujours marché comme le chef suprême de l'instrumentation et à l'égal de la musique vocale, dont il a suivi les traces, tout en conservant sa propriété de style ; cet art séduisant, dis-je, qui a répandu dans les masses ce vieil adage « que le violon est le roi des instruments, » est bien digne de réveiller nos sympathies et de fixer notre attention sur la culture d'une fleur devenue, pour ainsi dire, étrangère pour nous et que nous ne saurions mettre trop de soin à acclimater de nouveau. « Il n'y a point d'instrument, dit Rousseau, dont on tire une expression plus universelle que du violon : cet instrument admirable fait le

fond de tous les orchestres et suffit aux grands compositeurs, pour en tirer tous les effets que les mauvais musiciens cherchent inutilement dans l'alliage d'une multitude d'instruments divers. » — J'ajoute à ceci ce qu'a dit Baillot, le père de l'école française actuelle du violon :

« Dans les sons aigus, le violon peut avoir le brillant de la clarinette, ou le son naïf et champêtre du haut-bois ; dans le médium, les sons doux et tendres de la flûte ; dans le grave, l'accent mélancolique du basson ou les sons nobles et touchants du cor. Mais, outre ce timbre flexible et particulier à l'instrument, il en est un second qui tient au degré de sensibilité du musicien et qui modifie tellement le son que le même violon joué par deux artistes différents n'est presque jamais reconnaissable. Avant que le chant ait achevé sa période ou que l'auditeur ait attaché une idée à ce que l'on exécute, le son frappe d'abord ses sens et vient émouvoir son âme, il est pour l'oreille ce qu'est la beauté pour les yeux ; le premier son, comme le premier regard, décide l'enchantement et fait une impression si profonde que jamais elle ne s'efface. »

Il est déplorable que l'étude du violon soit de plus en plus négligée par les amateurs de musique. On peut en attribuer la cause à la préférence qu'ils accordent aux instruments à vent, que l'on apprend plus vite et dont on jouit plus tôt. Il faut aussi dire que ceux-ci, subissant l'influence des progrès de l'art mécanique, ont beaucoup perfectionné les moyens d'exécution ; mais ils veulent prévaloir tous les uns sur les autres et perdent ainsi leur véritable caractère. Les instruments de cuivre, par la pratique des pistons, se sont éloignés du son noble et majestueux du cor, instrument devenu très-rare aujourd'hui. L'art de la *lutherie* a dégénéré en métier de fabrique et les *Amiti*, les *Stradivarius*, les *Steiner* et les *Guarnerins* n'ont pu, jusqu'ici être remplacés. En général, tous les instruments, en renchérissant les uns sur les autres, ont dépassé leurs attributions respectives. Ils veulent être entendus tous à la fois et tombent dans l'anarchie et la confusion. Le

compositeur, pour flatter les exigences de tous, est obligé d'ouvrir tous ses registres pour laisser couler à plein bord un torrent de sonorité. De là l'entraînement inconsidéré, que l'on a montré depuis plusieurs années en Allemagne et tout dernièrement à Paris, pour les concerts monstres où il n'y a pas moins de trois mille exécutants. Il est difficile de comprendre les besoins croissants de nos oreilles, à moins qu'elles n'aient assez grandi pour entrer en rapport avec des goûts si monstrueux. Aussi la musique de cabinet, qui faisait autrefois les délices des amateurs, est-elle presque entièrement abandonnée. Il n'y avait pas de ville, si petite qu'elle fût, où quatre dilettanti ne se réunissaient pour exécuter les admirables quatuors de Haydn, de Mozart, de Beethoven et de Boccherini. Aujourd'hui ces intéressantes sociétés ont cessé ou n'ont plus lieu que de loin en loin dans les loisirs très-rares des artistes de profession. Elles ont été remplacées par des trompettes, des trombones et des ophicléides ; musique qui, au dire des officiers de cavalerie, fait une impression agréable sur les chevaux, mais non sur les hommes de bon goût. D'ailleurs, c'est ainsi que se perdent et s'étouffent beaucoup de talents naturels qui se gâtent dès le commencement et ne sont plus aptes ensuite à une bonne étude de la musique. On ne saurait trop engager les parents qui désirent sincèrement que leurs enfants acquièrent des talents d'agrément, à leur enjoindre d'apprendre les instruments à cordes et à leur en faire même un devoir, afin qu'ils sachent que, loin d'être une récréation, les commencements surtout sont une étude sérieuse et difficile, mais qui leur assure par la suite, une des plus nobles et des plus durables jouissances que donnent les beaux-arts.

Ne semble-t-il pas que les dames, qui sont, dit Scudo, « l'expression des sentiments éternels de l'âme et dont le cœur est une source vive de tendresse et de poésie » nous montrent le chemin, en conquérant un domaine que nous n'aurions jamais dû abandonner ? Ainsi les sœurs Milanolo, qui ont parcouru l'Europe et réveillé partout de vives sympathies, et ré-

cemment les sœurs Ferny, puis Rosa d'Or, que plusieurs d'entre nous ont eu l'occasion d'entendre l'hiver passé et qui nous laisse encore pénétrés de la douceur de ses chants, du sentiment dramatique de son jeu et de la vive expression de son *âme*, Rosa d'Or, dont les doigts habiles et la prononciation énergique, accentuée, en même temps suave et délicate, de l'archet, nous dévoilaient toute la candeur et la sensibilité ; tous ces éminents artistes nous indiquent le chemin que nous avons à suivre, si nous voulons rester fidèles à la bonne voie dans un art, que le ciel nous a révélé et que nous devons conserver dans toute sa pureté.



***Les beaux-arts en Suisse,***

*par M. R. D'EFFINGER, de Wildegg,*

Président de la Société cantonale des beaux-arts de Berne.

---

Messieurs,

Vous avez bien voulu, en considération des efforts que j'ai faits pour organiser dans notre canton une Société générale des beaux-arts, me donner un témoignage flatteur de votre approbation en me nommant associé honoraire de votre illustre Société.

Très-sensible à l'honneur que vous avez bien voulu me faire, je sens cependant que je ne mérite point cette distinction, car l'œuvre entreprise avec le concours de la Société des artistes de Berne n'est encore qu'ébauchée, mais vous avez bien voulu tenir compte plutôt de mes intentions, que des conséquences favorables aux arts, que cette entreprise aurait dû faire naître. Cette aimable manière de voir me pénètre de reconnaissance. Il m'a semblé que la nouvelle partie du canton aussi bien que l'ancienne demandait un réveil artistique et, loin de me flatter de pouvoir le provoquer de mes propres forces, j'ai du moins voulu essayer avec l'aide de mes amis de donner une légère impulsion dans cette direction. Si je n'ai pas tout-à-fait échoué dans cette entreprise, je le dois au concours bienveillant et empressé de mes concitoyens ; sans leur bon vouloir rien n'eût pu réussir.

Si vous voulez bien, Messieurs, m'accorder quelques moments d'attention, je vais parcourir rapidement avec vous la

Suisse et vous parler des artistes distingués qui s'y trouvent ou qui y sont nés ; vous jugerez alors par vous-mêmes si notre canton , formant quant à sa population la 5<sup>me</sup> partie de la Suisse, occupe, en ce qui concerne les beaux-arts, le rang qui lui est dû.

Vous connaissez tous, Messieurs, la haute position qu'occupe Genève dans cette branche si importante de la civilisation et je n'ai qu'à vous citer les noms des Lugardon , des Diday , des Hornung , des Humbert , des Duval , des Dunan , des Bovy et des dames Munier , Durent, Lhardy, Lagier, pour vous rappeler une foule d'ouvrages d'art très-remarquables. N'est-ce pas à cette influence artistique que l'on doit la grâce et le bon goût qui caractérisent les produits de l'horlogerie et de la bijouterie genevoise ?

Le canton de Vaud que nous touchons , à peine sorti des portes de Genève , compte parmi ses citoyens quelques artistes distingués : Gleyre, peintre d'histoire, établi à Paris, jugé digne de figurer avec un de ses tableaux à la galerie nationale du Luxembourg ouverte seulement aux premiers talents ; Van Muyden, peintre de genre, demeurant à Rome, auteur du charmant tableau *Un réfectoire de capucins*, acheté en 1855 par Napoléon III ; Morel Fatio, peintre de marine, vivant presque toujours en France et Vautier, peintre de genre, se perfectionnant encore à l'école de Dusseldorf. N'oublions pas M<sup>lle</sup> Veillon, dont nous avons pu admirer la touche délicate à l'exposition de Bienne.

Passons maintenant au canton de Neuchâtel qui peut être appelé une terre promise des arts. Ne voulant pas m'occuper des morts, je ne vous parlerai point de sa plus grande gloire artistique , de l'illustre Léopold Robert , mais vous connaissez son frère Aurèle , peintre distingué, qui demeure au milieu de nous. Vous n'ignorez pas sans doute que Calame, qui a si bien illustré l'école paysagiste de Genève , est né sur le sol neuchâtelois. Considérez un instant la famille Girardet, où un père et trois fils s'adonnent avec un égal succès , tant comme graveurs que comme peintres , au culte des beaux-

arts. M. Max. Meuron ne nous fait plus voir à notre grand regret ses beaux paysages, dont il dotait quelquefois nos expositions suisses, mais nous saluons avec plaisir l'apparition des toiles de son fils Albert, qui traite la figure dans ses tableaux de genre avec un caractère presque historique. Moritz peint avec succès des sujets de genre, principalement tirés de l'Oberland bernois. N'oublions pas dans notre nomenclature les beaux ouvrages du graveur Foster, des peintres Grosclaude, Zuberbühler et des frères Tschaggény. Ces derniers sont établis à Bruxelles, mais ils ont envoyé l'un et l'autre des tableaux au musée de Neuchâtel. Nous y avons surtout admiré une *Ancienne noce flamande*, peinte par Edouard Tschaggény.

Laissant pour le moment le territoire bernois, sauf à y revenir et à nous y arrêter plus tard, nous arrivons à Bâle et nous y signalons dès l'abord quelques artistes éminents.

Commençons par Schlött, le sculpteur, auquel parmi une foule de concurrents fut dévolu l'honneur d'exécuter le monument d'Arnold de Winkelried, Landerer, peintre d'histoire, qui vient de remporter un beau succès par son tableau de *l'Entrée des Suisses à Bâle au moment de sa réunion avec les cantons*; nous vous nommerons encore Weber le graveur, les paysagistes Bourcard, Horner, Rapp et Frey. Il vous est connu que ce dernier fut invité par la cour de Berlin à accompagner le professeur Lepsius dans son voyage scientifique en Egypte. Disons encore que le jeune peintre de figures, Stückelberger, maintenant à Munich, fait naître les plus belles espérances.

Repassant le Jura pour entrer dans le canton de Soleure, nous cherchons en vain des artistes de renom, mais nous nous rappelons que Dietler, peintre de portraits du plus grand mérite, établi à Berne, est né soleurois et que le jeune paysagiste Studer, à Dusseldorf, vient par l'exposé d'un de ses tableaux, de faire preuve de talent. Le nom d'un peintre, Buchser, retentit quelquefois dans les journaux, mais nous ne savons s'il mérite la réputation qu'on lui fait un peu à son de grosse caisse.

Dans le canton d'Argovie on nous cite comme artiste distingué Dorer de Baden, sculpteur à Dresde, qui l'année dernière a envoyé à Paris un *Gladiateur mourant*, dont on a dit beaucoup de bien. Il vient de partager avec Schlött le premier prix décerné pour les projets du monument de Winkelried. Schnetz, directeur de l'école française de Rome, est fils d'un citoyen soleurois.

Meyer-Altenhofer de Baden, paysagiste, a quelquefois envoyé à nos expositions de charmantes aquarelles, mais se trouvant maintenant placé à la tête d'un hôtel de bains, nous craignons qu'il fasse passer l'art de son atelier dans ses offices. Il est sorti d'un petit village de ce canton, un nommé Burger qui, comme graveur en taille douce, vient d'obtenir une médaille d'honneur de l'académie de Munich. C'est la première décernée à un artiste et nous pensons qu'il doit cette distinction à ses belles reproductions sur cuivre des *fresques* de Schraudolph dans la cathédrale de Spyre. Il y avait, il y a quelque temps, un artiste du même nom gravant avec talent des cachets à Berne. Le peintre de portraits Hünérwadel est aussi argovien. Il avait pendant longtemps choisi Schaffhausen pour son domicile.

En parlant de cette ville nous dirons qu'on y trouve aussi le sculpteur Oechslein, qui non-seulement a fait en marbre le buste de Jean de Muller, mais qui a encore orné de beaux bas-reliefs le nouveau musée de Bâle.

Nous entrons à Zurich avec le sentiment que les artistes ne nous y feront pas défaut, car la réputation de cette ville aussi bien que du canton dont elle est la capitale, est trop bien établie sous ce rapport. En effet nous voyons que le peintre d'animaux Koller obtient toujours de plus beaux succès et qu'il vient de vendre son tableau capital, la *Vache effrayée par l'orage*, au gouvernement de Berne, que nous félicitons de cette acquisition.

Rappelons-nous que le peintre Vogel nous a souvent fait apprécier ses belles pages historiques et remarquons avec satisfaction que les jeunes peintres Wekesser et Bosshardt sont dignes de marcher sur ses traces.

Nous vouerons une larme de regret à la mémoire de Zeller, peintre de figures, qui vient de terminer sa trop courte carrière. Il a été le maître de M<sup>lle</sup> Anna Fries, qui poursuit maintenant à Rome avec beaucoup de succès ses études artistiques, après avoir déjà honorablement marqué dans plusieurs expositions.

Si Ulrich à Zurich, Steffen et Scheuchzer établis à Munich, peuvent prendre rang parmi les premiers paysagistes de la Suisse qui peignent à l'huile, Corrodi et Muller à Rome, Bryner à Lausanne, J.-J. Meyer et Suter à Zurich, traitent presque avec autant de bonheur dans leurs paysages à l'aquarelle. Un autre artiste du nom de Suter, établi à Thoune, peint de très-jolis portraits à l'aquarelle. Le général Heidegg à Munich, peintre de genre, d'origine zuricoise, sait à ce qu'il paraît aussi bien manier le pinceau que l'épée. M<sup>me</sup> Clémentine Stocker, comme amateur, emporte par ses charmants portraits à l'aquarelle des suffrages bien mérités. Le temps nous manque pour vous parler de l'excellent dessinateur Oery, des peintres de portraits Hitz, Bürkli, Notz et des graveurs Rahn, Werthmüller, Ernst et Aeberli, ces derniers travaillant presque exclusivement sur pierre ou sur métal. Le canton de Thurgovie ne nous arrêtera pas longtemps, car à l'exception de Wüger de Steckborn, peintre de figures heureusement doué, nous ne saurions pour le moment y trouver d'autres artistes.

Elevons-nous donc dans les âpres régions de la ville de St-Gall et voyons si, malgré l'inclémence de son climat, les muses y ont trouvé accès. Nous verrons que leur sourire n'a pas manqué à cette terre glacée par les frimas la plus grande partie de l'année. On y voit comme type du beau quelques constructions de l'architecte Kubli, mais surtout l'église St-Laurent, nouvellement restaurée par le génie de l'architecte Muller qui, hélas ! ne vit plus parmi nous, mais dont la mort est encore si récente, que nous sommes tenté de le compter parmi les vivants. Il a fait, pour la façade du dôme de St-Fiore à Florence, des plans qui ont rencontré un assentiment général. Son envoi au grand-duc était accompagné d'une épître en

vers qui décèle en lui un remarquable talent poétique, Muller est aussi auteur de la belle église qui s'élève à Vienne, dans le faubourg de Lerchenfeld.

Vous n'ignorez pas sans doute que les habiles graveurs Gonzenbach et Merz, à Munich, sortent de St-Gall et que ce dernier a été choisi par le célèbre peintre Kaulbach pour graver son fameux tableau de la *Destruction de Jérusalem*. St-Gall a aussi fourni à Berne, dans la personne de M. Senn, un excellent professeur de dessin. Un autre habile artiste St-Gallois, Gsell, se trouve à Paris et c'est de ses ateliers que sont sortis les beaux vitraux peints qui ornent maintenant en partie la cathédrale de Bâle nouvellement restaurée. Une grande composition biblique, composée et peinte sur verre par cet artiste, se voit aussi dans l'église de St-Laurent à St-Gall. La gent artistique de ce canton étant comme vous voyez répandue au loin, il ne reste sur place que le bon peintre paysagiste Bion et le peintre de portraits Tanner, qui, d'origine bernoise, doit prendre rang parmi les artistes de son canton.

Le petit pays d'Appenzell ne fait pas seulement honneur aux arts par ses magnifiques broderies, tant admirées à l'exposition universelle de Paris, mais il a aussi dans la personne de M. Buelmann, paysagiste à Rome, un artiste de beaucoup de mérite, tandis que le jeune peintre Buff est déjà assez avancé dans la voie du progrès; peintre de portraits à Bâle, il fait aussi de jolis tableaux de genre. Citons encore le paysagiste Schiess.

Remontons le Rhin et traversons bien vite le canton des Grisons où nous n'avons pas d'artistes à vous citer, à moins que vous ne vouliez prendre pour tels les modeleurs en sucre, qui sortant par essaim de l'Engadine, confectionnent et répandent leurs fragiles produits dans presque toutes les villes principales de l'Europe.

Hâtons-nous donc de gagner le canton du Tessin, terre classique pour les beaux-arts et où le ciel d'Italie fait déjà sentir son influence vivifiante. Il est vrai que nous ne pouvons faire renaître de ses cendres le grand Luini, dont les magnifiques créations ornent la salle carrée du Louvre et la tribune

de la galerie des Uffizii à Florence, mais nous sommes heureux de découvrir que les temps modernes ont aussi produit des hommes distingués. Nous vous parlerons d'abord du sculpteur Vela, qui vient d'exposer à Turin à l'admiration générale la statue monumentale de l'historien Botta et qui est encore appelé à faire celle de Gioberti. Vous savez que son *Achille blessé* est considéré comme une des belles productions de l'art moderne. Nous mentionnerons aussi le sculpteur Rossi, à qui une cheminée en marbre couverte de magnifiques sculptures a valu l'an dernier un prix à l'exposition de Paris. Ce Tessinois, demeurant à Milan, a été confondu avec les exposants Lombards.

Citons encore le chevalier Nobile, directeur de l'académie d'architecture à Vienne et conseiller édile de la monarchie autrichienne. On lui doit la restauration de l'amphithéâtre de Pola en Dalmatie et les dessins de la magnifique porte d'entrée, le *Burghthor*, à Vienne. Si du temps de Sixte V, Fontana a érigé à Rome l'obélisque de la place St-Pierre, un autre architecte tessinois, Adamini, a élevé à St-Pétersbourg la colossale colonne de porphyre d'Alexandre I. Un autre architecte, Bernadozzi, venu de la Suisse italienne aux bords de la Newa, a dirigé les travaux de la basilique de St-Isaac, qui par sa dimension et ses majestueuses colonnes frappe d'admiration les regards des étrangers.

Je ne vous parlerai plus du chevalier Bianchi, lequel, directeur des fouilles de Pompeï, a bâti comme architecte à Naples, l'église de St-François de Paul, ni du sculpteur Somaini, qui a orné par de beaux bas-reliefs représentant la *bataille de Bar-sur-Aube*, l'arc de la Paix à Milan, parce que ces deux hommes, tessinois de naissance, viennent de terminer leur honorable carrière, mais je vais encore vous faire mention des architectes, frères Fossati, qui viennent de restaurer à Constantinople la mosquée de Ste-Sophie, édifice au faite duquel on aimerait voir se relever un jour la Croix, symbole du christianisme.

Un de ces architectes a bâti sur les bords du Bosphore

le palais de l'ambassade russe, qui vient de jouer un certain rôle dans les derniers événements de l'Orient, puisque le gouvernement français a accordé par une décision récente 120,000 fr. pour réparer les dégradations qui y ont été faites pendant l'occupation des alliés.

Si le sang chaud des Tessinois les rend quelquefois un peu turbulents, ils ont au moins, comme vous le voyez, bien mérité de la patrie sous le rapport des arts et nous devons leur rendre cette justice avant de repasser les Alpes et de descendre, le long des bords de la Reuss, dans la plaine du canton d'Uri, à travers les pelouses vertes de la vallée. En nous approchant du chef-lieu du canton, nous apercevons à notre droite le clocher aigu du village de Bürglen. Tout Suisse sait que Guillaume Tell, libérateur de notre patrie, y est né, mais quelques-uns de vous, Messieurs, ignorent peut-être qu'Imhof, sculpteur distingué, y a vu le jour.

Elève de Daneker à Stuttgart et de Thorwalsen à Rome, il a été préposé pendant deux ans aux antiquités d'Athènes, mais ses vœux se reportaient toujours sur Rome, où il avait passé dans l'atelier du célèbre sculpteur danois des jours si heureux. Il quitta donc l'Attique, accompagné des regrets du roi Otton, et se fixa définitivement dans la ville éternelle, où bientôt ses ouvrages le firent connaître avantageusement. L'Angleterre et la Russie possèdent de ses œuvres, et il faut se rendre dans les palais impériaux de la capitale du Nord, pour y contempler son groupe d'*Agar et d'Ismaël* ou bien son *Moïse sauvé des eaux*. A Altorf, le peintre paysagiste Muheim est devenu une des premières sommités du pays. Se revêtant maintenant plutôt de la toge du magistrat que de la blouse de l'artiste, nous croyons que par cette raison il négligera ses pinceaux.

Le canton d'Unterwalden veut aussi, avec bon droit, revendiquer sa part de gloire artistique, et en effet, les Kaiser, les Christen, les Abhardt, ce dernier auteur des beaux ours de granit de Berne, décèlent dans leurs ouvrages un beau talent pour la sculpture, tandis que Paul Deschwanden, distingué

parmi tous dans l'art des compositions sacrées et des tableaux d'église, son cousin Théodore, suivant ses traces, et le paysagiste Zelger nous font voir que la peinture y compte aussi ses adeptes.

Le dernier des artistes que nous venons de nommer est établi à Lucerne, où il a pour collègues les paysagistes Zünd, Buttler et Schiffmann, qui tous les trois ont fait dans l'espace de quelques années des progrès surprenants.

Avant de quitter les contrées centrales de la Suisse, il nous reste à parler des cantons de Schwytz et de Zug. Vous savez que la première de ces petites républiques a donné le jour à Hedlinger, fameux graveur de médailles à la cour de Suède, et vivant à la fin du siècle dernier. Il paraît qu'il a légué une parcelle de son génie à ses concitoyens, car nous connaissons un M. Niederöst, de Schwytz, médailleur et directeur de la monnaie du grand-duc de Toscane.

Zoug possède aussi un sculpteur du nom de Kayser, homonyme de celui de Stanz, qui a envoyé en Suisse, depuis Munich, où il était établi, les premiers dessins du monument de Winkelried, dessins qui eurent un grand succès. En outre, le peintre de portraits Stocker mérite une mention honorable.

En passant de l'Ouest à l'Est de la Suisse, nous avons oublié Fribourg et il convient cependant d'en dire quelques mots. La jeune princesse Colonna, née d'Affry, qui a travaillé pendant quelque temps dans l'atelier d'Imhof, a montré de belles dispositions pour la sculpture, tandis qu'un oncle à elle, un comte de Diesbach, est amateur paysagiste. M. Lacase, établi à Lausanne, tantôt industriel, tantôt artiste, réussit, malgré son double talent, à faire de jolis tableaux. Comme homme de goût, il a été choisi, il y a quelques années, pour diriger à Vevey la belle fête des vigneron.

En vous déroulant, Messieurs, ce tableau qui aurait encore pu être bien plus riche, si je ne craignais d'abuser de votre temps, vous remarquerez sans doute qu'une belle et noble lutte de talents s'est engagée dans la plupart des cantons ;

voyons maintenant si le nôtre est à la hauteur de la situation qui lui a été faite en Suisse.

Dans son ancienne partie, la liste des artistes est bientôt comptée et nous allons la parcourir rapidement : Joseph Volmar, né et élevé à Berne, s'est fait connaître d'abord comme peintre de chevaux, puis comme statuaire dans son monument de Rodolphe d'Erlach, voisin de la belle statue du duc de Zähringen, que nous devons à un habile amateur M. Tscharner. Nous avons déjà nommé Dietler, en lui assignant une place parmi les illustration soleuroises, et Christen, comme ressortissant du canton d'Unterwalden, mais nous pouvons faire figurer parmi nos artistes, Tanner, peintre de portraits à St-Gall, qui tire son origine de l'Emmenthal. Berne possède un peintre paysagiste distingué, M. Auguste de Bonstetten, homme modeste, qui vivant toujours à la campagne, dérobe malheureusement ses tableaux aux yeux du public. Son talent a même fait sensation dans un pays où l'on connaît les arts, en Belgique, lorsqu'il était officier Neerlandais, et la galerie de Bruxelles possède un de ses ouvrages. Son cousin, M. Charles de Bonstetten fait de charmants paysages à l'aquarelle.

Vous avez vu avec plaisir à nos expositions les tableaux de M. Brunner, qui professeur de chimie, sait encore dérober assez de temps à la science pour progresser dans les beaux-arts.

Les dessins héraldiques et les peintures sur verre de M. le docteur Stanz sont justement estimés et nous regrettons que les projets conçus par lui pour orner de vitraux peints les grandes salles du palais fédéral, n'aient pas été exécutés.

Rappelons-nous que c'est à Berne que les frères Muller ont fait les premiers revivre l'art de la peinture sur verre et, si vous voulez vous convaincre de leur talent, vous n'avez qu'à vous rendre à l'abbaye de Hautecombe sur le lac de Burget, où une chapelle entière est ornée de leurs vitraux. Citons encore parmi les artistes bernois, Walther qui paraît malheureusement s'assoupir, Kurz qui jette avec hardiesse ses compositions sur la toile et Durheim, revenu d'un long voyage en

Orient dont il a rapporté des dessins fort intéressants.

Deux jeunes artistes ont débuté avec succès dans les arts, Simon, qui a remporté l'année dernière à Genève un second prix comme peintre de genre et Rieter, élève de l'école de peinture de Dusseldorf, mort dernièrement, après avoir, à 21 ans, terminé un tableau de la *bataille de St-Jacques*, lequel a fait grande sensation. L'exécution des travaux du palais fédéral fait honneur à l'architecte Studer, et vous n'ignorez pas que le magnifique palais du prince Woronzoff, en Crimée, est l'ouvrage de l'architecte Aeschlimann, de Berthoud. M. Graf, de Berne, architecte à Genève, peint très-bien des intérieurs d'église et est tellement maître de la perspective, qu'il en a donné des cours à la Société des beaux-arts de cette ville.

Terminons, Messieurs, cet exposé en vous parlant du Jura, qui dans ce jour consacré à ses intérêts, doit surtout fixer votre attention. Je n'ose me flatter de vous donner une juste appréciation des personnes qui l'honorent comme artistes, mais je vais cependant dire ce que j'en sais.

Parmi ses artistes nous placerons en première ligne le graveur Nicolas Pelée, qui, fils d'un gendarme du Jura, se fit déjà remarquer comme excellent dessinateur à la plume, à l'exposition de Berne en 1818. Le gouvernement accorda des subsides à ce jeune homme pour lui donner les moyens de commencer ses études de graveur chez M. Maunoir à Genève. Il s'est maintenant élevé au rang des premiers graveurs de Paris. Dans le bel ouvrage «*Les Vierges de Raphaël*» il a gravé trois planches : *Ste-Cécile*, la *Vierge à la chaise* et la *Vierge au poisson*, et il n'y a qu'à les voir pour se convaincre de leur remarquable exécution.

Nous regrettons beaucoup qu'un autre Jurassien, le peintre de portraits, Negelen, établi à Boulogne-sur-mer, nous permette si rarement d'admirer ses ouvrages. Cependant, grâce à l'entremise obligeante de M. X. Kohler, l'honorable président de cette Société, l'exposition de Bienne nous fit voir deux beaux portraits, dont l'un reflétait l'image de M. le professeur Thurmann, homme de bien et de haute science dont vous déplorez

encore profondément la perte. La lithographie que cet artiste en a faite, témoigne aussi de la beauté de son crayon.

Nous avons vu à l'occasion de l'exposition à Bienne deux charmantes têtes peintes à l'huile par un amateur, M. l'abbé Kohler de Porrentruy. Vous connaissez tous les dessins précis et corrects de sceaux, de ruines, de fragments de sculpture et d'architecture, de M. Quiquerez, ancien préfet de Delémont. Citons encore parmi les artistes du Jura, Jacques Juillerat, peintre de paysage à l'aquarelle. Revenu dans sa patrie après une longue absence passée en Italie, il a ramené avec lui sa belle-sœur, M<sup>lle</sup> Mouillet, qui cultive avec bonheur la même branche de l'art. M. Jules Juillerat, maire et horloger à Rebévelier, a fait des dessins de l'abbaye de Bellelay, dignes d'un artiste. Dans les ouvrages d'ébénisterie de M. Carraz, de Porrentruy, on ne reconnaît pas seulement la main d'un artisan mais bien celle d'un artiste.

Vous voyez, Messieurs, que si notre canton n'est en proportion de son étendue pas un des plus riches en sommités artistiques la providence n'a du moins pas frappé son sol de stérilité, car l'aptitude pour les arts perce de toute part et il ne faudrait peut-être que quelques encouragements de plus ou quelques perfectionnements dans l'enseignement pour faire éclore parmi nous de beaux et nobles talents. Heureuse la Société des beaux-arts si elle pouvait contribuer à un pareil résultat. Avouons que jusqu'à présent nous n'osons encore nous en flatter, mais nous ne sommes que débutants et il faut espérer que l'avenir viendra consolider notre ouvrage.

La première année, consacrée à la formation de la Société, a déjà exercé une influence heureuse sur le débit des billets de la loterie suisse des beaux-arts; dans la seconde, la Société a organisé trois expositions cantonales, à Bienne, à Thoune et à Berthoud, au moyen desquelles près de 2,000 fr. ont pu être gagnés par des artistes bernois. Dans l'année courante la participation de la Société à la loterie de l'exposition suisse en a doublé à Berne même le produit, comparé à des années

précédentes, ce qui nous a permis de favoriser avec nos achats deux artistes du Jura, M. Juillerat et M<sup>lle</sup> Mouillet. — La Société a, en outre, voté 50 \*fr. de souscription au monument à ériger à M. Thurmann, et 200 fr., pour souscrire à l'achat d'une suite très-intéressante de costumes suisses peints à l'huile, et datant de la fin du siècle dernier.

En allouant, en commun avec la Société des artistes, à l'inspecteur de la galerie à Berne, payé par le gouvernement, une petite augmentation de salaire, nous sommes parvenus à ce qu'elle reste ouverte tout le jour, sauf durant les vacances, facilité surtout agréable aux personnes qui, venant du dehors et voulant aller voir les tableaux, trouvaient très-souvent le temple des muses impitoyablement fermé, pendant que la clef qui aurait dû ouvrir ce sanctuaire reposait tranquillement avec le portier dans un quartier éloigné de la ville. Voilà à peu près notre sphère d'activité; elle n'est pas grande, mais les moyens ne nous permettaient pas de faire d'avantage, d'autant plus qu'il fallait songer à former un petit fonds de réserve pour donner plus de consistance à la Société. Cela nous a réussi mieux que nous n'osions l'espérer et, si l'état de notre caisse laisse encore beaucoup à désirer, il faut penser que nous ne venons que de naître, et que nous avons dépensé presque tout notre avoir en billets de loterie et en frais d'expositions.

Quelques petits dons en argent et l'attention qu'ont eu beaucoup de nos membres de payer une année d'avance nous ont mis en possession d'un millier de francs.

Mais ce n'est pas seulement par des dons pécuniaires que le public nous a témoigné sa bienveillance; M. le baron de Graffenried, de Villars, vient de faire cadeau à la Société d'un tableau de l'école paysagiste anglaise, estimé 2,000 fr. M. le pasteur Appenzeller, de Neuenegg, nous a donné un *Christ au tombeau*, que feu son père a acheté au monastère de St-Gall et qui passait pour un Holbein. M. Kurz, peintre à Berne, et M<sup>lle</sup> Mouillet nous ont offert de jolis dessins pour un album que nous nous proposons de former.

Le nombre des sociétaires s'est augmenté cette année d'au

moins 60 personnes, et nous sommes heureux de pouvoir vous dire que parmi elles, il y a plusieurs dames du Val de St-Imier, lesquelles ne veulent pas rester étrangères au mouvement artistique qui se prépare dans notre canton.

Nous comptons maintenant 400 hommes et 120 dames, membres de la Société, et chose presque inouïe dans les annales de pareilles associations, c'est que sur un aussi grand nombre, il n'y ait eu qu'une personne qui se soit fait presser de payer la cotisation annuelle, demandée et fixée par les statuts.

Je termine en recommandant la Société des beaux-arts à la Société d'émulation jurassienne, que nous pouvons considérer comme sa sœur aînée, puisque depuis des années elle poursuit le but si louable d'avancer les sciences et les arts dans une partie si intéressante et si importante de notre canton.

